



VOLUME
1

COMPTES PUBLICS

2015
2016

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière
terminée le 31 mars 2016

Québec 

COMPTES PUBLICS 2015-2016

VOLUME 1

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Année financière terminée le 31 mars 2016

Publiés conformément aux dispositions de l'article 86
de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001)

Comptes publics 2015-2016 – Volume 1

**Dépôt légal — Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Octobre 2016**

**ISSN 0706-2869 (Imprimé)
ISSN 1925-1815 (PDF)**

© Gouvernement du Québec, 2016

Son Honneur l'honorable J. Michel Doyon
Lieutenant-gouverneur du Québec
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Lieutenant-gouverneur,

J'ai le plaisir de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2016.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Carlos Leitão', written in a cursive style.

Carlos Leitão

Québec, octobre 2016

Monsieur Carlos Leitão
Ministre des Finances
Hôtel du Parlement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément au mandat qui m'a été confié, j'ai l'honneur de vous présenter les Comptes publics du gouvernement du Québec de l'année financière terminée le 31 mars 2016, lesquels ont été préparés selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables du gouvernement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, octobre 2016

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS.....	11
---------------------------------------	----

ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE FINANCIÈRE 2015-2016	15
2. RETOUR SUR LE BUDGET 2015-2016	17
3. RISQUES ET INCERTITUDES	18
4. ANALYSE DES ÉCARTS	20
4.1 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DU BUDGET	21
4.2 COMPARAISON DES RÉSULTATS RÉELS AVEC CEUX DE L'ANNÉE FINANCIÈRE PRÉCÉDENTE.....	25
5. LOI SUR L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE	30
6. ANALYSE DES PRINCIPALES TENDANCES.....	33
7. RÉSULTAT DE L'ANALYSE DES INDICATEURS.....	45
ANNEXE 1 - STATISTIQUES FINANCIÈRES.....	57
ANNEXE 2 - INFORMATIONS PAR SECTEURS DE REDDITION DE COMPTES.....	65
ANNEXE 3 - GLOSSAIRE	69

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ.....	79
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	81
ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS	87
ÉTAT CONSOLIDÉ DES DÉFICITS CUMULÉS	88
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE.....	89
ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE.....	90
ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE	91

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES	93
2. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE	105
3. MODIFICATIONS COMPTABLES	106
4. TRANSFERTS FINANCÉS PAR LE RÉGIME FISCAL	107
5. ENCAISSE	108
6. PLACEMENTS TEMPORAIRES	109
7. DÉBITEURS	110
8. PRÊTS ET PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE	111
9. FONDS DES GÉNÉRATIONS	114
10. CRÉDITEURS ET FRAIS À PAYER	116
11. REVENUS REPORTÉS	117
12. AUTRES PASSIFS	119
13. TRANSFERTS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL À REMBOURSER	120
14. RÉGIMES DE RETRAITE ET AUTRES AVANTAGES SOCIAUX FUTURS	121
15. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	136
16. DETTES	138
17. IMMOBILISATIONS	144
18. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	147
19. GARANTIES D'EMPRUNTS	152
20. ÉVENTUALITÉS	155
21. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE	156
22. BILLETS À TERME ADOSSÉS À DES ACTIFS (BTAA)	158
23. CHIFFRES COMPARATIFS	160

ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ASSEMBLÉE NATIONALE, PERSONNES DÉSIGNÉES, MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT DONT LES OPÉRATIONS FINANCIÈRES ONT ÉTÉ EFFECTUÉES À MÊME LE FONDS GÉNÉRAL DU FONDS CONSOLIDÉ DU REVENU	161
2. ORGANISMES, FONDS SPÉCIAUX ET FONDS D'AMORTISSEMENT DU GOUVERNEMENT.....	163
3. ORGANISMES DES RÉSEAUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET DE L'ÉDUCATION DU GOUVERNEMENT.....	166
4. ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT	171
5. MINISTÈRES ET ORGANISMES DU GOUVERNEMENT EXERÇANT DES OPÉRATIONS FIDUCIAIRES EXCLUES DU PÉRIMÈTRE COMPTABLE DU GOUVERNEMENT	172
6. REVENUS	174
7. DÉPENSES	175
8. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT.....	176
9. INFORMATIONS SECTORIELLES.....	187
10. OPÉRATIONS FIDUCIAIRES DU GOUVERNEMENT	192

Présentation des comptes publics

Les *Comptes publics 2015-2016* présentent les résultats et la situation financière du gouvernement du Québec. Afin d'en accroître l'utilité et la transparence, ils englobent une analyse financière. L'analyse présente l'évolution des principales tendances quant aux postes importants des états financiers consolidés.

Le ministère des Finances considère que l'utilisation d'indicateurs constitue un outil efficace pour être en mesure d'étudier l'évolution de l'état des finances du gouvernement. C'est la raison pour laquelle onze indicateurs sont présentés à la section « Analyse des états financiers consolidés ».

Les *Comptes publics 2015-2016* présentent l'information relative aux résultats réels de l'année financière terminée le 31 mars 2016. Les prévisions initiales pour cette année financière ont été présentées dans le budget 2015-2016 du 26 mars 2015 et ont été révisées dans *Le plan économique du Québec – Mise à jour de novembre 2015* du 26 novembre 2015. Des résultats préliminaires ont été présentés dans le budget 2016-2017 du 17 mars 2016. Conformément aux normes adoptées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), l'analyse comparative avec le budget, présentée dans ce document, a été réalisée avec les prévisions initiales du budget 2015-2016 présentées le 26 mars 2015.

Les comptes publics de l'année financière terminée le 31 mars 2016 ont été préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), en conformité avec les conventions comptables déterminées par le Conseil du trésor. Ils sont publiés en deux volumes.

La préparation des comptes publics requiert la participation et la collaboration d'un nombre important d'employés des différents ministères, fonds, organismes du gouvernement et de ceux des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation ainsi que d'employés des entreprises du gouvernement. Nous tenons à les remercier pour leur appui à la publication de ces documents.

Volume 1 – États financiers consolidés du gouvernement du Québec

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2015-2016.

Les états financiers consolidés se composent de plusieurs éléments.

- L'état consolidé des résultats rend compte du surplus ou du déficit annuel découlant des activités de l'année financière. Il présente les revenus du gouvernement, les coûts des services et d'autres charges de l'année.

Présentation des comptes publics (suite)

- L'état consolidé des déficits cumulés montre l'évolution des déficits cumulés en tenant compte des résultats de l'année financière, des éléments qui y ont été imputés directement ainsi que divers redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé de la situation financière présente les ressources financières du gouvernement du Québec ainsi que ses obligations. Il établit la dette nette, composée des déficits cumulés et des actifs non financiers.
- L'état consolidé de la variation de la dette nette rend compte de l'incidence combinée sur la dette nette des résultats de l'année financière, des variations des actifs non financiers, des éléments imputés directement aux déficits cumulés ainsi que des redressements dus à des modifications comptables.
- L'état consolidé des flux de trésorerie fournit l'information sur les liquidités du gouvernement générées ou utilisées, au cours de l'année financière, dans le cadre des activités de fonctionnement, d'investissement en placements et en immobilisations et de financement.
- Les notes et les annexes fournissent des renseignements additionnels à l'égard des rubriques des états financiers consolidés et font partie intégrante de ceux-ci. Elles incluent également un sommaire des principales conventions comptables utilisées pour la préparation des états financiers consolidés ainsi que de l'information consolidée par missions gouvernementales sur les résultats.

Conformément à la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), la vérificatrice générale du Québec prépare, à titre d'auditeur indépendant, un rapport accompagnant les états financiers consolidés du gouvernement dans lequel elle exprime son opinion sur ces états financiers.

Volume 2 – Renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu : fonds général et fonds spéciaux

Le volume 2 présente des renseignements financiers sur le fonds consolidé du revenu, lequel est constitué du fonds général et des fonds spéciaux. Ce volume se divise en deux parties. La première partie expose les revenus des ministères et des organismes budgétaires, leurs crédits autorisés ainsi que les dépenses et les autres coûts imputés sur chacun de ces crédits et, finalement, les opérations financières des comptes à fin déterminée qu'ils administrent. La deuxième partie présente les revenus des fonds spéciaux, leurs dépenses approuvées et celles réalisées ainsi que leurs investissements approuvés et ceux réalisés.



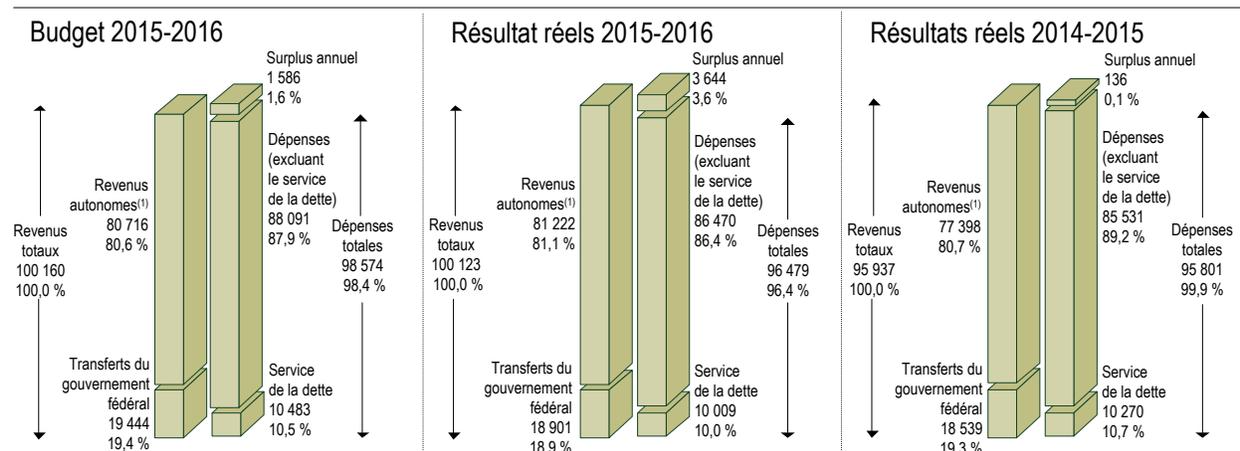
ANALYSE DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. Faits saillants de l'année financière 2015-2016

Résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)



Note : Selon les données du tableau « Sommaire des résultats consolidés » présenté à la page 20. Les proportions exprimées en pourcentage sont établies sur la base des revenus totaux.

(1) Les revenus autonomes incluent les revenus de 1 586 M\$, 1 453 M\$ et 1 279 M\$ du Fonds des générations, respectivement pour le budget 2015-2016 du 26 mars 2015 et les résultats réels 2015-2016 et 2014-2015.

Solde budgétaire

Lors du budget 2015-2016 du 26 mars 2015, ci-après le budget, le gouvernement prévoyait un surplus annuel de 1 586 millions de dollars. Au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire¹, et ce, en tenant compte de l'affectation au Fonds des générations de 1 586 millions de dollars de revenus, l'équilibre budgétaire était prévu pour l'année financière 2015-2016.

Les résultats de l'année financière 2015-2016 présentent un surplus annuel de 3 644 millions de dollars. En tenant compte d'un versement des revenus dédiés de 1 453 millions de dollars au Fonds des générations, le solde budgétaire est de 2 191 millions de dollars, soit une amélioration de 2 191 millions de dollars par rapport à la prévision du budget. Cette somme est entièrement affectée à la réserve de stabilisation, conformément à la Loi sur l'équilibre budgétaire. Par ailleurs, le gouvernement peut choisir d'en verser une partie au Fonds des générations.

¹ RLRQ, chapitre E-12.00001

1. Faits saillants de l'année financière 2015-2016 (suite)

Revenus consolidés

Le total des revenus consolidés s'établit à 100 123 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 37 millions de dollars comparativement au budget. Par rapport à l'année financière 2014-2015, les revenus ont augmenté de 4 186 millions de dollars ou de 4,4 %.

- L'écart entre les revenus de la présente année financière et ceux du budget initial s'explique par des revenus moins élevés que prévu au chapitre des taxes à la consommation de 184 millions de dollars, des revenus divers de 769 millions de dollars et des transferts du gouvernement fédéral de 543 millions de dollars, compensés en grande partie par des révisions à la hausse de l'impôt sur le revenu et les biens de 1 207 millions de dollars, des droits et permis de 201 millions de dollars et des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 51 millions de dollars.
- L'augmentation de 4 186 millions de dollars entre les revenus de la présente année financière et ceux de l'année financière précédente s'explique par des hausses de 2 738 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, de 860 millions de dollars des taxes à la consommation, de 546 millions de dollars des droits et permis, de 74 millions de dollars des revenus divers et de 362 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral, et par une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 394 millions de dollars.

Dépenses consolidées

Les dépenses consolidées s'élèvent à 96 479 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 2 095 millions de dollars ou de 2,1 %, par rapport à la prévision du budget. En comparaison avec l'année financière précédente, ces dépenses ont augmenté de 678 millions de dollars ou de 0,7 %.

- Le budget 2015-2016 prévoyait une croissance de 1,5 % des dépenses consolidées, alors qu'elle a été de 0,7 %. Cette croissance moins élevée que prévu s'explique par une révision à la baisse des dépenses, en 2015-2016, de 187 millions de dollars pour la mission « Santé et services sociaux », de 77 millions de dollars pour la mission « Éducation et culture », de 814 millions de dollars pour la mission « Économie et environnement », de 34 millions de dollars pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », de 509 millions de dollars pour la mission « Gouverne et justice » et de 474 millions de dollars du « Service de la dette ».
- L'augmentation de 678 millions de dollars entre les dépenses de l'année financière 2015-2016 et celles de l'année financière précédente s'explique par les hausses des dépenses de 709 millions de dollars au titre de la mission « Santé et services sociaux », de 127 millions de dollars de la mission « Éducation et culture », de 186 millions de dollars de la mission « Économie et environnement », partiellement compensées par des baisses de dépenses de 82 millions de dollars de la mission « Soutien aux personnes et aux familles » et de 261 millions de dollars du « Service de la dette ».

2. Retour sur le budget 2015-2016

Le surplus annuel prévu dans le budget 2015-2016 était de 1 586 millions de dollars. Après l'affectation des revenus de 1 586 millions de dollars au Fonds des générations, le retour à l'équilibre budgétaire était prévu au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

Revenus autonomes

La croissance prévue des revenus autonomes, excluant ceux provenant des entreprises du gouvernement, s'élevait à 5,3 %. Cette croissance reflétait notamment l'accélération anticipée de l'activité économique au Québec ainsi que l'effet des mesures mises en place pour atteindre l'équilibre budgétaire en 2015-2016.

Revenus provenant des entreprises du gouvernement

Les revenus des entreprises du gouvernement en 2015-2016 devaient décroître de 7,0 %, avant affectation au Fonds des générations, en raison principalement des résultats d'Hydro-Québec de 2014-2015 qui reflétaient, pour cette année, l'impact des températures froides.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral devaient augmenter de 3,9 % en 2015-2016. Cette évolution s'expliquait principalement, d'une part, par une hausse de 6,0 % des transferts pour la santé qui découle essentiellement de la croissance annuelle de 6,0 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces et, d'autre part, par une hausse de 5,9 % des autres programmes qui provenait notamment d'une hausse des revenus liée à la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL).

Dépenses consolidées

Le budget 2015-2016 anticipait une croissance des dépenses consolidées, excluant le service de la dette, de 1,5 %. Le budget prévoyait une hausse de 535 millions de dollars des dépenses de la mission « Santé et services sociaux », de 177 millions de dollars des dépenses de la mission « Éducation et culture », de 449 millions de dollars des dépenses de la mission « Économie et environnement », de 369 millions de dollars des dépenses de la mission « Gouverne et justice » ainsi qu'une diminution de 216 millions de dollars des dépenses de la mission « Soutien aux personnes et aux familles ».

Service de la dette consolidé

Le service de la dette devait augmenter de 1,5 %. Cette évolution s'expliquait notamment par l'augmentation prévue de la dette.

3. Risques et incertitudes

Les facteurs suivants sont des éléments de risque et d'incertitude qui ne dépendent pas directement du gouvernement, mais qui peuvent conduire à des résultats réels différents de ceux prévus, notamment :

- les prévisions économiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir ses revenus budgétaires annuels, notamment toute variation observée au niveau de la croissance de l'économie, de l'emploi et de l'indice des prix à la consommation. Par exemple, une variation de 1,0 % du PIB nominal a un impact de l'ordre de 650 millions de dollars sur les revenus autonomes du gouvernement;
- le niveau des dépenses de programmes dont le coût est lié à la situation économique. Par exemple, l'évolution du marché du travail influence le coût des programmes de mesures d'aide à l'emploi et de sécurité du revenu. De même, en matière de santé, le vieillissement de la population augmente le risque de dépassement des coûts au chapitre des médicaments et des services à la population;
- les données économiques, fiscales ou démographiques sur lesquelles le gouvernement s'appuie pour établir les revenus de transfert du gouvernement fédéral, de même que les négociations avec celui-ci, qui s'effectuent de façon régulière, peuvent modifier ces revenus;
- des situations imprévues telles que des catastrophes naturelles, des arrêts de travail, etc.;
- la variation des taux d'intérêt, qui a un impact sur le service de la dette, est présentée à la note 15 des états financiers consolidés (p. 136, 137);
- le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles (risque de crédit) est présenté à la note 15 des états financiers consolidés (p. 136, 137);
- la conclusion de certaines réclamations et causes en instance devant les tribunaux dont le gouvernement fait l'objet, lesquelles sont présentées à la note 20 des états financiers consolidés (p. 155).

Les états financiers consolidés font également état, à la note 2 (p. 105), des incertitudes auxquelles sont sujettes les estimations que requiert leur préparation.

Afin de réduire son exposition au risque, le gouvernement élabore des stratégies de gestion à l'égard de certaines de ces variables. À l'aide des politiques économiques, fiscales et budgétaires, le gouvernement influe sur ses revenus et dépenses (autres que le service de la dette) par :

- l'utilisation de prévisions qui reflètent les consensus des prévisionnistes;
- le suivi d'indicateurs économiques, budgétaires et financiers, dont le rapport mensuel de ses revenus et dépenses budgétaires, ainsi que le suivi des résultats des entités consolidées;
- la mise en œuvre de mesures de soutien à l'économie.

3. Risques et incertitudes (suite)

Un gouvernement ne peut à lui seul empêcher une récession ou les effets d'un ralentissement de l'économie. Il dispose par contre des moyens nécessaires pour jouer un rôle de stabilisateur afin d'atténuer les impacts du ralentissement de l'activité économique et d'accélérer le processus de reprise.

De plus, les politiques de financement amènent le gouvernement à influencer également sur son service de la dette en ayant recours à différentes stratégies, telles qu'elles sont décrites en détail dans la note 15 des états financiers consolidés (p. 136, 137).

4. Analyse des écarts

Sommaire des résultats consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016 ⁽¹⁾	Résultats réels au 31 mars 2016	Variation par rapport au budget		Résultats réels au 31 mars 2015 ⁽²⁾	Variation par rapport aux résultats réels de l'exercice précédent	
			\$	%		\$	%
REVENUS							
Impôt sur le revenu et les biens	43 266	44 473	1 207	2,8	41 735	2 738	6,6
Taxes à la consommation	18 701	18 517	(184)	(1,0)	17 657	860	4,9
Droits et permis	3 627	3 828	201	5,5	3 282	546	16,6
Revenus divers	10 160	9 391	(769)	(7,6)	9 317	74	0,8
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 962	5 013	51	1,0	5 407	(394)	(7,3)
Revenus autonomes	80 716	81 222	506	0,6	77 398	3 824	4,9
Transferts du gouvernement fédéral	19 444	18 901	(543)	(2,8)	18 539	362	2,0
Total des revenus	100 160	100 123	(37)	(0,0)	95 937	4 186	4,4
DÉPENSES							
Santé et services sociaux	37 688	37 501	(187)	(0,5)	36 792	709	1,9
Éducation et culture	21 074	20 997	(77)	(0,4)	20 870	127	0,6
Économie et environnement	12 511	11 697	(814)	(6,5)	11 511	186	1,6
Soutien aux personnes et aux familles	9 623	9 589	(34)	(0,4)	9 671	(82)	(0,8)
Gouverne et justice	7 195	6 686	(509)	(7,1)	6 687	(1)	(0,0)
Sous-total	88 091	86 470	(1 621)	(1,8)	85 531	939	1,1
Service de la dette	10 483	10 009	(474)	(4,5)	10 270	(261)	(2,5)
Total des dépenses	98 574	96 479	(2 095)	(2,1)	95 801	678	0,7
SURPLUS ANNUEL	1 586	3 644	2 058	—	136	3 508	—

(1) Selon les données présentées dans le budget 2015-2016 du ministère des Finances, déposé le 26 mars 2015. Certaines données du budget 2015-2016 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

(2) Certaines données de l'année 2014-2015 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2016.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget

Revenus consolidés

Les revenus consolidés pour l'année financière 2015-2016 ont été moins élevés que prévu de 37 millions de dollars par rapport au budget, résultant d'une révision à la hausse de 506 millions de dollars des revenus autonomes et d'une révision à la baisse de 543 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La révision à la hausse des revenus autonomes de 506 millions de dollars par rapport au budget résulte de la combinaison des écarts suivants :

- des revenus de l'impôt sur le revenu et les biens plus élevés que prévu de 1 207 millions de dollars, s'expliquant notamment par :
 - des revenus plus importants que ceux anticipés de l'impôt sur le revenu des particuliers, reflétés notamment par un niveau de revenu imposable en 2015 plus élevé qu'attendu,
 - une croissance plus forte que prévu des revenus de l'impôt des sociétés, particulièrement des acomptes provisionnels, et ce, malgré la révision à la baisse de la croissance de l'excédent d'exploitation net des sociétés depuis le budget;
- de la révision à la baisse de 184 millions de dollars des revenus de taxes à la consommation, qui provient notamment des revenus de la taxe de vente moins élevés que prévu, attribuable à une consommation des ménages plus faible qu'anticipée;
- de la révision à la hausse de 201 millions de dollars des droits et permis, qui découle notamment des revenus plus élevés que prévu des droits d'émission dans le cadre du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec;
- des revenus divers plus faibles que prévu de 769 millions de dollars, provenant principalement :
 - d'une diminution de 288 millions de dollars des revenus d'intérêts et d'amendes, confiscations et recouvrements,
 - d'une baisse de 186 millions de dollars des revenus de placement matérialisés du Fonds des générations,
 - d'une diminution des revenus divers dans plusieurs autres organismes;
- de la révision à la hausse de 51 millions de dollars des revenus provenant des entreprises du gouvernement, s'expliquant principalement par des résultats meilleurs que prévu de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Revenus consolidés (suite)

Transferts du gouvernement fédéral

Les transferts du gouvernement fédéral sont inférieurs de 543 millions de dollars par rapport à la prévision présentée dans le budget. Cet écart s'explique principalement par une révision à la baisse de :

- 112 millions de dollars des transferts pour la santé et de 67 millions de dollars des transferts pour l'enseignement postsecondaire et les programmes sociaux, attribuable principalement à une révision de la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, valeur qui est soustraite de ces transferts;
- 106 millions de dollars des revenus du programme canadien de prêts aux étudiants, en raison d'un paiement compensatoire moins élevé qu'anticipé;
- 86 millions de dollars des revenus constatés de la taxe fédérale sur l'essence pour le financement des infrastructures municipales;
- 82 millions de dollars des revenus du programme Fonds Chantiers Canada;
- 55 millions de dollars des transferts pour Lac-Mégantic, en raison des coûts moins élevés pour la décontamination du centre-ville;
- 41 millions de dollars des revenus provenant de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, en raison notamment d'une baisse du déficit d'exploitation des organismes subventionnés (HLM);
- 21 millions de dollars des revenus du Programme de traitement de la matière organique par biométhanisation et compostage, en raison des délais dans l'avancement des projets.

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées

Le total des dépenses consolidées pour l'année financière 2015-2016, excluant le service de la dette, s'établit à 86 470 millions de dollars, soit une révision à la baisse de 1 621 millions de dollars par rapport à celui prévu au budget. Les variations des dépenses consolidées à chacune des missions s'expliquent par :

- la diminution de 187 millions de dollars des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle essentiellement de la baisse de :
 - 194 millions de dollars des dépenses de fonctionnement et de transfert du réseau de la santé et des services sociaux, attribuable notamment à la réorganisation des services administratifs et de soutien et à la baisse des dépenses en médicaments, combustibles et buanderie;
- la diminution de 77 millions de dollars des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui résulte essentiellement :
 - de la baisse de 147 millions de dollars des dépenses de rémunération dans les commissions scolaires et les cégeps en raison des journées de grève,
 - du versement de 85 millions de dollars à titre de forfaitaire à la suite des négociations des conventions collectives dans les commissions scolaires;
- la diminution de 814 millions de dollars des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui provient notamment de la baisse de :
 - 272 millions de dollars des dépenses, en raison notamment du rythme de la mise en œuvre du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques,
 - 122 millions de dollars de la contribution de La Financière agricole du Québec pour ses programmes de financement, d'assurance et de protection du revenu essentiellement à l'égard des programmes Agri-stabilité et d'assurance-stabilisation des revenus agricoles, en raison des conditions économiques favorables,
 - 118 millions de dollars des dépenses de transfert aux municipalités et aux organismes municipaux, en raison des délais pour la réalisation des infrastructures municipales,
 - 97 millions de dollars des provisions au Fonds du développement économique,
 - 88 millions de dollars des dépenses de transfert, expliquée notamment par une baisse du déficit d'exploitation des organismes subventionnés (HLM) et également par les délais de réalisation des projets au programme AccèsLogis Québec;

4. Analyse des écarts (suite)

4.1 Comparaison des résultats réels avec ceux du budget (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- la diminution de 34 millions de dollars des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment de la baisse de 17 millions de dollars en raison de coûts moindres liés à l'aide juridique de même qu'à l'application du chapitre III de la Loi sur l'aide juridique et sur la prestation de certains autres services juridiques;
- la diminution de 509 millions de dollars des dépenses pour la mission « Gouverne et justice », qui découle notamment de la baisse de :
 - 235 millions de dollars en raison de la non-utilisation des sommes pourvues au fonds de suppléance,
 - 63 millions de dollars des dépenses pour les régimes de retraite en raison d'une diminution de l'effectif dans la fonction publique ainsi qu'une indexation salariale plus faible que prévu,
 - 21 millions de dollars des dépenses de la Commission des normes du travail en raison du transfert de ses activités, à compter du 1^{er} janvier 2016, à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, dont les activités sont exclues du périmètre comptable du gouvernement,
 - 10 millions de dollars à la suite d'une révision du programme de subvention pour les modules d'enregistrement des ventes dans les bars,
 - 111 millions de dollars attribuable à des dépenses moindres que prévues dans les programmes de certains organismes ou ministères.

Le service de la dette consolidé est inférieur de 474 millions de dollars par rapport à la prévision du budget, en raison principalement des taux d'intérêt qui ont été plus faibles que prévu.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente

Revenus consolidés

Les revenus totaux du gouvernement pour l'année financière 2015-2016 ont augmenté de 4 186 millions de dollars par rapport à l'année financière précédente, résultant de l'augmentation de 3 824 millions de dollars des revenus autonomes et de 362 millions de dollars des transferts du gouvernement fédéral.

Revenus autonomes

La hausse des revenus autonomes de 3 824 millions de dollars, soit de 4,9 %, est attribuable à :

- une augmentation de 2 738 millions de dollars des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens, due plus particulièrement à :
 - une hausse de 1 206 millions de dollars des revenus de l'impôt sur le revenu des particuliers, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente, de l'augmentation des revenus de retraite et de l'augmentation des revenus assujettis à l'impôt des particuliers,
 - une augmentation de 1 179 millions de dollars des revenus de l'impôt des sociétés, attribuable en bonne partie à la hausse constatée du bénéfice net des sociétés,
 - une hausse de 217 millions de dollars des cotisations pour les services de santé, découlant principalement de la croissance de la rémunération hebdomadaire moyenne et du nombre d'emplois par rapport à l'année financière précédente;
- une augmentation de 860 millions de dollars des revenus provenant des taxes à la consommation, qui résulte principalement de :
 - l'augmentation de 719 millions de dollars des revenus de taxe sur les ventes, attribuable en bonne partie à la hausse des ventes taxables,
 - la hausse de 91 millions de dollars des revenus de taxe sur les carburants, attribuable principalement à l'augmentation des ventes taxables;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Revenus consolidés (suite)

Revenus autonomes (suite)

- une augmentation de 546 millions de dollars des revenus de droits et permis, qui s'explique principalement par :
 - une hausse de 456 millions de dollars des droits d'émission de gaz à effet de serre résultant de :
 - l'augmentation de 582 millions de dollars des revenus découlant de la vente aux enchères de ces droits,
 - la diminution de 126 millions de dollars des revenus de redevance sur les carburants et les combustibles fossiles, en raison de la fin du prélèvement de cette redevance auprès des distributeurs d'énergie le 31 décembre 2014,
 - une hausse de 24 millions de dollars des droits d'immatriculation;
- une augmentation de 74 millions de dollars des revenus divers, qui provient principalement de la hausse des revenus d'intérêts de 70 millions de dollars, s'expliquant notamment par un ajustement des revenus à la baisse en 2014-2015 pour le règlement d'oppositions;
- une baisse des revenus provenant des entreprises du gouvernement de 394 millions de dollars, qui résulte principalement de :
 - la diminution de 565 millions de dollars des résultats nets d'Hydro-Québec, découlant principalement de la baisse de la demande en raison notamment de températures plus douces à l'hiver 2016,
 - l'augmentation de 176 millions de dollars des résultats nets de Loto-Québec, attribuable notamment à l'augmentation des ventes des loteries en raison du nombre élevé de lots majeurs.

Transferts du gouvernement fédéral

L'augmentation des transferts du gouvernement fédéral de 362 millions de dollars, soit de 2,0 %, résulte notamment :

- d'une augmentation de 235 millions de dollars des revenus de péréquation, qui découle principalement de la hausse de l'enveloppe canadienne de péréquation, liée à la croissance du PIB nominal canadien;
- d'une hausse de 205 millions de dollars des revenus de transferts pour la santé, qui s'explique essentiellement par la croissance annuelle de 6,0 % de l'enveloppe du Transfert canadien en matière de santé (TCS) pour l'ensemble des provinces, atténuée par la hausse de la valeur de l'abattement spécial du Québec, valeur qui est soustraite de ces transferts.

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées

L'augmentation de 939 millions de dollars, soit de 1,1 %, des dépenses consolidées excluant le service de la dette est attribuable aux variations suivantes :

- une hausse de 709 millions de dollars, soit de 1,9 %, des dépenses pour la mission « Santé et services sociaux », qui découle :
 - de l'augmentation de 454 millions de dollars résultant de la hausse du coût des services financés par la Régie de l'assurance maladie du Québec,
 - de l'augmentation de 106 millions de dollars des dépenses, attribuable à l'augmentation du coût des médicaments pour les personnes couvertes par le régime public d'assurance-médicaments et du coût du crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés,
 - de l'augmentation de 101 millions de dollars des dépenses d'amortissement des immobilisations des organismes du réseau de la santé et des services sociaux;
- une augmentation de 127 millions de dollars, soit de 0,6 %, des dépenses pour la mission « Éducation et culture », qui découle notamment de :
 - la hausse de 74 millions de dollars du montant relatif au crédit d'impôt remboursable pour la production cinématographique,
 - l'augmentation de 52 millions de dollars des bourses consécutives aux prêts étudiants;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une hausse de 186 millions de dollars, soit de 1,6 %, des dépenses pour la mission « Économie et environnement », qui s'explique notamment par les variations suivantes :
 - une hausse de 337 millions de dollars des dépenses de transfert de la Société de financement des infrastructures locales du Québec, principalement attribuable à la mise en œuvre du plan 2014-2019 des programmes d'infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de transport en commun,
 - une augmentation de 178 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds des réseaux de transport terrestre, notamment attribuable au renouvellement du Programme d'aide au développement du transport collectif et du Programme d'aide à la voirie locale, pour les années civiles 2015 et 2016,
 - une baisse de la dépense pour pertes sur les interventions financières garanties de 128 millions de dollars au Fonds du développement économique et au ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, en raison de l'amélioration de la situation financière des entreprises bénéficiant de ces interventions,
 - une diminution de 78 millions de dollars des dépenses de transfert du Fonds de développement des territoires, découlant principalement de la fin des ententes avec les centres locaux de développement,
 - une baisse de 51 millions de dollars des dépenses de transfert de la Société d'habitation du Québec, qui s'explique notamment par le rythme des projets en cours pour le programme AccèsLogis Québec,
 - une diminution de 45 millions de dollars des dépenses de transfert de La Financière agricole du Québec, attribuable principalement à la baisse de la contribution au Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles;

4. Analyse des écarts (suite)

4.2 Comparaison des résultats réels avec ceux de l'année financière précédente (suite)

Dépenses consolidées (suite)

- une diminution de 82 millions de dollars, soit de 0,8 %, des dépenses pour la mission « Soutien aux personnes et aux familles », qui résulte notamment :
 - d'une baisse de 44 millions de dollars des subventions du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en raison notamment d'une baisse de la clientèle pour le Programme alternative jeunesse, le Programme d'aide sociale et le Programme de solidarité sociale,
 - d'une diminution de 54 millions de dollars du montant des crédits d'impôt réclamés pour la Prime au travail,
 - d'une hausse de 33 millions de dollars du montant des crédits d'impôt réclamés pour les Frais de garde d'enfants.

Enfin, le service de la dette a diminué de 261 millions de dollars par rapport à 2014-2015, soit de 2,5 %. Cette baisse s'explique principalement par la hausse des revenus du fonds d'amortissement des régimes de retraite. Les revenus du fonds d'amortissement des régimes de retraite sont inscrits en déduction du service de la dette.

5. Loi sur l'équilibre budgétaire

Solde budgétaire

La Loi sur l'équilibre budgétaire a pour objectif d'équilibrer le budget du gouvernement du Québec. Elle prévoit que ce dernier ne peut encourir aucun déficit budgétaire.

L'année financière 2015-2016 s'est terminée avec un solde budgétaire de 2 191 millions de dollars, lequel prend en compte l'affectation d'une somme de 1 453 millions de dollars au Fonds des générations.

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	Budget 2015-2016	Résultats réels au 31 mars 2016
Surplus annuel	1 586	3 644
Revenus du Fonds des générations	(1 586)	(1 453)
Solde budgétaire	—	2 191

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Réserve de stabilisation

La Loi prévoit l'établissement d'une réserve de stabilisation afin de faciliter la planification budgétaire pluriannuelle du gouvernement.

La réserve de stabilisation est affectée au maintien de l'équilibre budgétaire; son solde est diminué du montant nécessaire à l'atteinte de cet équilibre. De plus, le gouvernement peut, aux conditions qu'il détermine, utiliser la réserve de stabilisation afin de verser des sommes au Fonds des générations. Le solde de la réserve est diminué du montant ainsi versé à ce fonds.

Les sommes affectées annuellement à la réserve de stabilisation correspondent au montant de l'excédent constaté pour cette année financière, soit un solde budgétaire supérieur à zéro, établi conformément aux dispositions de la Loi sur l'équilibre budgétaire.

L'excédent de 2 191 millions de dollars constaté en 2015-2016 est ainsi affecté à la réserve de stabilisation. Par ailleurs, le gouvernement peut choisir d'en verser une partie au Fonds des générations.

Réserve de stabilisation

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	<u>2016</u>
Solde au début	—
Excédent de l'année	<u>2 191</u>
Solde à la fin	<u><u>2 191</u></u>

5. Loi sur l'équilibre budgétaire (suite)

Fonds des générations

Dans le budget 2015-2016, les revenus du Fonds des générations étaient estimés à 1 586 millions de dollars. Les revenus réels s'élèvent à 1 453 millions de dollars, soit 133 millions de dollars de moins par rapport à ce qui était prévu. Le solde du fonds atteint 8 522 millions de dollars au 31 mars 2016.

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	2016		2015
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	6 912	6 938	5 659
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	100	100	100
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	756	741	761
Revenus miniers	116	161	
Revenus divers			
Biens non réclamés	25	55	32
Revenus de placement	484	298	315
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	105	98	71
Total des revenus autonomes	1 586	1 453	1 279
Versement provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail	89	131	
Solde à la fin	8 587	8 522	6 938

Note : Selon les données présentées à la note 9 des états financiers consolidés (p. 114, 115).

6. Analyse des principales tendances

L'analyse des principales tendances présentée dans cette section s'effectue avec les données provenant des états financiers consolidés du gouvernement du Québec.

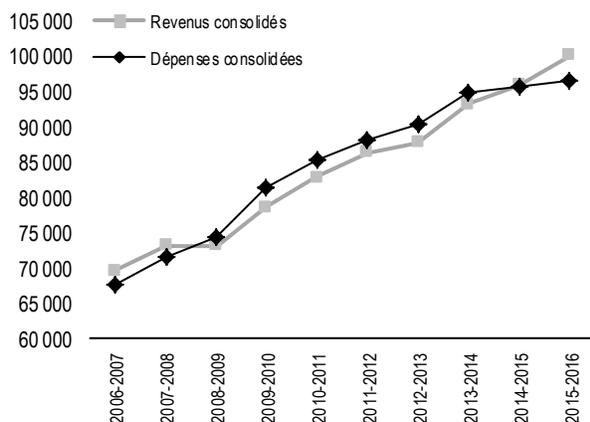
Les données utilisées pour produire les tendances présentées dans cette section doivent être analysées en tenant compte des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Aux fins du calcul de la croissance annualisée des revenus et dépenses, les données des années 2009-2010 et suivantes ont été ramenées sur une base comparable, soit en considérant les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

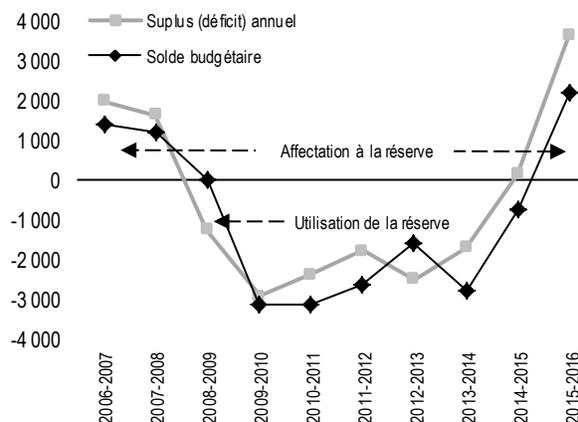
6. Analyse des principales tendances (suite)

Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire

Évolution des revenus et des dépenses
(en millions de dollars)



Évolution du solde budgétaire
(en millions de dollars)



Note : La différence entre le surplus (déficit) annuel aux états financiers et le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire découle, pour l'essentiel, des revenus affectés au Fonds des générations, du recours à la réserve de stabilisation pour maintenir l'équilibre budgétaire en situation de déficit budgétaire, de la prise en compte d'ajustements liés à des modifications comptables ainsi que de l'exclusion, en 2012-2013, de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec.

Au cours des années financières 2006-2007 et 2007-2008, des surplus ont été portés à la réserve de stabilisation. En 2008-2009 et 2009-2010, la crise financière et la récession mondiale ont détérioré de façon importante les équilibres financiers du gouvernement. En 2008-2009, l'utilisation de la réserve de stabilisation a ramené le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire à zéro. Les dispositions de cette loi, telles qu'adoptées le 21 avril 2015 et qui prohibent tout déficit budgétaire, ne s'appliquaient pas pour les années financières 2009-2010 à 2014-2015. Au cours de cette période, le gouvernement a affiché annuellement des déficits budgétaires dans le respect de la Loi. Pour l'année financière 2015-2016, le solde budgétaire est de 2 191 millions de dollars, lequel est affecté à la réserve de stabilisation.

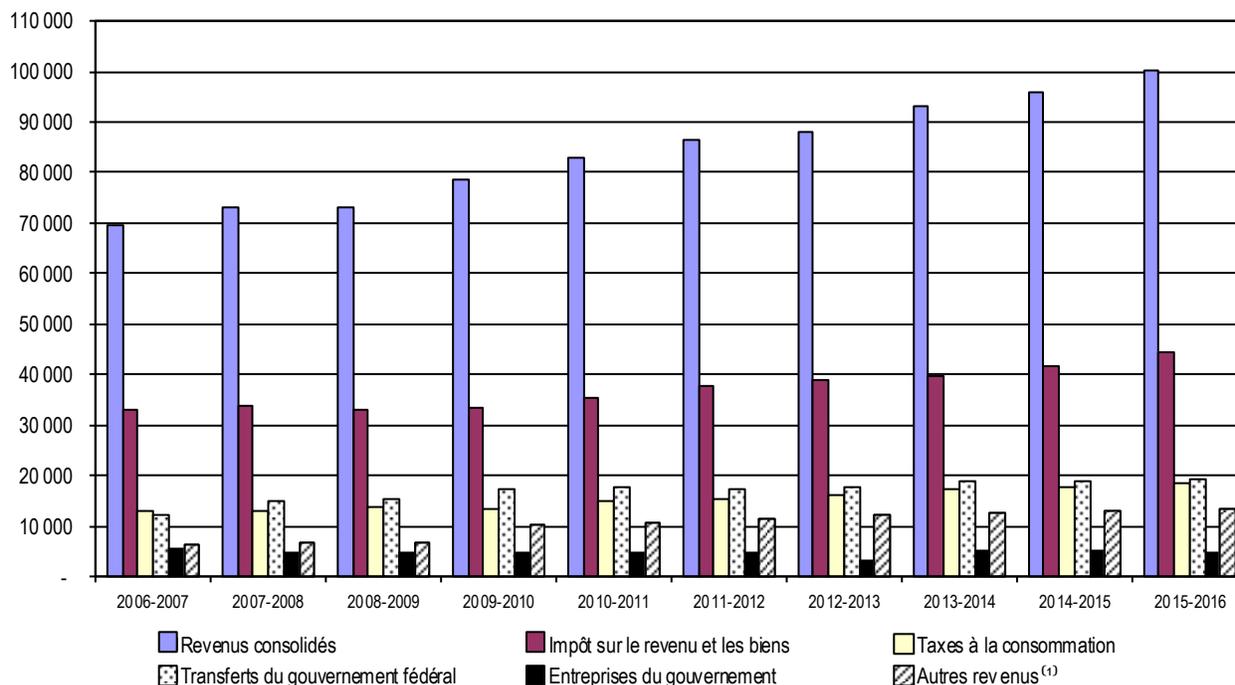
6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus

Évolution des revenus consolidés

REVENUS PAR SOURCES

(en millions de dollars)



(1) Les autres revenus incluent les revenus de droits et permis, les revenus divers et les revenus du Fonds des générations.

Le niveau des revenus consolidés du gouvernement est passé de 69,6 à 100,1 milliards de dollars de l'année financière 2006-2007 à celle de 2015-2016. La croissance annuelle moyenne a été de 3,6 % pendant que celle du PIB se situait à 3,0 % pour la même période.

Depuis la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation en 2009-2010, les revenus autonomes d'environ 4,0 milliards de dollars de ces établissements sont inclus dans les revenus consolidés. Cela inclut, entre autres, les revenus à l'égard de l'impôt foncier scolaire et de diverses contributions des usagers incluant les frais de scolarité.

Les revenus totaux ont été en constante progression, sauf pour l'année 2008-2009, pour laquelle une baisse a été enregistrée à l'égard des revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Impôt sur le revenu et les biens

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens ont connu une progression de 2006-2007 à 2007-2008. En 2008-2009 et en 2009-2010, ces revenus ont diminué en raison notamment des effets de la crise financière et de la récession sur les revenus déclarés ainsi que des mesures fiscales mises en place dans le cadre du plan d'action économique pour soutenir l'économie pendant la récession. Cette baisse reflète également la réduction de l'impôt sur le revenu des particuliers en 2008 et l'impact des autres mesures fiscales annoncées dans les budgets de 2007-2008 à 2009-2010 sur l'impôt des sociétés. Les revenus d'impôt ont ensuite repris leur progression pour atteindre 44 473 millions de dollars en 2015-2016. La croissance annuelle moyenne de ces revenus est de 3,0 % pour les années 2006-2007 à 2015-2016.

Taxes à la consommation

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont passés de 12 851 millions de dollars en 2006-2007 à 18 517 millions de dollars en 2015-2016. Leur augmentation annuelle moyenne pour cette période s'établit à 4,3 % et résulte de la croissance soutenue des ventes au détail, des augmentations successives d'un point de pourcentage du taux de la TVQ, soit à compter du 1^{er} janvier 2011 et du 1^{er} janvier 2012, ainsi que de l'harmonisation de la TVQ à la TPS depuis le 1^{er} janvier 2013 pour les institutions financières. Ils ont progressé de façon régulière depuis l'année financière 2006-2007, sauf pour l'année 2009-2010 pendant laquelle une légère baisse a été enregistrée.

Transferts du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont passés de 11 970 millions de dollars en 2006-2007 à 18 901 millions de dollars en 2015-2016. La croissance annuelle moyenne des revenus de transfert du gouvernement fédéral est de 5,1 % pendant cette période. Ils ont progressé de 2006-2007 à 2010-2011, alors qu'une diminution, qui résulte principalement de la baisse des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec, a été constatée en 2011-2012. Les revenus de transfert du gouvernement fédéral ont augmenté en 2012-2013 et en 2013-2014, en raison notamment des versements totalisant 2 200 millions de dollars provenant de la compensation fédérale pour l'harmonisation des taxes de vente. Les revenus de transfert fédéraux sont demeurés relativement stables en 2014-2015 par rapport à l'année précédente et ont augmenté à nouveau en 2015-2016, en raison notamment d'une augmentation des transferts pour la santé et des paiements de péréquation.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Revenus (suite)

Évolution des revenus consolidés (suite)

Entreprises du gouvernement

Pour ce qui est des revenus provenant des entreprises du gouvernement, qui se composent principalement des résultats d'Hydro-Québec, de Loto-Québec et de la Société des alcools du Québec, ils sont passés de 5 716 millions de dollars en 2006-2007 à 5 013 millions de dollars en 2015-2016. Les revenus provenant des entreprises du gouvernement ont connu une décroissance annuelle moyenne de 1,4 % pendant cette période, principalement due à la diminution du bénéfice net d'Hydro-Québec au cours de cette période.

Autres revenus

Enfin, les autres revenus ont progressé de façon importante au cours des années 2006-2007 à 2015-2016. Parmi tous les facteurs expliquant cette hausse, mentionnons :

- l'addition des contributions des usagers et des frais de scolarité à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à compter de 2009-2010;
- l'augmentation des revenus de pénalités et d'intérêts en lien avec l'accroissement des cotisations réalisées par l'Agence du revenu du Québec dans les dernières années à la suite des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale;
- la prise en compte des redevances hydrauliques et des autres revenus du Fonds des générations à compter du 1^{er} janvier 2007.

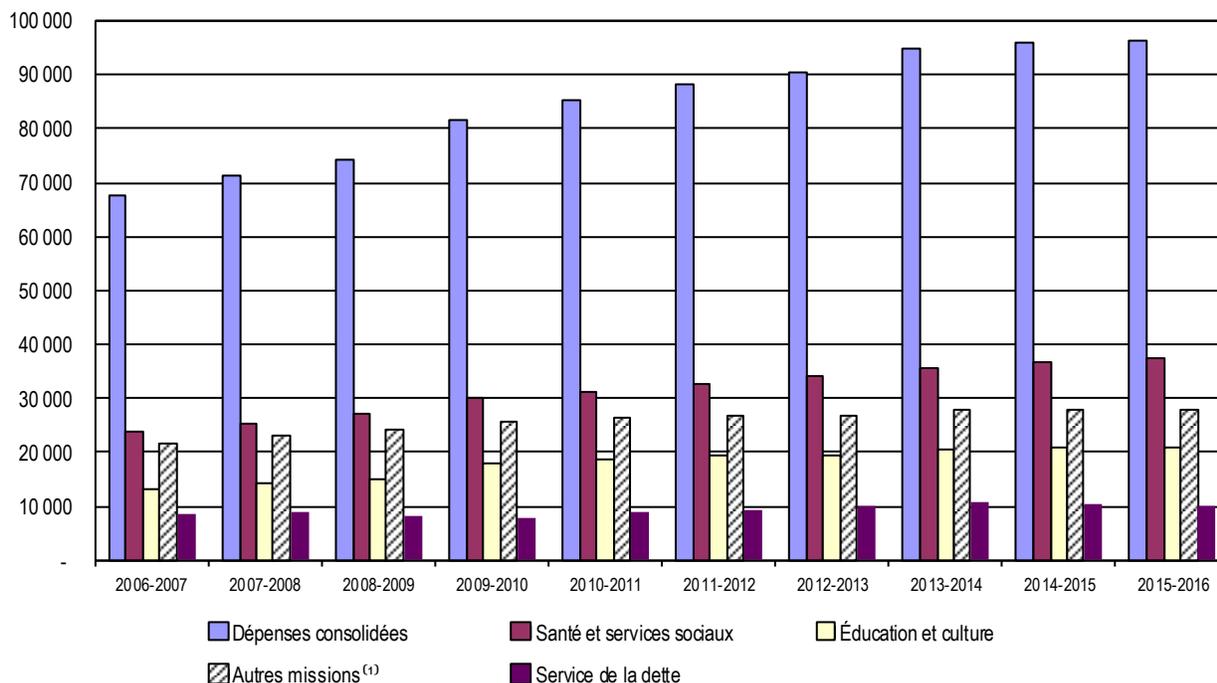
6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses

Évolution des dépenses consolidées

DÉPENSES PAR MISSIONS

(en millions de dollars)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Le niveau des dépenses consolidées du gouvernement a connu une augmentation de 28,9 milliards de dollars de 2006-2007 à 2015-2016, passant de 67,6 à 96,5 milliards de dollars. La croissance annuelle moyenne s'est élevée à 3,5 %.

Depuis 2009-2010, la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation a pour effet d'augmenter les dépenses consolidées. L'impact de ces dépenses sur le déficit annuel est compensé par l'inclusion des revenus autonomes de ces réseaux dans les revenus consolidés. En 2009-2010, les dépenses consolidées ont été augmentées de 3,7 milliards de dollars.

Santé et services sociaux et Éducation et culture

Les dépenses des missions « Santé et services sociaux » et « Éducation et culture » sont en constante progression, de façon encore plus marquée pour le secteur de la santé. Au 31 mars 2016, les dépenses de santé et d'éducation représentent 60,7 % des dépenses consolidées, soit 38,9 % pour la mission « Santé et services sociaux » et 21,8 % pour la mission « Éducation et culture ».

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dépenses (suite)

Évolution des dépenses consolidées (suite)

Autres missions

Les dépenses des autres missions ont également augmenté au cours des dernières années, en raison notamment des éléments suivants :

- la croissance de la dépense liée aux sommes investies dans l'amélioration, le développement et l'entretien du réseau routier et dans les systèmes de transport;
- la croissance des dépenses allouées aux affaires municipales et aux régions, notamment pour améliorer l'accès au logement et pour contribuer à la réfection et à la construction de réseaux d'aqueduc et d'égout ainsi qu'aux travaux d'assainissement des eaux usées municipales dans toutes les régions du Québec;
- l'augmentation du soutien financier aux centres de la petite enfance et aux autres services de garde;
- la création de nouveaux organismes gouvernementaux, notamment la Société de financement des infrastructures locales du Québec pour le soutien financier aux organismes municipaux dans la réalisation de leurs projets d'infrastructures, ainsi que le Fonds vert dans le cadre de la réalisation de mesures favorisant le développement durable et pour le soutien financier aux organismes œuvrant dans le domaine de l'environnement;
- l'augmentation des budgets consentis à la sécurité publique, notamment pour couvrir les coûts liés à la Sûreté du Québec, aux services correctionnels et aux affaires policières;
- l'augmentation de la dépense au titre de la provision pour créances douteuses, en raison de la hausse des cotisations effectuées par l'Agence du revenu du Québec dans le cadre des efforts consacrés à la lutte contre l'évasion fiscale.

Service de la dette

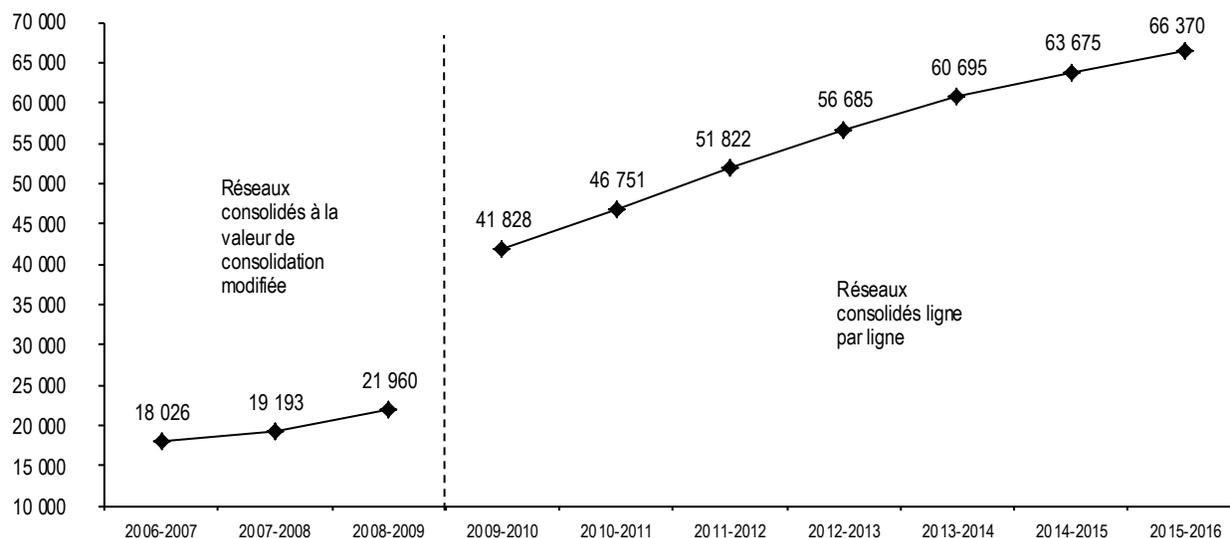
Pour sa part, le service de la dette a connu une augmentation annuelle moyenne de 1,3 % entre 2006-2007 et 2015-2016. Il s'établit à 10 009 millions de dollars en 2015-2016.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Immobilisations

Évolution de la valeur comptable nette des immobilisations

(en millions de dollars)



La valeur comptable nette des immobilisations a augmenté de 2,7 milliards de dollars au cours de la dernière année, passant de 63,7 milliards de dollars au 31 mars 2015 à 66,4 milliards de dollars au 31 mars 2016. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que l'amortissement annuel associé à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. La durée de vie utile restante des immobilisations est ainsi meilleure aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années.

En 2009-2010, une augmentation de 16,8 milliards de dollars de la valeur comptable nette des immobilisations est attribuable à l'ajout du parc d'immobilisations des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de leur consolidation ligne par ligne, alors qu'auparavant ils étaient comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Les immobilisations sont réparties en plusieurs catégories dont les réseaux complexes, composés majoritairement des investissements nets dans les infrastructures routières, qui représentent 37,0 % de la valeur comptable nette totale de celles-ci au 31 mars 2016.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brutes

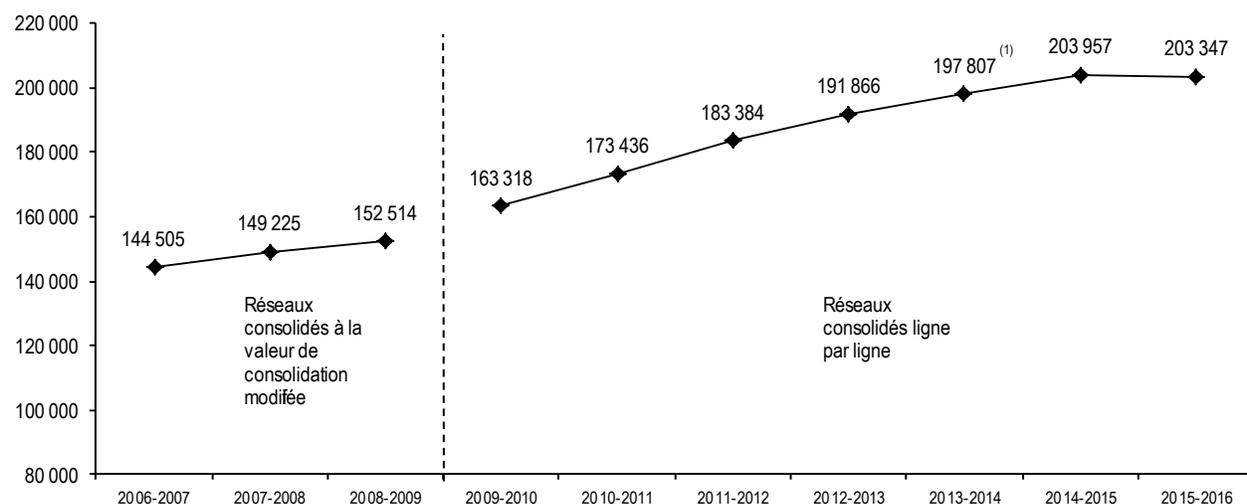
Dettes brutes du gouvernement

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016
(en millions de dollars)

	Résultats réels au 31 mars 2016	Résultats réels au 31 mars 2015
Dettes avant gains (pertes) de change reportés	193 945	192 750
Moins		
Dettes du Fonds de financement pour financer des entreprises du gouvernement	(308)	(383)
	193 637	192 367
Plus		
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	26 745	28 172
Moins		
Fonds des générations	(8 522)	(6 938)
	211 860	213 601
Dettes brutes incluant les emprunts réalisés par anticipation	211 860	213 601
Moins		
Emprunts réalisés par anticipation	(8 513)	(9 644)
	203 347	203 957
Dettes brutes	203 347	203 957
En % du PIB nominal	53,8%	55,1%

Évolution de la dette brute du gouvernement

(en millions de dollars)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dettes brutes (suite)

Depuis 2009-2010, soit à la suite de la consolidation ligne par ligne des résultats financiers des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, l'ensemble des dettes contractées par ces organismes est inclus dans celles du gouvernement. Auparavant, seule la partie de la dette contractée par ces organismes auprès d'organismes inclus au périmètre comptable était prise en compte. Pour tenir compte des modes de comptabilisation différents, l'analyse de la tendance de la dette brute est présentée en deux périodes.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2007 au 31 mars 2009

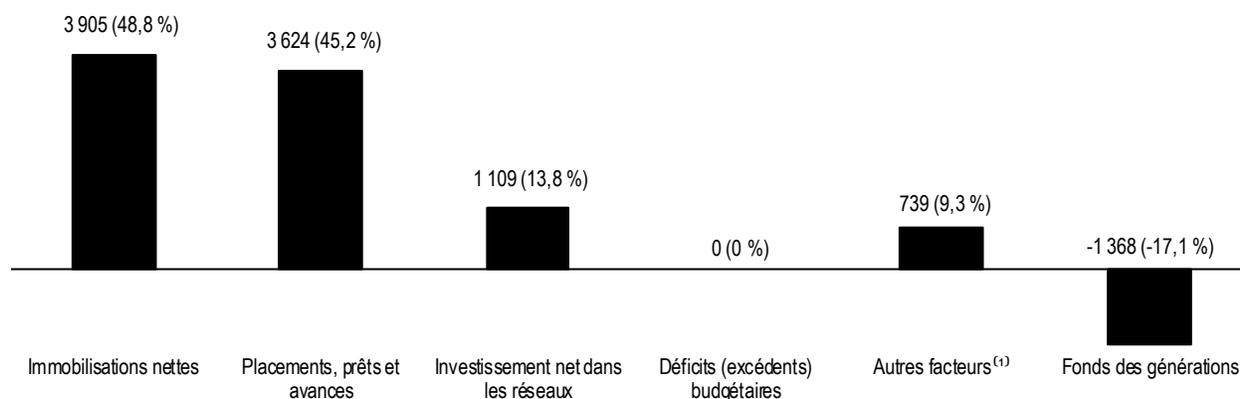
La dette brute, qui s'établissait à 144,5 milliards de dollars au 31 mars 2007, est passée à 152,5 milliards de dollars au 31 mars 2009, soit une augmentation de 8,0 milliards de dollars. Cette augmentation est due à :

- des investissements de 3,9 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des placements, prêts et avances de 3,6 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement;
- des investissements du gouvernement dans les réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation de 1,1 milliard de dollars par le biais notamment des prêts de Financement-Québec pour financer leurs immobilisations;
- la variation des autres facteurs de 0,7 milliard de dollars.

En outre, les versements au Fonds des générations ont fait diminuer de près de 1,4 milliard de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2007 au 31 mars 2009

(en millions de dollars)



Note : Les données relatives aux années 2009-2010 et subséquentes ne sont pas incluses dans ce graphique, car à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, ces données ne sont pas comparables avec celles de la période 2006-2007 à 2008-2009.

(1) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

6. Analyse des principales tendances (suite)

Dette brute (suite)

Augmentation de la dette brute du 31 mars 2009 au 31 mars 2016

La dette brute au 31 mars 2009, une fois redressée à la suite de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, s'établissait à 157,6 milliards de dollars. Elle s'élève à 203,3 milliards de dollars au 31 mars 2016. Ainsi, pour les années financières 2009-2010 à 2015-2016, la dette brute du gouvernement a augmenté de 45,7 milliards de dollars. Cette augmentation s'explique par :

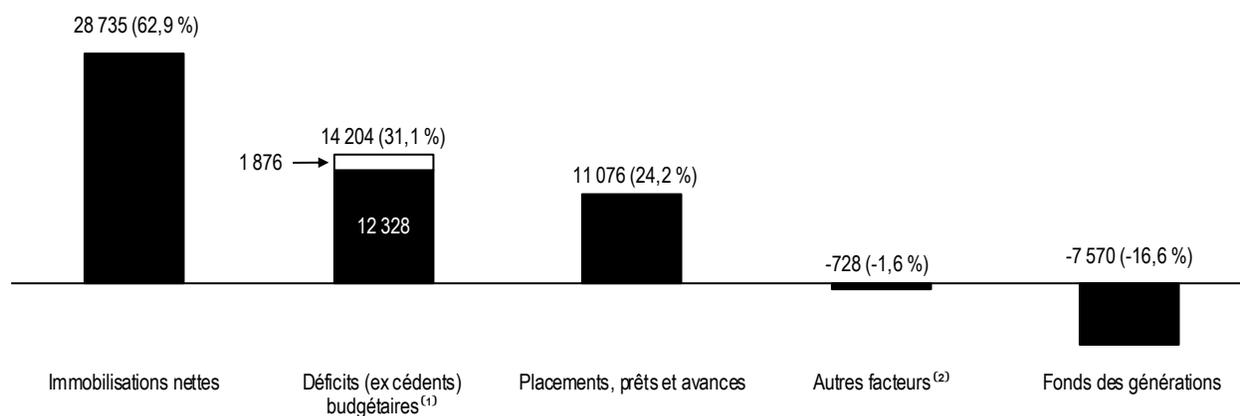
- des investissements de 28,7 milliards de dollars du gouvernement dans ses immobilisations;
- des déficits budgétaires de 14,2 milliards de dollars;
- des placements, prêts et avances de 11,1 milliards de dollars, dont certains effectués aux entreprises du gouvernement.

L'augmentation de la dette brute est atténuée par :

- les versements au Fonds des générations, qui ont fait diminuer la dette brute de 7,6 milliards de dollars;
- la variation des autres facteurs, qui font diminuer de 0,7 milliard de dollars la dette brute.

Facteurs de croissance de la dette brute du gouvernement du 31 mars 2009 au 31 mars 2016

(en millions de dollars)



(1) Les déficits (excédents) budgétaires incluent la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 en 2012-2013.

(2) Les autres facteurs comprennent notamment la variation des « autres comptes », comme les comptes débiteurs et les comptes à payer, ainsi que la variation de la valeur de la dette en devises étrangères.

7. Résultat de l'analyse des indicateurs

L'analyse des indicateurs financiers vise principalement à fournir des précisions et des explications sur les informations contenues dans les états financiers consolidés.

Aux fins de l'évaluation de l'état de ses finances, le gouvernement du Québec présente onze indicateurs. Ces indicateurs sont inspirés de ceux que le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public propose dans un énoncé de pratiques recommandées.

La réforme comptable de 2006-2007 a permis de rendre les conventions comptables du gouvernement pleinement conformes aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Elle a aussi permis d'intégrer les organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le périmètre comptable du gouvernement, d'abord à la valeur de consolidation modifiée et, par la suite en 2009-2010, selon la consolidation ligne par ligne.

Aux fins de la présente section, le produit intérieur brut (PIB) utilisé correspond au produit intérieur brut nominal.

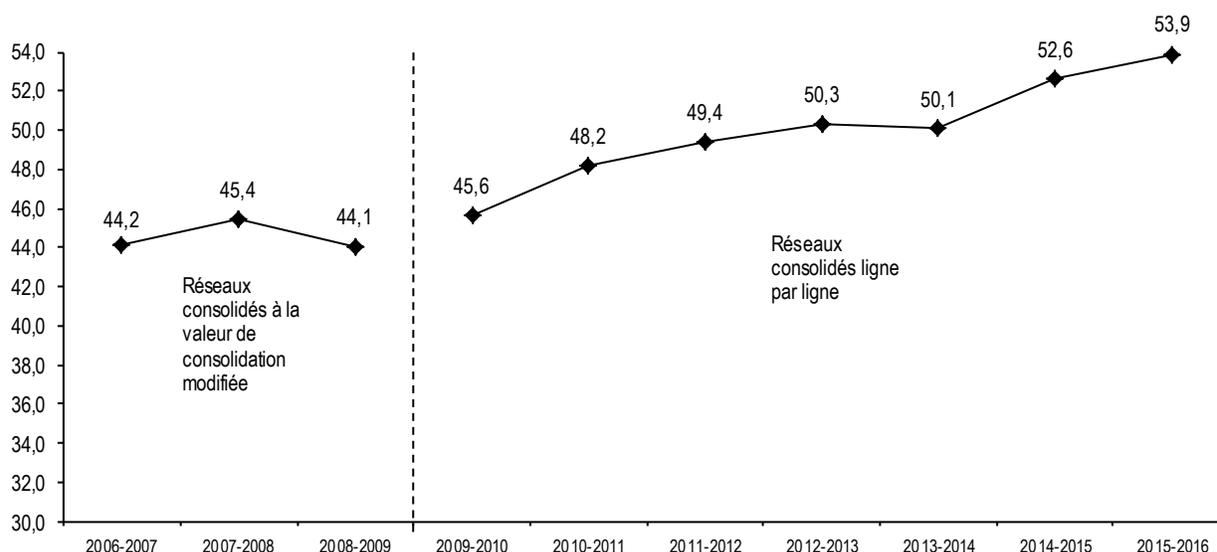
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 1 : Les actifs (financiers et non financiers) par rapport au total des passifs

Cet indicateur illustre la mesure dans laquelle le gouvernement a financé ses opérations courantes par des emprunts. Un ratio supérieur à 100 % indique qu'il a accumulé dans le passé un excédent et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est plus élevée que celle de ses passifs. Un ratio inférieur à 100 % indique que le gouvernement a accumulé dans le passé un déficit et que la valeur de ses actifs financiers et non financiers est moins élevée que celle de ses passifs. Un ratio à la hausse illustre une tendance favorable.

Actifs financiers et non financiers

(en pourcentage du total des passifs)



Le rapport des actifs financiers et non financiers sur le total des passifs se situait à 44,2 % en 2006-2007. La consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, en 2009-2010, a porté ce ratio à 45,6 % au 31 mars 2010. Il s'établit à 53,9 % au 31 mars 2016. Compte tenu des déficits cumulés, la valeur des actifs demeure moins élevée que celle des passifs. En outre, une amélioration du ratio est observée et démontre que les actifs augmentent à un rythme plus rapide que les passifs. D'ailleurs, au cours des dernières années, les emprunts ont servi principalement à financer l'acquisition d'immobilisations.

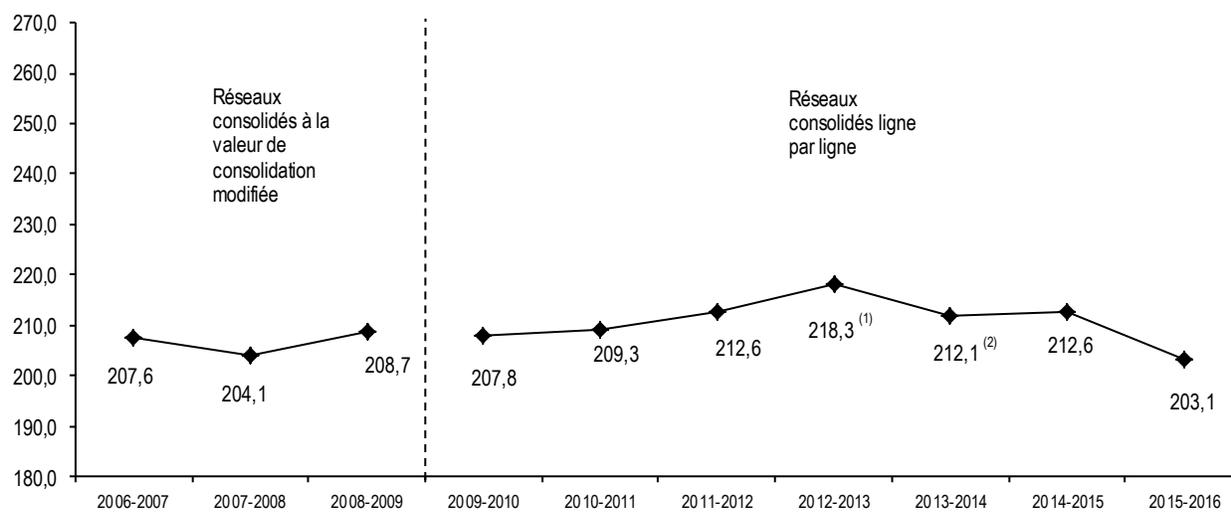
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 2 : La dette brute par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur vise à mettre en perspective l'ampleur de la dette brute du gouvernement en la comparant à ses revenus. Un ratio en baisse indique une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage des revenus totaux)



(1) La hausse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 213,7 %.

(2) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

En 2006-2007, la dette brute en pourcentage des revenus totaux s'établissait à 207,6 %. De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio a légèrement augmenté, passant de 207,6 % à 208,7 %. De 2009-2010 à 2012-2013, le ratio a également augmenté, passant de 207,8 % à 218,3 %. Il s'est établi à 203,1 % en 2015-2016, en diminution par rapport à 2014-2015.

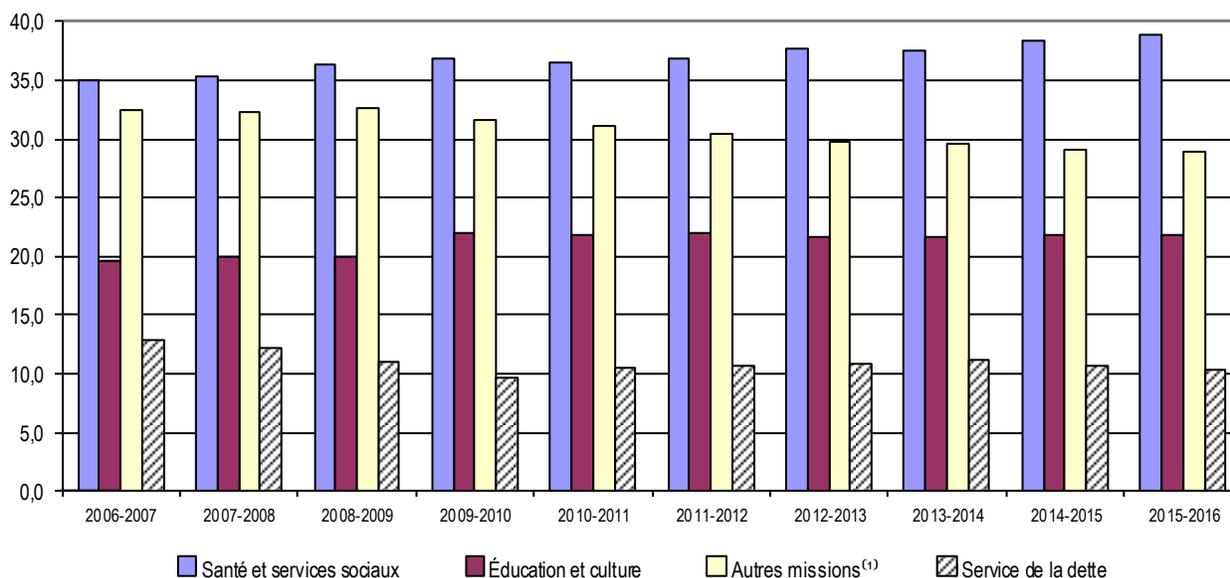
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 3 : Les dépenses par missions par rapport aux dépenses totales

Cet indicateur permet d'illustrer la tendance des dépenses du gouvernement pour une mission particulière au fil du temps. Pour assurer la pérennité de tous les programmes, la croissance des dépenses d'une mission ne doit pas excéder, de façon importante, celle des dépenses totales.

Dépenses par missions

(en pourcentage des dépenses totales)



(1) Les autres missions incluent les missions « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles » et « Gouverne et justice ».

Au cours de la période de 2006-2007 à 2015-2016, les dépenses de la mission « Santé et services sociaux » affichent une progression annuelle moyenne de 4,9 %, comparativement à 3,5 % pour le total des dépenses consolidées. Ainsi, la part que représentent les dépenses de cette mission sur l'ensemble des dépenses est passée de 35,0 % à 38,9 %. L'indicateur reflète la place de plus en plus importante que prennent les dépenses de cette mission. Cela traduit notamment les besoins de plus en plus importants attribuables, entre autres, au vieillissement de la population.

L'indicateur démontre que la portion des dépenses consacrées à la mission « Éducation et culture » est demeurée relativement stable, passant de 19,6 % à 21,8 %. Quant aux dépenses des autres missions, leur part par rapport aux dépenses totales est passée de 32,5 % en 2006-2007 à 29,0 % en 2015-2016.

La part des dépenses totales consacrée au « Service de la dette » est passée de 12,9 % en 2006-2007 à 10,4 % en 2015-2016. L'augmentation annuelle moyenne du niveau du « Service de la dette » durant cette période a été de 1,3 %.

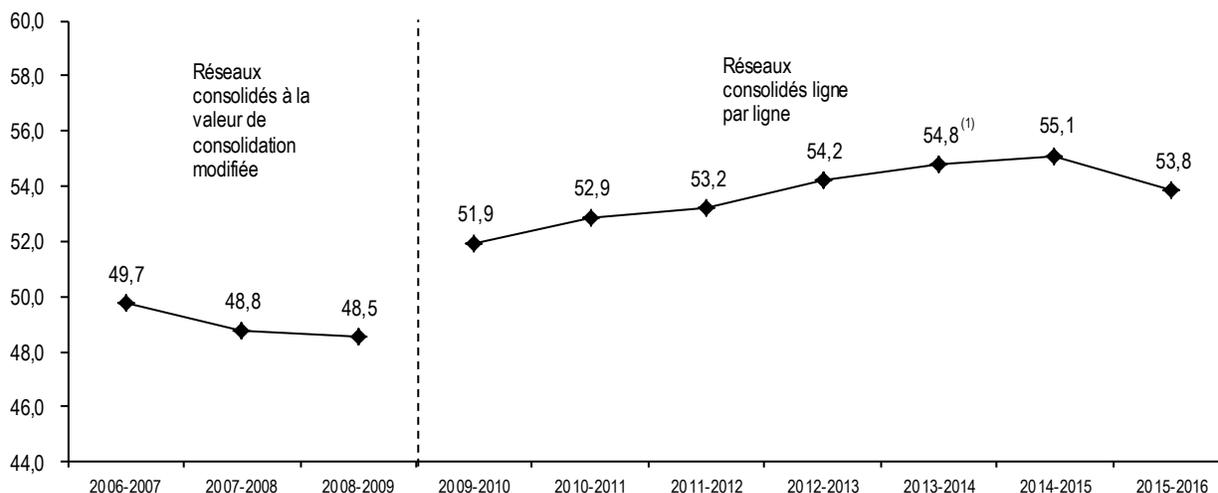
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 4 : La dette brute par rapport au PIB

Cet indicateur met en perspective la dette brute du gouvernement et la capacité de payer de ce dernier, laquelle est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable, puisque cela démontre une diminution de l'importance relative de la dette brute.

Dette brute

(en pourcentage du PIB)



(1) La valeur de la dette brute au 31 mars 2014 a été augmentée de 709 M\$ afin de refléter la prise en charge par Financement-Québec des prêts appartenant au Fonds de financement et effectués à des entités hors périmètre comptable du gouvernement.

De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'est amélioré, passant de 49,7 % à 48,5 %. En 2009-2010, sur la base de la consolidation ligne par ligne des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, le ratio de la dette brute par rapport au PIB s'élevait à 51,9 %. Il s'établit à 53,8 % en 2015-2016, en diminution par rapport à 2014-2015.

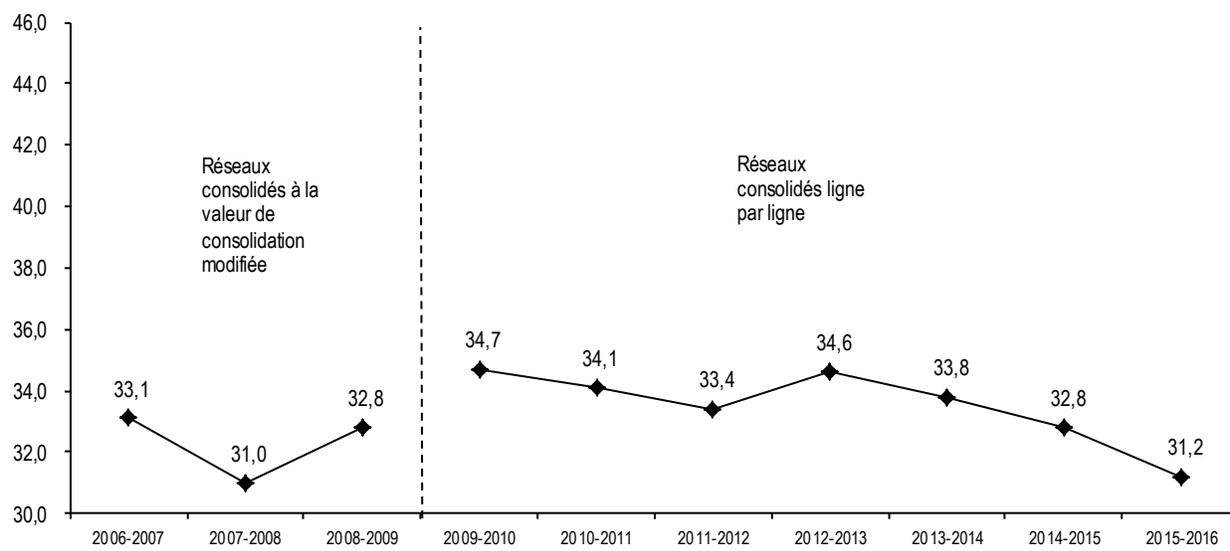
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 5 : La dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB

Cet indicateur mesure la dette représentant les déficits cumulés, c'est-à-dire la dette qui n'a pas servi à financer des actifs, avec la capacité de payer du gouvernement qui est mesurée par le PIB. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable, puisque cela signifie une réduction de l'importance relative de la dette représentant les déficits cumulés.

Dette représentant les déficits cumulés

(en pourcentage du PIB)



Note : Avant la prise en compte de la réserve de stabilisation.

En 2006-2007, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB s'établissait à 33,1 %. Depuis 2009-2010, le ratio de la dette représentant les déficits cumulés par rapport au PIB a diminué, passant de 34,7 % à 31,2 %.

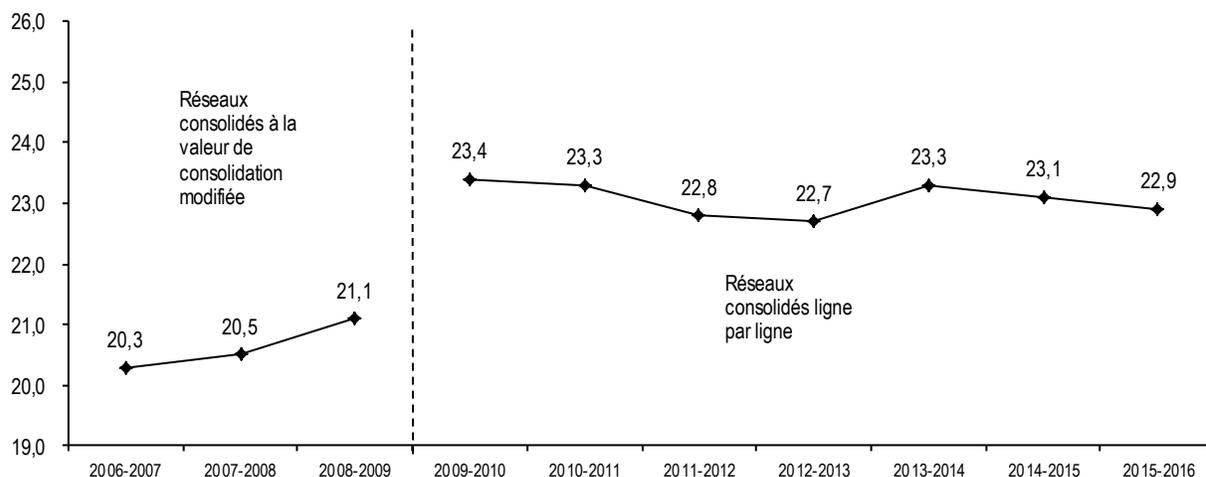
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 6 : Les dépenses consolidées par rapport au PIB

Cet indicateur permet de comparer, au fil du temps, le taux de croissance des dépenses du gouvernement à celui de l'économie. Une baisse de cet indicateur signifie que la croissance des dépenses est moins rapide que celle de l'économie et permet donc d'évaluer l'importance relative du coût des services publics dans l'économie.

Dépenses (excluant le service de la dette)

(en pourcentage du PIB)



Les dépenses excluant le service de la dette en pourcentage du PIB ont suivi une légère augmentation entre 2006-2007 et 2007-2008, passant de 20,3 % à 20,5 %. En 2008-2009, le taux a augmenté à 21,1 %, en raison notamment de la faible croissance du PIB.

À partir de l'année financière 2009-2010, la dépense consolidée intègre la totalité des dépenses des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation à la suite de la consolidation ligne par ligne, ce qui explique principalement l'augmentation du ratio à 23,4 %. Le gouvernement a maintenu une croissance des dépenses supérieure au PIB afin de continuer à soutenir l'économie et à maintenir les services publics en période de récession. De 2010-2011 à 2012-2013, le taux de croissance des dépenses a été inférieur à celui du PIB, réduisant leur importance dans l'économie, passant de 23,3 % à 22,7 %. En 2013-2014, le taux a augmenté à 23,3 % en raison d'une croissance des dépenses plus élevée que celle du PIB. En 2015-2016, le taux est passé à 22,9 % en raison d'une croissance des dépenses de 1,1 %, alors que le PIB a augmenté de 2,0 %.

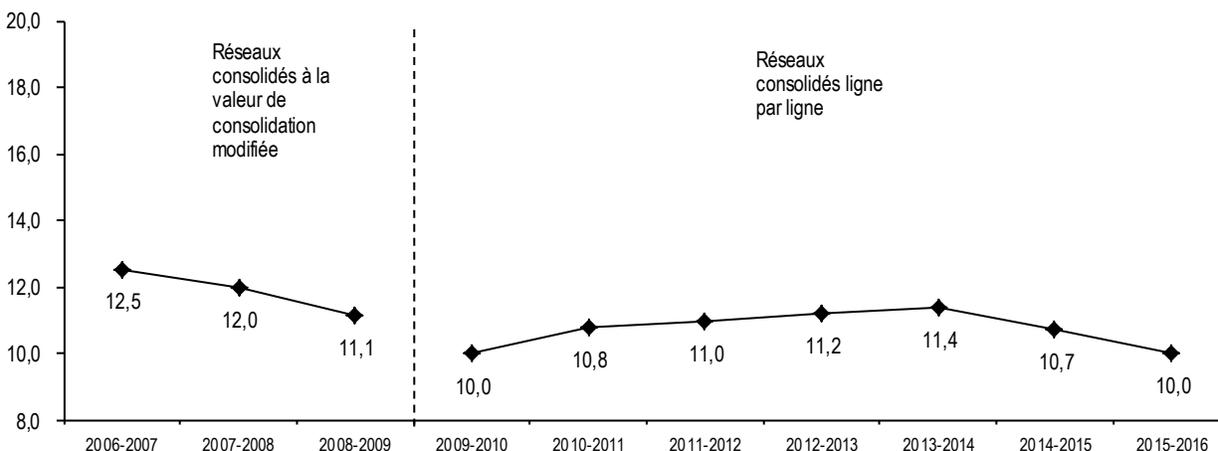
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 7 : Le service de la dette par rapport aux revenus totaux

Cet indicateur illustre la part des revenus du gouvernement qui doit être allouée au service de la dette. Une tendance à la baisse de ce ratio est souhaitable, puisque cela signifie qu'une plus grande part des revenus peut être consacrée aux dépenses de programmes.

Service de la dette

(en pourcentage des revenus totaux)



Dans l'ensemble, la part des revenus budgétaires consacrée au service de la dette a diminué depuis 2006-2007. Le ratio du service de la dette sur le total des revenus se situait à 12,5 % en 2006-2007. En 2009-2010, en tenant compte de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, il s'établissait à 10,0 %. En 2015-2016, ce ratio s'établit à 10,0 %, en diminution par rapport à 2014-2015.

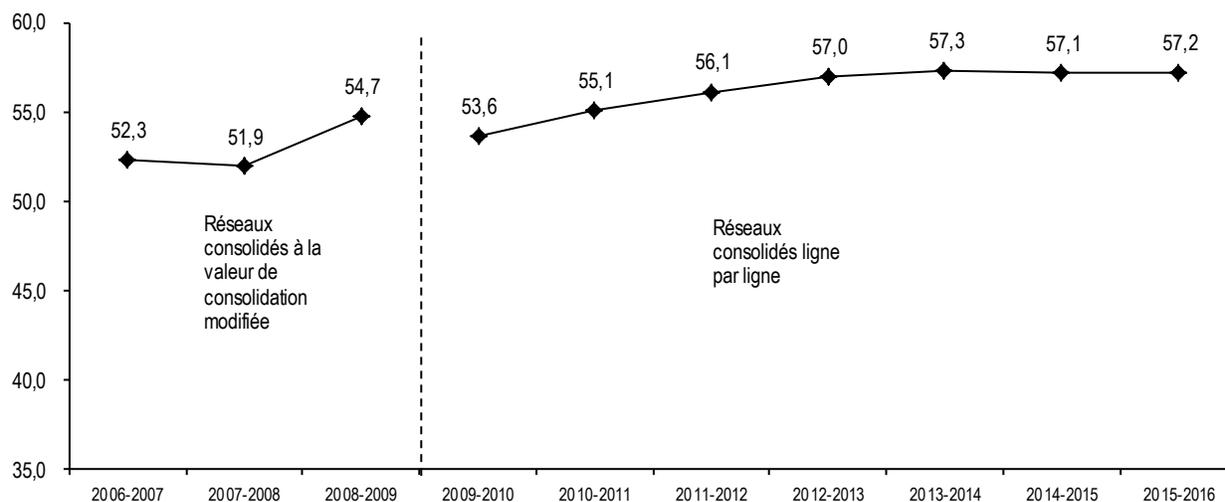
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 8 : La valeur comptable nette des immobilisations par rapport au coût des immobilisations

Cet indicateur renseigne sur la mesure dans laquelle la durée de vie utile estimative restante des immobilisations corporelles permettra au gouvernement de fournir ses produits et services dans l'avenir.

Valeur comptable nette des immobilisations

(en pourcentage du coût des immobilisations)



L'indicateur de la valeur comptable nette par rapport au coût des immobilisations a augmenté de façon importante au cours des dix dernières années, passant de 52,3 % au 31 mars 2007 à 57,2 % au 31 mars 2016. Cela démontre que les investissements annuels en immobilisations sont plus importants que la dépréciation annuelle associée à l'ensemble des immobilisations du gouvernement. L'âge moyen et la durée de vie utile restante des immobilisations sont ainsi meilleurs aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a quelques années.

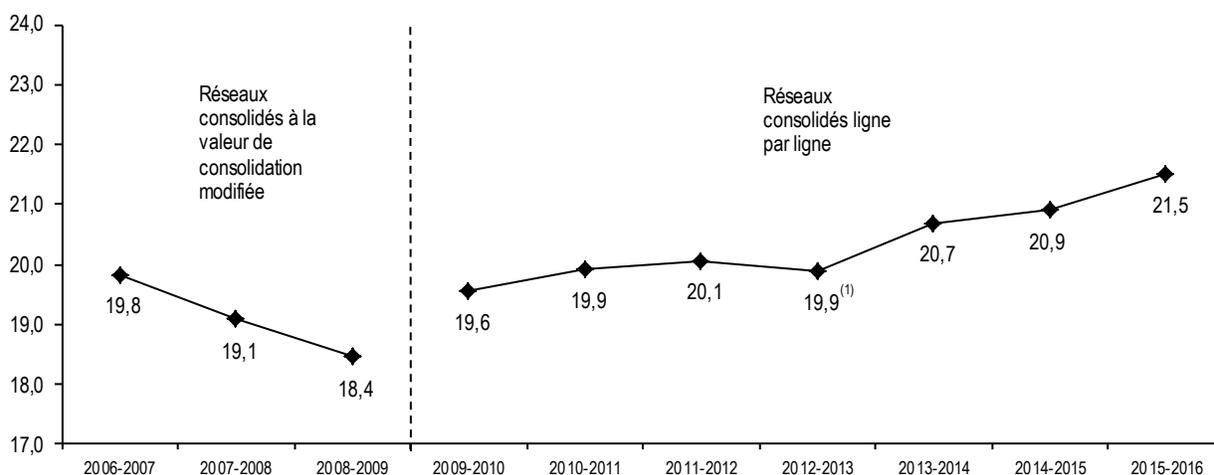
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 9 : Les revenus autonomes par rapport au PIB

Cet indicateur montre la part de la richesse collective que le gouvernement doit prélever pour financer les services publics. Les revenus autonomes du gouvernement sont constitués des impôts, des taxes, des droits d'utilisation et d'autres revenus provenant notamment de ses entreprises. Ces revenus incluent donc tous les revenus du gouvernement, à l'exception des transferts reçus du gouvernement fédéral. Avec le temps, une diminution de ce ratio tend à indiquer que davantage de richesse créée reste directement disponible aux contribuables.

Revenus autonomes

(en pourcentage du PIB)



(1) La baisse du ratio en 2012-2013 résulte principalement de l'inscription de la perte de 1 876 M\$ provenant des activités abandonnées à la suite de la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2 d'Hydro-Québec, laquelle a eu pour effet de diminuer d'autant les revenus. En excluant cette perte, le ratio s'établit à 20,4 %.

De 2006-2007 à 2008-2009, le ratio des revenus autonomes par rapport au PIB a diminué, passant de 19,8 % à 18,4 %, en raison notamment des effets de la récession sur les revenus du gouvernement. En 2009-2010, l'augmentation des revenus autonomes, causée par la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation, a porté ce ratio à 19,6 %. En 2011-2012, le ratio a augmenté à 20,1 %, en raison des hausses des revenus requises pour retourner à l'équilibre budgétaire. La perte provenant des activités abandonnées, consécutive à la fermeture de la centrale nucléaire de Gentilly-2, a fait diminuer ce ratio à 19,9 % en 2012-2013, pour ensuite atteindre 20,7 % en 2013-2014. Il s'établit à 21,5 % en 2015-2016.

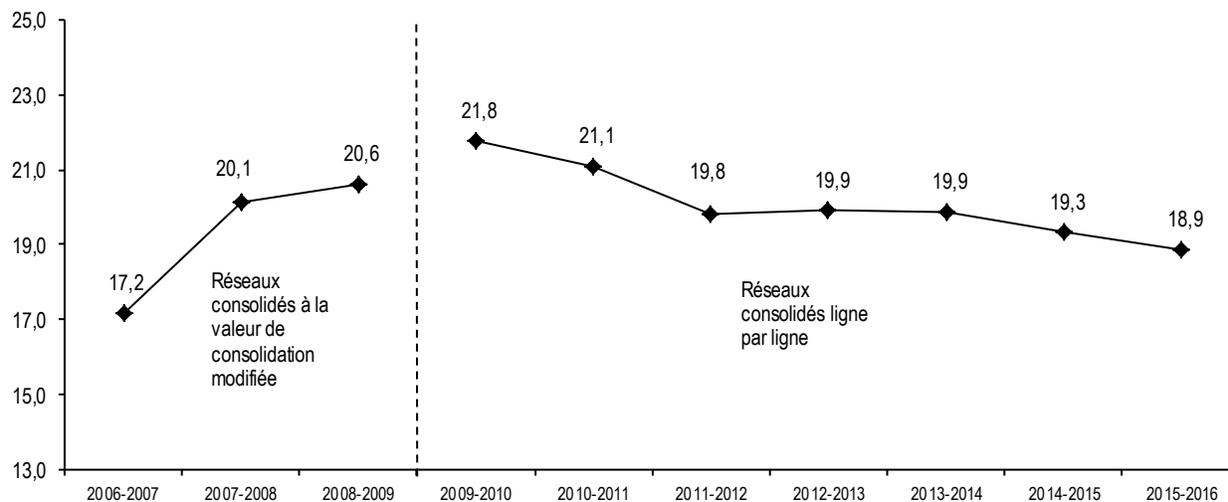
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 10 : Les transferts du gouvernement fédéral par rapport aux revenus totaux

Les transferts reçus du gouvernement fédéral sont constitués des paiements de péréquation, des paiements provenant des transferts pour la santé et pour l'éducation postsecondaire et les autres programmes sociaux, ainsi que des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. Cet indicateur sert à mesurer la part des revenus du gouvernement du Québec qui provient du gouvernement fédéral.

Transferts du gouvernement fédéral

(en pourcentage des revenus totaux)



De 2006-2007 à 2007-2008, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux est passée de 17,2 % à 20,1 %, en raison notamment d'une réforme en profondeur du programme de péréquation. Cette part atteint 21,8 % en 2009-2010, en raison notamment de l'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation et de la hausse des sommes transférées par le gouvernement fédéral dans le cadre de diverses ententes. En 2011-2012, cette part a diminué à 19,8 %, principalement en raison d'une diminution des revenus de péréquation découlant de la bonne performance économique relative du Québec. En 2012-2013 et en 2013-2014, la part des transferts du gouvernement fédéral dans les revenus totaux s'est établie à 19,9 %. Elle a légèrement fléchi en 2014-2015 pour atteindre 19,3 %, en raison de la fin des versements de la compensation pour l'harmonisation de la TVQ à la TPS. Elle s'établit à 18,9 % en 2015-2016.

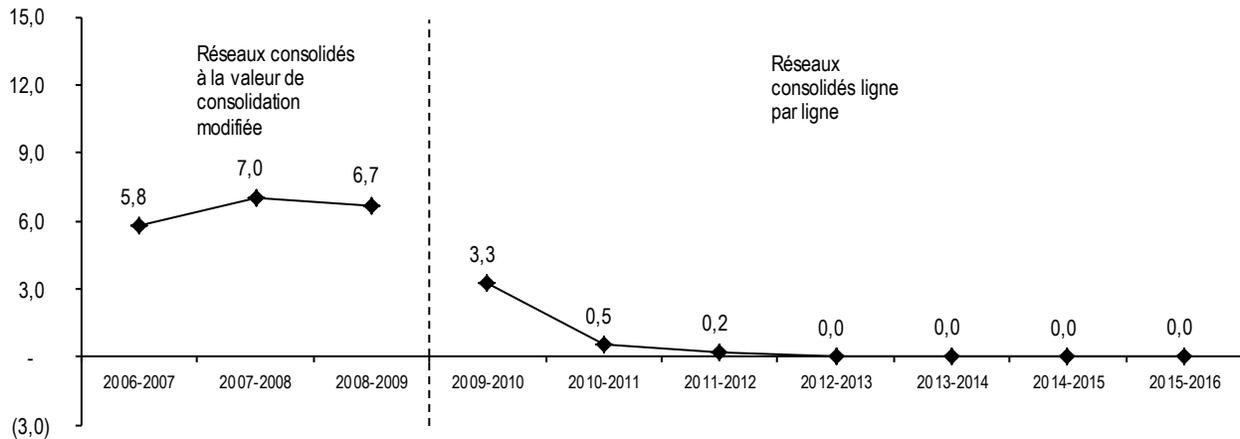
7. Résultat de l'analyse des indicateurs (suite)

Indicateur 11 : La dette en devises étrangères par rapport à la dette brute

Cet indicateur illustre jusqu'à quel point le service de la dette du gouvernement peut être affecté par les fluctuations du dollar canadien. Une tendance à la baisse de la proportion de la dette en devises étrangères signifie que la vulnérabilité du service de la dette diminue.

Dette en devises étrangères

(en pourcentage de la dette brute)



Note : Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

De 2006-2007 à 2008-2009, la proportion de la dette libellée en devises étrangères est passée de 5,8 % à 6,7 %. Depuis 2009-2010, cette proportion a diminué, passant de 3,3 % à 0,2 %. La proportion est nulle depuis 2012-2013, ce qui fait en sorte que le service de la dette n'est plus vulnérable aux fluctuations du dollar canadien par rapport aux devises dans lesquelles le gouvernement maintient une part de sa dette.

Statistiques financières

Ces tableaux présentent les données historiques de certains postes des états financiers consolidés des dernières années, lesquelles correspondent à celles établies au moment de leur publication initiale. Toutefois, certains ajustements ou reclassements ont été apportés aux postes « Revenus » et « Dépenses », afin de les présenter selon la structure budgétaire en vigueur en 2015-2016 et de les rendre comparables aux données historiques présentées au plan budgétaire le plus récent.

Historique des postes des états financiers consolidés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Revenus	Dépenses	(Déficit) surplus ⁽¹⁾	Actifs financiers	Passifs	Dette nette ⁽²⁾	Actifs non financiers ⁽³⁾	Déficits cumulés ⁽⁴⁾
2015-2016	100 123	96 479	3 644	70 767	(255 792)	(185 025)	67 095	(117 930)
2014-2015	95 937	95 801	136	70 178	(255 758)	(185 580)	64 419	(121 161)
2013-2014	93 231	94 934	(1 703)	62 701	(243 962)	(181 261)	61 372	(119 889)
2012-2013	87 997	90 512	(2 515)	62 015	(237 502)	(175 487)	57 392	(118 095)
2011-2012	86 410	88 198	(1 788)	60 060	(227 171)	(167 111)	52 989	(114 122)
2010-2011	82 863	85 253	(2 390)	56 345	(215 634)	(159 289)	47 387	(111 902)
2009-2010	78 604	81 544	(2 940)	49 235	(199 335)	(150 100)	42 483	(107 617)
Avant la consolidation des organismes des réseaux ligne par ligne⁽⁵⁾								
2008-2009	73 227	74 485	(1 258)	53 532	(182 325)	(128 793)	30 767	(98 026)
2007-2008	73 126	71 476	1 650	49 016	(173 334)	(124 318)	30 147	(94 171)
2006-2007	69 609	67 616	1 993	47 732	(169 923)	(122 191)	26 432	(95 759)
Avant la réforme de la comptabilité gouvernementale⁽⁶⁾								
2005-2006	63 763	63 726	37	40 355	(145 038)	(104 683)	12 984	(91 699)
2004-2005	60 204	60 868	(664)	39 258	(138 300)	(99 042)	11 818	(87 224)
2003-2004	57 548	57 906	(358)	35 962	(132 987)	(97 025)	10 735	(86 290)
2002-2003	55 124	55 852	(728)	37 071	(132 528)	(95 457)	9 716	(85 741)
2001-2002	52 560	53 488	(928)	34 332	(126 593)	(92 261)	8 161	(84 100)
2000-2001	53 075	51 698	1 377	38 620	(126 828)	(88 208)	7 166	(81 042)
1999-2000	49 332	49 325	7	35 284	(124 170)	(88 886)	6 693	(82 193)
1998-1999	48 617	48 491	126	34 898	(123 359)	(88 461)	6 233	(82 228)
1997-1998	44 097	46 254	(2 157)	27 016	(115 420)	(88 404)	5 980	(82 424)

(1) Le solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire est présenté dans le tableau 1.3 de la présente annexe (p. 62).

(2) La dette nette représente le passif diminué des actifs financiers présentés dans l'état consolidé de la situation financière.

(3) Le détail de la variation annuelle des actifs non financiers est présenté dans le tableau 1.1 de la présente annexe (p. 58).

(4) Le détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises du gouvernement et aux modifications comptables est présenté dans le tableau 1.2 de la présente annexe (p. 59 à 61).

(5) La comparaison des données des années 2009-2010 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la consolidation ligne par ligne des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation.

(6) La comparaison des données des années 2006-2007 et subséquentes à celles des années précédentes doit être faite avec discernement, en raison des impacts de la réforme comptable de décembre 2007.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.1 – Détails de la variation annuelle des actifs non financiers

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Variation courante de l'année financière			Ajustements du solde des actifs non financiers ⁽¹⁾			Total de la variation de l'année financière
	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	Valeur comptable nette des immobilisations	Stocks et frais payés d'avance	Investissement net dans les réseaux	
2015-2016	2 695	(19)					2 676
2014-2015	2 980	34		33			3 047
2013-2014	3 977	3					3 980
2012-2013	4 863	49		(279) ⁽²⁾	(230) ⁽³⁾		4 403
2011-2012	5 350	252					5 602
2010-2011	4 923	(19)					4 904
2009-2010	4 226	83		16 112 ^{(4),(5)}	334 ⁽⁵⁾	(9 039) ⁽⁵⁾	11 716
2008-2009	2 297	46	622	(290) ⁽⁶⁾		(2 055) ⁽⁷⁾	620
2007-2008	1 457	30	487	1 639 ⁽⁸⁾		102 ⁽⁸⁾	3 715
2006-2007	1 219	10	1 002	2 184 ⁽⁹⁾	152 ⁽¹⁰⁾	8 881 ⁽¹¹⁾	13 448
2005-2006	1 166						1 166
2004-2005	1 083						1 083
2003-2004	1 019						1 019
2002-2003	1 482			73 ⁽¹²⁾			1 555
2001-2002	995						995
2000-2001	473						473
1999-2000	359			101 ⁽¹³⁾			460
1998-1999	217			36 ⁽¹⁴⁾			253
1997-1998	199			5 781 ⁽¹⁵⁾			5 980

- (1) Le solde d'ouverture des actifs non financiers a été modifié en raison de modifications comptables et de reclassifications de données.
- (2) La modification de la convention comptable sur les revenus de transfert a entraîné une révision à la baisse du poste « Immobilisations » de 249 M\$.
- (3) La diminution découle de la modification de la convention comptable sur les dépenses de transfert, entraînant l'imputation dans les dépenses de certains frais payés d'avance.
- (4) L'augmentation découle de l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières.
- (5) L'intégration des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation sur la base de la méthode de consolidation ligne par ligne, en remplacement de la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, a fait augmenter le poste « Immobilisations » de 15 642 M\$ et les postes « Stocks » et « Frais payés d'avance » de 420 M\$. De plus, l'investissement net dans les réseaux a été éliminé en raison de la consolidation ligne par ligne de ces organismes.
- (6) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables d'Immobilier SHQ avec celles du gouvernement, relativement à l'amortissement aux résultats du coût de ses immobilisations.
- (7) La diminution découle de l'harmonisation des conventions comptables utilisées par les organismes du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que par les commissions scolaires avec celles du gouvernement, notamment quant à la comptabilisation des immobilisations et à l'application intégrale de la comptabilité d'exercice pour leurs revenus et leurs dépenses.
- (8) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne d'Immobilier SHQ à la suite du changement de son statut d'entreprise.
- (9) L'augmentation découle de la consolidation ligne par ligne de certains organismes (2 240 M\$) à la suite du changement de leur statut d'entreprise, laquelle augmentation est réduite par une hausse de 56 M\$ de l'amortissement cumulé de l'Agence métropolitaine de transport, à la suite d'une révision de sa politique d'amortissement.
- (10) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des stocks et des frais payés d'avance dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.
- (11) L'augmentation découle de l'inclusion dans le périmètre comptable des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation dans le cadre de la réforme comptable de 2006-2007.
- (12) L'augmentation découle de la capitalisation des coûts d'amélioration des locaux à la Société Immobilière du Québec (57 M\$) et de la consolidation ligne par ligne d'un organisme (16 M\$), à la suite du changement de son statut d'entreprise.
- (13) L'augmentation découle de la réévaluation des immobilisations comptabilisées dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.
- (14) L'augmentation découle de la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
- (15) L'augmentation découle de l'inscription du solde d'ouverture des immobilisations dans le cadre de la réforme comptable de 1997-1998.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2015-2016	(306)	(107)	—	(413)	Entreprises du gouvernement : (107 M\$) pour finaliser les ajustements apportés en 2014-2015 pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2014-2015	550	(2 252)	294	(1 408)	Ministères et organismes : 294 M\$ pour l'ajustement des revenus des années antérieures relativement à la taxe de vente perçue par l'Agence du revenu du Canada auprès des institutions financières désignées particulières; Entreprises du gouvernement : (2 252 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2013-2014	(80)	(11)	—	(91)	Entreprises du gouvernement : (11 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>) IAS 19 – Avantages du personnel.
2012-2013	(360)	—	(1 098)	(1 458)	Ministères et organismes : (988 M\$) pour la modification de conventions comptables pour tenir compte des recommandations de la norme comptable révisée sur les paiements de transfert (SP 3410) du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et (110 M\$) pour tenir compte des améliorations apportées à la méthode d'évaluation des provisions relatives aux revenus fiscaux.
2011-2012	(376)	(56)	—	(432)	Entreprises du gouvernement : (56 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>).
2010-2011	(229)	(253)	(1 413)	(1 895)	Entreprises du gouvernement : (95 M\$) pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et (158 M\$) pour se conformer aux Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>); Ministères et organismes : (1 413 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.
2009-2010	(452)	(3 749)	(2 450)	(6 651)	Entreprises du gouvernement : (3 758 M\$) pour l'adoption de la méthode de l'amortissement linéaire pour les immobilisations corporelles, en remplacement d'une méthode non reconnue par les Normes internationales d'information financière IFRS (<i>International Financial Reporting Standards</i>) et 9 M\$ pour divers éléments. Ministères et organismes : (1 234 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement pour faciliter leur inclusion dans les états financiers consolidés du gouvernement selon la méthode de consolidation ligne par ligne; 431 M\$ pour l'adoption d'une approche par composantes pour capitaliser et amortir le coût des immobilisations en infrastructures routières; (683 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental; (1 129 M\$) pour le changement de la base d'évaluation utilisée dans le calcul des intérêts relatifs aux régimes de retraite et 165 M\$ pour le changement de méthode de comptabilisation de l'impôt sur le revenu des particuliers perçu par le gouvernement fédéral au nom du Québec.
2008-2009	111	—	(2 708)	(2 597)	Ministères et organismes : (2 055 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation avec celles du gouvernement; (290 M\$) pour une harmonisation des conventions comptables d'Immobilier SHQ avec celles du gouvernement concernant la constatation aux résultats du coût de ses immobilisations; (193 M\$) pour le changement de la période d'amortissement des gains et pertes actuariels de certains régimes de retraite et (170 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et, pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables

(suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS

(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2007-2008	303	(20)	(345)	(62)	Entreprises du gouvernement : (28 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers et 8 M\$ pour une modification concernant les avantages sociaux futurs. Ministères et organismes : (345 M\$) pour les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.
2006-2007	11	830	(6 894)	(6 053)	Entreprises du gouvernement : 830 M\$ pour la modification de la convention comptable concernant la comptabilisation des instruments financiers. Ministères et organismes : (6 426 M\$) pour la réforme comptable, soit (3 220 M\$) pour l'inclusion dans le périmètre comptable de la très grande majorité des organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation; (1 904 M\$) pour la comptabilisation de revenus de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation et de droits et permis selon la méthode de la comptabilité d'exercice; (484 M\$) pour la réévaluation du moment de la constatation des dépenses de transfert; (335 M\$) pour la constatation de la portion subventions découlant des conditions avantageuses importantes accordées sur des placements et des prêts consentis; (125 M\$) pour la modification des conventions concernant la comptabilisation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite; (708 M\$) pour l'application des normes concernant les instruments financiers; 152 M\$ pour le changement de convention comptable concernant la comptabilisation des stocks et des frais payés d'avance; 198 M\$ pour les autres éléments de la réforme et (468 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les obligations découlant de la réhabilitation des terrains contaminés comptabilisées à titre de passif environnemental.
2005-2006	24	(25)	(4 511)	(4 512)	Entreprises du gouvernement : (25 M\$) pour divers éléments. Ministères et organismes : (3 384 M\$) pour la modification de la convention comptable concernant les revenus de transfert du gouvernement fédéral; (270 M\$) pour la modification d'application de la convention comptable concernant la provision pour pertes sur les interventions financières garanties; (264 M\$) pour les nouvelles évaluations actuarielles des régimes de retraite; (552 M\$) pour la modification concernant la comptabilisation des revenus de droit d'immatriculation et (41 M\$) pour l'harmonisation des conventions comptables d'organismes consolidés.
2004-2005	3	—	(273)	(270)	Ministères et organismes : (126 M\$) pour la réévaluation des subventions aux commissions scolaires et (147 M\$) pour la correction apportée à la provision pour créances douteuses.
2003-2004	(40)	(4)	(147)	(191)	Entreprises du gouvernement : (4 M\$) pour divers éléments. Ministères et organismes : (96 M\$) pour la modification relativement à une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes et (51 M\$) pour la correction apportée aux débiteurs d'un organisme consolidé.
2002-2003	(122)	(421)	(370)	(913)	Entreprises du gouvernement : (363 M\$) touchant le mécanisme de plafonnement dans l'établissement des gains et pertes reportés sur l'hypothèse du taux de rendement réel à la Société d'assurance automobile du Québec et (58 M\$) pour d'autres éléments. Ministères et organismes : (215 M\$) pour la correction de l'erreur de l'Agence des douanes et du revenu du Canada; (177 M\$) pour l'inscription de la cotisation à titre d'employeur relativement aux obligations découlant des congés de maladie et des vacances; (14 M\$) pour d'autres éléments et 36 M\$ pour la modification effectuée en 2003-2004 relativement à une modalité d'application de la convention comptable sur les dettes. À cet égard, les dépenses de l'année financière 2002-2003 ont été retraitées de 36 M\$.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.2 – Détail de la variation annuelle des déficits cumulés attribuable aux résultats étendus des entreprises et aux modifications comptables
(suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Résultats étendus des entreprises et autres ⁽¹⁾	Redressements des déficits cumulés		Total des autres facteurs	Détails des redressements
		Entreprises du gouvernement	Ministères et organismes		
2001-2002	88	(2 218)	—	(2 130)	Entreprises du gouvernement : (1 306 M\$) pour la conversion des devises étrangères et (912 M\$) pour l'introduction d'une provision pour fluctuation du taux de rendement réel.
2000-2001	—	(173)	(53)	(226)	Entreprises du gouvernement : (235 M\$) à la suite de l'adoption des normes comptables canadiennes et 62 M\$ pour la modification des conventions comptables relativement à certaines provisions et au passif actuariel. Ministères et organismes : (12 M\$) pour les congés de maladie et les vacances et (41 M\$) pour le changement de convention concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles.
1999-2000	26	16	(14)	28	Entreprises du gouvernement : 16 M\$ à la suite de l'adoption, en 2000-2001, des normes comptables canadiennes par la Corporation d'hébergement du Québec. À cet égard, les revenus de l'année financière 1999-2000 ont été retraités du même montant. Ministères et organismes : 101 M\$ pour la réévaluation d'immobilisations à la suite de la réforme comptable de 1997-1998; (122 M\$) pour d'autres éléments et 7 M\$ pour le changement de convention comptable effectué en 2000-2001 concernant la comptabilisation de certaines dépenses pour l'amélioration et la réparation d'immeubles. À cet égard, les dépenses de l'année financière 1999-2000 ont été retraitées de 7 M\$.
1998-1999	7	—	63	70	Ministères et organismes : 27 M\$ pour la modification comptable concernant la comptabilisation des contrats de change à terme et 36 M\$ pour la capitalisation des frais relatifs au plan cadastral.
1997-1998	24	—	(15 421)	(15 397)	Ministères et organismes : (13 173 M\$) pour la comptabilisation des obligations non inscrites envers les régimes de retraite; (6 693 M\$) pour la consolidation des fonds spéciaux, organismes et entreprises du gouvernement; (731 M\$) pour la modification de la comptabilisation des emprunts; (461 M\$) pour la comptabilisation des mesures de restructuration du secteur public et 5 637 M\$ pour la comptabilisation des immobilisations.

(1) Depuis l'année financière 2006-2007, ces données correspondent aux résultats étendus des entreprises du gouvernement. Pour les années 2001-2002 à 2005-2006, elles correspondaient à l'écart de conversion des devises étrangères et pour les années 1997-1998 à 1999-2000, à l'excédent de l'évaluation municipale des immobilisations de la Corporation d'hébergement du Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.3 – Solde budgétaire au sens de la Loi sur l'équilibre budgétaire
 ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
 (en millions de dollars)

Année financière	(Déficit) surplus	Fonds des générations	Sous-total	Modifications comptables et autres	Solde budgétaire ⁽¹⁾	Utilisation de (affectation à) la réserve	Solde budgétaire après la réserve ⁽²⁾
2015-2016	3 644	(1 453)	2 191		2 191	(2 191)	-
2014-2015	136	(1 279)	(1 143)	418 ⁽³⁾	(725)		(725)
2013-2014	(1 703)	(1 121)	(2 824)		(2 824)		(2 824)
2012-2013	(2 515)	(961)	(3 476)	1 876 ⁽⁴⁾	(1 600)		(1 600)
2011-2012	(1 788)	(840)	(2 628)		(2 628)		(2 628)
2010-2011	(2 390)	(760)	(3 150)		(3 150)		(3 150)
2009-2010	(2 940)	(725)	(3 665)	58 ⁽³⁾	(3 607)	433	(3 174)
2008-2009	(1 258)	(587)	(1 845)		(1 845)	1 845	-
2007-2008	1 650	(449)	1 201		1 201	(1 201)	-
2006-2007	1 993	(584)	1 409		1 409	(1 300)	109

- (1) Le solde budgétaire est établi conformément à l'article 2 de la Loi sur l'équilibre budgétaire, en vigueur depuis le 21 septembre 2009. Les dispositions de cet article ont effet depuis le 1^{er} avril 2006.
- (2) Le solde budgétaire après la réserve présente l'atteinte de l'équilibre budgétaire conformément aux dispositions de l'article 6 de la Loi, lequel prévoit que le gouvernement ne peut encourir de déficit budgétaire. Cet article ne s'applique pas aux années 2009-2010 à 2014-2015.
- (3) La Loi prévoit que le solde budgétaire doit :
- exclure les impacts de la mise en œuvre d'une nouvelle norme comptable de l'Institut Canadien des Comptables Agréés, relatifs à la période antérieure à une date de mise en vigueur recommandée par l'Institut;
 - prendre en considération les impacts des modifications comptables relatifs à une période postérieure au 31 mars 2006 et portés directement aux déficits cumulés. Cette règle ne s'applique pas aux modifications comptables qui découlent de la mise en œuvre de la réforme comptable de 2006-2007.
- (4) La Loi prévoit l'exclusion, dans le calcul du solde budgétaire de l'année financière 2012-2013, du résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

Statistiques financières (suite)

Tableau 1.4 – Réserve de stabilisation
ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS
(en millions de dollars)

Année financière	Solde au début	Affectation à la réserve	Utilisation pour le maintien de l'équilibre budgétaire	Versement au Fonds des générations	Solde à la fin
2015-2016	-	2 191			2 191
2014-2015	-				-
2013-2014	-				-
2012-2013	-				-
2011-2012	-				-
2010-2011	-				-
2009-2010	433		(433)		-
2008-2009	2 410		(1 845)	(132)	433
2007-2008	1 409	1 201		(200)	2 410
2006-2007 ⁽¹⁾	-	1 409			1 409

- (1) En vertu de la Loi modifiant la Loi sur l'équilibre budgétaire et de diverses dispositions législatives concernant la mise en œuvre de la réforme comptable (L.Q. 2009, chapitre 38), adoptée en septembre 2009, le gouvernement a institué une réserve de stabilisation afin de faciliter sa planification pluriannuelle et de permettre subsidiairement le versement de sommes au Fonds des générations. Les dispositions de la Loi relatives à cette réserve ont effet depuis le 1^{er} avril 2006.

Cette loi est venue notamment abroger la Loi constituant une réserve budgétaire pour l'affectation d'excédents. Ainsi, les opérations de la réserve budgétaire effectuées entre le 1^{er} avril 2006 et l'adoption de la Loi sont devenues celles de la réserve de stabilisation. De plus, le solde de 109 millions de dollars de l'excédent constaté pour l'année financière 2006-2007 qui n'avait pas été affecté à la réserve budgétaire l'a été à la réserve de stabilisation en vertu de la Loi.

Informations par secteurs de reddition de comptes

AU 31 MARS 2016

Les résultats consolidés incluent les données financières de nombreux ministères, d'organismes, de fonds et d'entreprises du gouvernement. Le cadre financier du gouvernement présente les prévisions financières consolidées de revenus et de dépenses de toutes ces entités, regroupées par secteurs selon la relation de contrôle et de reddition de comptes que les entités ont avec le gouvernement. Des critères tels que la responsabilité ministérielle, le cadre juridique, l'étendue des pouvoirs délégués à la direction, le mode de financement, le degré d'autonomie et la nature des activités permettent de classer les entités dans les différents secteurs.

Les tableaux qui suivent présentent une reddition de comptes des résultats pour chacun des secteurs déterminés dans le cadre financier du gouvernement. Tous les éléments de revenu et de dépense étant attribuables à un secteur spécifique, il ne s'est pas avéré nécessaire d'utiliser des méthodes de répartition pour attribuer certains de ces éléments à deux ou plusieurs secteurs particuliers.

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2016

Sommaire des résultats consolidés par secteurs

(en millions de dollars)

	Fonds consolidé du revenu ⁽¹⁾				
	Fonds général ⁽²⁾	Dépenses financées par le régime fiscal ⁽³⁾	Entreprises du gouvernement ⁽⁴⁾	Fonds spéciaux ⁽⁵⁾	Comptes à fin déterminée ⁽⁶⁾
REVENUS					
Impôt sur le revenu et les biens	33 033	6 560		2 062	
Taxes à la consommation	17 768	288		2 402	
Droits et permis	320			2 222	
Revenus divers	1 365			1 799	236
Autres sources de revenus			5 013		
Dividendes versés par les entreprises	4 531		(4 629)		
Total des revenus autonomes	57 017	6 848	384	8 485	236
Transferts du gouvernement du Québec				4 471	
Transferts du gouvernement fédéral	17 035			445	748
Total des revenus	74 052	6 848	384	13 401	984
DÉPENSES					
Santé et services sociaux	32 744	577		1 717	182
Éducation et culture	17 427	409		105	89
Économie et environnement	4 966	1 730		5 038	662
Soutien aux personnes et aux familles	6 337	3 204		2 730	4
Gouverne et justice	4 157	928		1 564	47
Sous-total	65 631	6 848	—	11 154	984
Service de la dette	7 955			1 378	
Total des dépenses	73 586	6 848	—	12 532	984
SURPLUS (DÉFICIT) ANNUEL	466	—	384	869	—

ANNEXE 2

Fonds des générations ⁽⁷⁾	Organismes autres que budgétaires ⁽⁸⁾	Organismes du réseau de la santé et des services sociaux ⁽⁹⁾	Organismes des réseaux de l'éducation ⁽⁹⁾	Ajustements de consolidation ⁽¹⁰⁾	Résultats consolidés
	56		2 098	664	44 473
100	70			(2 111)	18 517
902	384				3 828
353	5 687	2 358	1 660	(4 067)	9 391
					5 013
98					—
1 453	6 197	2 358	3 758	(5 514)	81 222
	13 037	21 179	11 764	(50 451)	—
	952	131	187	(597) ⁽¹¹⁾	18 901
1 453	20 186	23 668	15 709	(56 562)	100 123
	12 373	23 364		(33 456)	37 501
	497		15 147	(12 677)	20 997
	3 204			(3 903)	11 697
	187			(2 873)	9 589
	2 625			(2 635)	6 686
—	18 886	23 364	15 147	(55 544)	86 470
	818	407	399	(948)	10 009
—	19 704	23 771	15 546	(56 492)	96 479
1 453	482	(103)	163	(70)	3 644

Informations par secteurs de reddition de comptes (suite)

AU 31 MARS 2016

- (1) Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.
- (2) Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives, ainsi que des dépenses de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et des organismes dirigés par un ministre dont le budget est financé par des crédits alloués par l'Assemblée nationale. Les revenus fiscaux administrés par l'Agence du revenu du Québec pour le compte du gouvernement sont réduits des créances douteuses afférentes, comme le prévoit la Loi sur l'Agence du revenu du Québec (RLRQ, chapitre A-7.003). De plus, les revenus de l'impôt sur le revenu et les biens sont réduits des crédits d'impôt remboursables prévus à la Loi sur les impôts (RLRQ, chapitre I-3); ces crédits étant, au sens de la Loi, soit un acompte sur l'impôt à payer, soit une somme payée en trop de l'impôt à payer. Ce secteur inclut également les activités du Fonds des services de santé.
- (3) Les revenus fiscaux servant à financer les créances douteuses afférentes à ces revenus et les dépenses de transfert effectuées par le truchement du régime fiscal ne sont pas sujets à l'allocation de crédits par l'Assemblée nationale et font l'objet d'un secteur de reddition de comptes particulier. Une dépense de transfert effectuée par le truchement du régime fiscal est un crédit d'impôt remboursable qui procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.
- (4) Les entreprises du gouvernement constituent des entités juridiques distinctes investies des pouvoirs nécessaires pour mener des activités commerciales. La vente de leurs biens ou la prestation de leurs services s'adresse soit à des particuliers, soit à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement. Ainsi, les entreprises sont autonomes financièrement, en ce sens que leurs revenus provenant de l'extérieur du périmètre comptable garantissent à eux seuls la poursuite de leurs activités et le remboursement de leurs dettes. Leurs comptes étant comptabilisés selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation, seuls leurs surplus nets de l'année financière sont présentés dans le tableau, déduction faite des dividendes versés au fonds général.
- (5) Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial. Les résultats des fonds spéciaux excluent les activités du Fonds des services de santé et du Fonds des générations.
- (6) Un compte à fin déterminée est un mécanisme de gestion financière créé par décret du gouvernement en vertu de dispositions législatives. Il permet à un ministre de comptabiliser de façon distincte des sommes versées au fonds consolidé du revenu par un tiers en vertu d'un contrat ou d'une entente qui en prévoit l'affectation à une fin particulière.
- (7) Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), se distingue des autres fonds spéciaux en raison de son affectation exclusive au remboursement de la dette du gouvernement.
- (8) Les organismes autres que budgétaires dépendent en partie ou en totalité des ministères pour leur financement. Cependant, les organismes autres que budgétaires disposent d'un plus grand degré d'autonomie que ceux financés par des crédits budgétaires. En effet, bien que ces organismes relèvent aussi d'un ministre, les pouvoirs en matière de finances et de fonctionnement délégués à leur direction en vertu de la législation sont plus étendus.
- (9) Le réseau de la santé et des services sociaux inclut les centres intégrés de santé et de services sociaux et les autres établissements publics (centres hospitaliers, centres de santé et de services sociaux, centres de réadaptation, centres de protection de l'enfance et de la jeunesse).
Les réseaux de l'éducation sont composés de celui des commissions scolaires, celui des collèges d'enseignement général et professionnel (cégeps) ainsi que celui de l'Université du Québec et ses constituantes.
Tous ces organismes, financés en grande partie par des crédits budgétaires, sont autonomes quant à leur prestation de services au public. Ils constituent des entités juridiques investies des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour fournir un service public et dotées d'un conseil d'administration formé de représentants locaux élus ou désignés provenant du territoire ou du secteur desservi par l'organisme. De plus, la capacité du gouvernement de disposer de leurs actifs est assujettie à d'importantes restrictions.
- (10) Les ajustements de consolidation résultent principalement de l'élimination des opérations et des soldes réciproques entre des entités de différents secteurs. Ainsi, les revenus et les charges de chaque secteur sont présentés avant ces éliminations. Cependant, les opérations et les soldes réciproques entre des entités d'un même secteur sont éliminés avant la détermination des montants sectoriels.
- (11) Le gouvernement du Québec reçoit du gouvernement fédéral des revenus de transferts dont les actifs reçus doivent être utilisés aux fins prescrites par le gouvernement fédéral, conformément aux contrats ou ententes conclus entre les deux parties. Ces sommes sont perçues par le fonds général et comptabilisées dans les comptes à fin déterminée. Par la suite, ces sommes sont versées aux bénéficiaires lorsque ces derniers sont admissibles. Des ajustements de consolidation sont apportés afin d'éliminer les revenus de transferts fédéraux liés à des sommes versées par le fonds général à des organismes compris dans le périmètre comptable du gouvernement.

Glossaire

Les termes suivants sont utilisés dans les sections « Analyse des états financiers consolidés » et « États financiers consolidés », contenues dans ce volume.

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Besoins financiers nets

Les besoins financiers nets sont les liquidités nettes requises par les activités de fonctionnement et celles d'investissement en placements et en immobilisations.

Comptabilité d'exercice

La comptabilité d'exercice est une méthode de comptabilisation qui consiste à tenir compte, dans la détermination du résultat net d'une entité, des revenus gagnés et des dépenses engagées au cours d'une année financière, le tout sans considération du moment où les opérations sont réglées par un encaissement ou un décaissement ou de toute autre façon.

Conventions comptables du gouvernement

Les conventions comptables du gouvernement définissent la façon dont celui-ci doit inscrire les opérations financières dans ses livres et en rendre compte adéquatement à la population. Celles-ci sont adoptées par le Conseil du trésor et s'inspirent des Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Glossaire (suite)

Dettes brute

La dette brute correspond à la somme des dettes avant gains ou pertes de change reportés et du passif des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs. Le solde du Fonds des générations est soustrait de cette somme.

La dette brute d'une année financière ne comprend pas les emprunts effectués par le ministre des Finances pour l'année financière suivante, non plus la partie des avances faites au Fonds de financement institué en vertu de la Loi sur le ministère des Finances (RLRQ, chapitre M-24.01), attribuables au financement d'organismes qui ne sont pas visés par le premier alinéa de l'article 89 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) et des entreprises du gouvernement énumérées dans l'annexe 3 de cette loi.

Dettes nette

La dette nette correspond à la différence entre les actifs financiers et les passifs du gouvernement. Elle se compose des déficits cumulés et des actifs non financiers.

Dettes représentant les déficits cumulés

La dette représentant les déficits cumulés est constituée des déficits cumulés présentés aux états financiers consolidés du gouvernement, augmentés du solde de la réserve de stabilisation établie par la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Emprunts par anticipation

Les emprunts par anticipation sont effectués par le fonds général du fonds consolidé du revenu au cours d'une année financière et servent à combler ses besoins de financement pour l'année financière suivante.

Fonds consolidé du revenu

Le fonds consolidé du revenu est constitué des sommes d'argent perçues ou reçues de diverses sources et sur lesquelles le Parlement du Québec a droit d'allocation. Le fonds comprend un fonds général et des fonds spéciaux.

Glossaire (suite)

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut constituer un fonds d'amortissement afin de pourvoir au remboursement de tout emprunt de la dette publique du gouvernement. À cette fin, le ministre peut, sur autorisation du gouvernement, prendre sur le fonds général du fonds consolidé du revenu toute somme qu'il verse au fonds d'amortissement. De plus, des liquidités prudentielles sont maintenues dans le fonds d'amortissement afin de permettre au gouvernement de respecter ses engagements financiers en cas de fortes perturbations des marchés financiers.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR)

En vertu de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001), le ministre des Finances peut placer à long terme, par dépôt à la Caisse de dépôt et placement du Québec, toute partie du fonds général du fonds consolidé du revenu, jusqu'à concurrence des sommes qui sont comptabilisées au passif des régimes de retraite, pour former un fonds d'amortissement en vue de pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations de ces régimes de retraite.

Fonds des générations

En vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), le ministre des Finances dépose à la Caisse de dépôt et placement du Québec les sommes constituant le Fonds des générations, lesquelles sont affectées exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

Fonds général

Le fonds général est constitué des sommes d'argent versées au fonds consolidé du revenu qui n'ont pas été portées au crédit d'un fonds spécial en vertu de dispositions législatives.

Fonds spécial

Un fonds spécial est un fonds institué par une loi afin de pourvoir à certains engagements financiers d'un ministre, d'un organisme budgétaire ou d'un organisme autre que budgétaire exerçant une fonction juridictionnelle. Des dispositions législatives déterminent quelles sommes, versées au fonds consolidé du revenu, doivent être portées au crédit d'un fonds spécial.

Glossaire (suite)

Indicateurs

Les indicateurs sont des outils de mesure permettant de suivre et d'évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une stratégie ou l'accomplissement d'un travail ou d'une activité.

Instruments financiers

Les instruments financiers représentent les liquidités, un titre de participation dans une entité ou un contrat, lequel est à la fois la source d'un actif financier pour l'un des deux contractants et la source d'un passif financier ou d'un instrument de capitaux propres pour l'autre contractant.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont des instruments dont la valeur fluctue en fonction d'un instrument sous-jacent sans nécessiter la détention ou la livraison de l'instrument sous-jacent lui-même.

Méthodes de consolidation

Méthode de consolidation ligne par ligne

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

Glossaire (suite)

Missions

Les missions représentent les champs d'activité fondamentaux d'un gouvernement qui constituent sa raison d'être. Au Québec, il existe six missions, soit : « Santé et services sociaux », « Éducation et culture », « Économie et environnement », « Soutien aux personnes et aux familles », « Gouverne et justice » et « Service de la dette ».

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte.

Produit intérieur brut (PIB)

Le PIB est la valeur de tous les biens et services produits à l'intérieur des limites géographiques d'un pays ou d'un territoire au cours d'une année civile donnée.

Revenus autonomes

Les revenus autonomes sont ceux qui résultent de l'impôt sur le revenu et les biens, des taxes à la consommation, des droits et permis, des revenus divers et des revenus des entreprises du gouvernement.

Solde budgétaire

Le solde budgétaire et sa méthode de calcul sont définis dans la Loi sur l'équilibre budgétaire (RLRQ, chapitre E-12.00001).

Le solde budgétaire permet d'évaluer l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Pour une année financière, il est le résultat de l'écart entre les revenus et les dépenses établis conformément aux conventions comptables du gouvernement et de la prise en compte des ajustements suivants :

- Éléments exclus du solde budgétaire :
 - i) les revenus et les dépenses comptabilisés au Fonds des générations;
 - ii) certains ajustements rétroactifs des revenus provenant des entreprises du gouvernement;
 - iii) pour l'année financière 2012-2013, le résultat provenant des activités abandonnées, consécutif à la décision de fermer la centrale nucléaire de Gentilly-2, présenté dans les états financiers consolidés annuels d'Hydro-Québec.

Glossaire (suite)

Solde budgétaire (suite)

- Éléments inclus dans le solde budgétaire :
 - i) les inscriptions comptables portées directement aux déficits cumulés, à l'exception des inscriptions qui résultent :
 - (1) de l'effet rétroactif d'une nouvelle norme de l'Institut Canadien des Comptables Agréés¹ pour les années précédant l'année de sa mise en vigueur recommandée par l'Institut,
 - (2) des modifications comptables relatives à la réforme comptable de 2006-2007 apparaissant dans les comptes publics.

Supercatégories

Les supercatégories regroupent les catégories utilisées pour la comptabilisation des dépenses. Il existe cinq supercatégories de dépenses.

Transfert

Cette supercatégorie comprend les dépenses dont le versement est effectué dans le but de fournir aux bénéficiaires un soutien financier sous différentes formes. Pour le gouvernement, ces dépenses ne constituent ni des acquisitions directes de biens ou de services ni des sommes accordées en vue d'obtenir un rendement, comme ce serait le cas s'il s'agissait d'un placement.

Rémunération

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues pour la rémunération normale, les heures supplémentaires et certaines autres indemnités versées directement par le gouvernement aux employés permanents, aux employés à temps partiel et aux occasionnels, y compris les étudiants et les saisonniers du secteur public. Elle comprend également la rémunération des professionnels de la santé ainsi que les avantages sociaux et les autres contributions du gouvernement à titre d'employeur, notamment la contribution aux régimes de retraite, au Régime de rentes du Québec, au Régime québécois d'assurance parentale et à l'assurance-emploi.

¹ Les normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés sont publiées par CPA Canada depuis le 1^{er} novembre 2013.

Glossaire (suite)

Supercatégories (suite)*Fonctionnement*

Cette supercatégorie comprend les dépenses encourues dans le cadre des activités administratives de l'entité, à l'exclusion des dépenses de rémunération, de transfert, de créances douteuses et autres provisions ainsi que du service de la dette. Elle inclut notamment le coût estimatif lié à la réévaluation et aux nouvelles obligations du gouvernement relatives à la réhabilitation de sites contaminés de même que l'amortissement des immobilisations.

Créances douteuses et autres provisions

Cette supercatégorie comprend les dépenses découlant des variations de la provision pour créances douteuses, de la provision pour pertes sur les interventions financières garanties par le gouvernement et de la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille.

Service de la dette

Cette supercatégorie comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Elle inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Déclaration de responsabilité

Le gouvernement est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers consolidés. Ces derniers sont préparés par le Contrôleur des finances pour le ministre des Finances selon les dispositions de l'article 86 de la Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001). Ces états sont préparés selon les conventions comptables définies dans la note complémentaire 1. L'analyse des états financiers consolidés contenue dans le volume 1 a été préparée par le ministère des Finances.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, le gouvernement maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations sont dûment autorisées par le Parlement, réalisées et comptabilisées adéquatement.

Le Contrôleur des finances est responsable de la comptabilité gouvernementale et obtient des ministères, organismes, entreprises et fonds du gouvernement toute l'information nécessaire pour satisfaire aux exigences de la comptabilité.

Le gouvernement soumet ses états financiers consolidés, pour l'audit, au Vérificateur général du Québec qui expose, dans son rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée nationale, la nature et l'étendue de son audit et exprime son opinion.

Les états financiers consolidés faisant partie des comptes publics sont déposés annuellement à l'Assemblée nationale par le ministre des Finances.

Au nom du gouvernement du Québec,

Le sous-ministre des Finances,



Luc Monty

Le contrôleur des finances,



Simon-Pierre Falardeau, CPA, CA

Québec, le 19 octobre 2016



Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale,

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du gouvernement du Québec, qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2016, les états consolidés des résultats, des déficits cumulés, de la variation de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires et les annexes.

Responsabilité du gouvernement pour les états financiers consolidés

Le ministre des Finances est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gouvernement, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Le gouvernement du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état consolidé de la situation financière, des paiements de transfert relatifs à différents programmes d'aide concernant la construction d'immobilisations et d'autres dépenses financées ou devant être financées par emprunts pour lesquels les travaux ont été réalisés. Ces paiements de transfert sont actuellement présentés à titre d'obligations contractuelles à la note 18 des états financiers consolidés du gouvernement. Cette situation constitue une dérogation à la norme comptable sur les paiements de transfert (Normes comptables canadiennes pour le secteur public) qui prévoit la comptabilisation des subventions lorsqu'elles sont autorisées par le gouvernement à la suite de l'exercice de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers consolidés de l'année financière précédente. Étant donné la comptabilisation actuelle de ces paiements de transfert, les ajustements suivants selon l'estimation établie en fonction des informations disponibles sont nécessaires afin que les états financiers consolidés du gouvernement du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée En millions de dollars	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
État consolidé de la situation financière		
Prêts et placements de portefeuille	(4 170)	(4 128)
Autres passifs	<u>5 210</u>	<u>5 064</u>
Dette nette et déficits cumulés	<u>9 380</u>	<u>9 192</u>
État consolidé des résultats		
Dépenses		
Santé et services sociaux	12	(58)
Éducation et culture	84	38
Économie et environnement	63	679
Soutien aux personnes et aux familles	36	33
Gouverne et justice	<u>(7)</u>	<u>(22)</u>
Total des dépenses	<u>188</u>	<u>670</u>
Surplus annuel	<u>(188)</u>	<u>(670)</u>
Note 18		
Obligations contractuelles	(9 380)	(9 192)

En plus de ces ajustements, compte tenu de l'absence d'information permettant d'identifier les travaux réalisés à la fin de l'année financière pour un solde résiduel de 3 057 millions de dollars au 31 mars 2016 (2 896 millions au 31 mars 2015) de la catégorie d'obligations contractuelles « Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires » et de la catégorie « Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires » à la note 18, je ne suis pas en mesure de déterminer le montant des ajustements supplémentaires à apporter à certains éléments mentionnés précédemment.

Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'année financière terminée à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers consolidés présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du gouvernement du Québec au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'année financière terminée à cette date selon les conventions comptables du gouvernement du Québec. Celles-ci sont présentées dans la note 1 afférente aux états financiers consolidés et complétées, notamment, par l'article 24.1 de la *Loi sur l'administration financière* (RLRQ, chapitre A-6.001) qui énonce que la seule partie d'un transfert pluriannuel qui doit être comptabilisé dans l'année financière du gouvernement est celle qui est exigible et autorisée par le Parlement.

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'année financière précédente.

Commentaires du Vérificateur général

La *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01) me permet de faire tout commentaire que je juge approprié dans mon rapport sur les états financiers consolidés du gouvernement. De plus, les Normes canadiennes d'audit prévoient que l'auditeur doit communiquer son point de vue aux responsables de la gouvernance sur des aspects qualitatifs importants des pratiques comptables de l'entité et, le cas échéant, il doit expliquer pourquoi il juge qu'une pratique comptable importante, qui peut par ailleurs être acceptable selon le référentiel d'information financière applicable, n'est pas la plus appropriée par rapport aux circonstances particulières de l'entité. C'est donc dans ce contexte que j'ai décidé de formuler les commentaires suivants qui complètent ainsi mon opinion sur ces états financiers.

Comptabilisation des paiements de transfert (subventions)

Le fondement de mon opinion avec réserve exprimé ci-dessus découle de mon interprétation de la norme comptable sur les paiements de transfert, à la lumière du cadre conceptuel actuel ainsi que de la connaissance approfondie de mon organisation quant aux pratiques financières et budgétaires du gouvernement du Québec.

Les chapitres 1 et 8 du *Rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2011-2012 – Vérification de l'information financière et autres travaux connexes* ainsi que les chapitres 2 des rapports pour les années 2012-2013 à 2015-2016 décrivent de façon détaillée les raisons à l'appui de mon opinion. Le gouvernement ne partage pas mon interprétation.

Sommairement, ces chapitres exposent que le gouvernement interprète qu'une dépense de transfert ne peut être comptabilisée tant que les crédits n'ont pas été votés par les parlementaires. Tout en reconnaissant les pouvoirs de l'Assemblée nationale, je constate que les représentants du gouvernement sont habilités à négocier et à conclure des contrats valides. Dès lors, les paiements de transfert sont autorisés lorsqu'une décision a été prise par le gouvernement de sorte qu'il n'a plus d'autre option réaliste que d'effectuer le transfert. Je considère donc qu'une dépense de subvention doit être comptabilisée dès que le gouvernement l'a autorisée au terme de son pouvoir habilitant et que les bénéficiaires ont engagé les dépenses admissibles donnant droit à cette subvention.

Le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a publié en novembre 2014 un appel à informations sur l'examen de la mise en œuvre de la norme sur les paiements de transfert, en vue de l'aider à évaluer la nature, l'étendue et la source des problèmes soulevés par les parties prenantes et de prendre connaissance des difficultés de mise en œuvre. Au terme de l'analyse des résultats et de discussions qu'il a tenues, le CCSP a conclu en juin 2016 que la norme est fondée sur les principes et que dans l'ensemble, elle remplit les objectifs d'intérêt public ayant initialement motivé sa publication. Compte tenu de ses autres priorités, le CCSP a décidé que la mise sur pied d'un nouveau projet de modification de la norme n'est pas appropriée. Ainsi, à la lumière des informations additionnelles et de l'analyse publiées par le CCSP à la suite de son processus d'appel à informations sur l'examen de la mise en œuvre de la norme sur les paiements de transfert, je suis toujours d'avis que la pratique comptable du gouvernement au regard de la comptabilisation des paiements de transfert n'est pas la plus appropriée.

La vérificatrice générale du Québec,



Guylaine Leclerc FCPA Auditrice, FCA

Guylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA
Québec, le 19 octobre 2016

État consolidé des résultatsANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016
(en millions de dollars)

	2016		2015
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Annexes			
6 REVENUS			
Impôt sur le revenu et les biens (note 4)	43 266	44 473	41 735
Taxes à la consommation	18 701	18 517	17 657
Droits et permis	3 627	3 828	3 282
Revenus divers	10 160	9 391	9 317
8 Revenus provenant des entreprises du gouvernement	4 962	5 013	5 407
Revenus autonomes	80 716	81 222	77 398
Transferts du gouvernement fédéral	19 444	18 901	18 539
Total des revenus	100 160	100 123	95 937
7 DÉPENSES			
Santé et services sociaux	37 688	37 501	36 792
Éducation et culture	21 074	20 997	20 870
Économie et environnement	12 511	11 697	11 511
Soutien aux personnes et aux familles	9 623	9 589	9 671
Gouverne et justice	7 195	6 686	6 687
Sous-total	88 091	86 470	85 531
Service de la dette	10 483	10 009	10 270
Total des dépenses	98 574	96 479	95 801
SURPLUS ANNUEL	1 586	3 644	136

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2015-2016 du ministère des Finances, déposé le 26 mars 2015. Certaines données du budget 2015-2016 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée dans les états financiers consolidés.

État consolidé des déficits cumulés

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016
(en millions de dollars)

		<u>2016</u>	<u>2015</u> (retraité)
Annexe			
	DÉFICITS CUMULÉS AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIS	(121 161)	(121 847)
8	Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	<u>(107)</u>	<u>(163)</u>
	Déficits cumulés au début redressés	(121 268)	(122 010)
8	Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(306)	606
	Surplus annuel	<u>3 644</u>	<u>136</u>
	DÉFICITS CUMULÉS À LA FIN	<u>(117 930)</u>	<u>(121 268)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la situation financière

AU 31 MARS 2016
(en millions de dollars)

<u>Annexe</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u> (retraité)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse (note 5)	1 844	2 247
Placements temporaires (note 6)	9 049	10 434
Débiteurs (note 7)	15 387	14 961
Stocks et autres actifs destinés à la vente	59	33
8 Participations dans les entreprises du gouvernement	23 993	23 987
Prêts et placements de portefeuille (note 8)	11 031	10 613
Fonds des générations (note 9)	8 522	6 938
Frais reportés liés aux dettes	882	858
Total des actifs financiers	70 767	70 071
PASSIFS		
Créditeurs et frais à payer (note 10)	23 740	23 192
Revenus reportés (note 11)	6 212	6 014
Autres passifs (note 12)	4 776	4 924
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser (note 13)	—	238
Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (note 14)	26 745	28 172
Dettes avant gains (pertes) de change reportés (notes 15 et 16)	193 945	192 750
Gains (pertes) de change reportés	374	468
Total des passifs	255 792	255 758
DETTE NETTE	(185 025)	(185 687)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations (note 17)	66 370	63 675
Stocks	462	458
Frais payés d'avance	263	286
Total des actifs non financiers	67 095	64 419
DÉFICITS CUMULÉS	(117 930)	(121 268)
Obligations contractuelles (note 18)		
Garanties d'emprunts (note 19)		
Éventualités (note 20)		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État consolidé de la variation de la dette nette

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	2016		2015
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	(retraité) Résultats réels
Annexe			
DETTE NETTE AU DÉBUT DÉJÀ ÉTABLIE	(190 402)	(185 580)	(183 252)
8 Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement avec retraitement des années antérieures	—	(107)	(163)
Dettes nettes au début redressée	(190 402)	(185 687)	(183 415)
Variation due aux immobilisations			
Acquisitions et travaux en cours (note 17)	(7 899)	(6 654)	(7 316)
Amortissement (note 17)	3 713	3 732	3 547
Dispositions, réductions de valeur et autres	—	227	789
Total de la variation due aux immobilisations	(4 186)	(2 695)	(2 980)
Variation due aux stocks et aux frais payés d'avance	—	19	(34)
8 Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	(306)	606
Surplus annuel	1 586	3 644	136
Diminution (augmentation) nette de la dette nette	(2 600)	662	(2 272)
DETTE NETTE À LA FIN	(193 002)	(185 025)	(185 687)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Selon les données présentées dans le budget 2015-2016 du ministère des Finances, déposé le 26 mars 2015.

État consolidé des flux de trésorerie

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT⁽¹⁾				
Surplus annuel		3 644		136
Éléments n'affectant pas les liquidités				
Créances douteuses	926		731	
Provisions liées aux prêts et placements de portefeuille et garanties de prêts	21		164	
Stocks et frais payés d'avance	19		(34)	
(Gains) pertes sur dispositions d'actifs	62		55	
Amortissement des immobilisations	3 732		3 547	
Amortissement des frais reportés liés aux dettes	156		145	
Amortissement des revenus reportés liés à l'acquisition d'immobilisations	(218)		(232)	
Amortissement des (gains) pertes de change reportés	32		(32)	
Amortissement des escomptes et des primes	(67)	4 663	(9)	4 335
		<u>8 307</u>		<u>4 471</u>
Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement (note 21)		(604)		(1 027)
		<u>7 703</u>		<u>3 444</u>
Activités liées aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs				
Coût des prestations acquises ⁽²⁾	2 563		2 535	
Modifications de régimes	(5)		—	
Amortissement des (gains) pertes actuariels	891		897	
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	6 036	9 485	5 874	9 306
Prestations versées et transferts de régimes		(5 980)		(5 644)
		<u>3 505</u>		<u>3 662</u>
Liquidités provenant des activités de fonctionnement		<u>11 208</u>		<u>7 106</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN PLACEMENTS⁽¹⁾				
Variation des participations dans les entreprises du gouvernement				
Placements effectués	(6)		(47)	
Placements disposés et autres	78		51	
Résultats des entreprises du gouvernement inscrits aux revenus, nets des dividendes déclarés	(384)	(312)	(812)	(808)
Variation des prêts et placements de portefeuille				
Prêts et placements de portefeuille effectués	(2 580)		(2 621)	
Prêts et placements de portefeuille disposés et autres	2 084	(496)	1 283	(1 338)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements		<u>(808)</u>		<u>(2 146)</u>

État consolidé des flux de trésorerie (suite)

ANNÉE FINANCIÈRE TERMINÉE LE 31 MARS 2016

(en millions de dollars)

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS⁽¹⁾				
Acquisitions	(6 135)		(6 228)	
Dispositions	168	(5 967)	316	(5 912)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations		<u>(5 967)</u>		<u>(5 912)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT⁽¹⁾				
Variation des dettes				
Emprunts effectués	23 331		29 619	
Emprunts remboursés	(22 883)	448	(18 826)	10 793
Activités liées aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs				
Variation du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers				
Versements et prestations	(1 627)		(1 457)	
Réinvestissement des revenus de placement des fonds	(3 305)	(4 932)	(2 705)	(4 162)
Activités liées au Fonds des générations				
Variation du Fonds des générations		(1 584)		(1 279)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement		<u>(6 068)</u>		<u>5 352</u>
Augmentation (diminution) des liquidités		(1 635)		4 400
LIQUIDITÉS AU DÉBUT		<u>13 133</u>		<u>8 733</u>
LIQUIDITÉS À LA FIN⁽³⁾		<u><u>11 498</u></u>		<u><u>13 133</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Les opérations non monétaires doivent être exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie; elles sont détaillées à la note 21 – Informations sur les flux de trésorerie.

(2) Cette rubrique inclut les compensations versées par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE).

(3) Les liquidités comprennent les espèces en banque (note 5) et les placements temporaires (note 6).

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

1. Principales conventions comptables

Le gouvernement du Québec rend compte de ses opérations financières selon les conventions adoptées par le Conseil du trésor et ci-après décrites. Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public sont la source première de référence pour l'élaboration de ces conventions comptables. Les renseignements présentés dans ces états financiers consolidés sont fondés, lorsque requis, sur les meilleures estimations et sur le jugement du gouvernement.

Périmètre comptable

Le périmètre comptable du gouvernement englobe les opérations financières de l'Assemblée nationale, des personnes qu'elle désigne, des ministères et de tous les organismes, fonds et entreprises qui sont sous le contrôle du gouvernement. Le contrôle se définit comme le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives d'une entité de sorte que les activités de celle-ci procureront des avantages attendus au gouvernement ou l'exposeront à un risque de perte. L'ensemble des entités du périmètre comptable du gouvernement est énuméré aux annexes 1 à 4 des présents états financiers consolidés.

Les opérations fiduciaires exercées par les entités mentionnées dans l'annexe 5 des présents états financiers consolidés sont exclues du périmètre comptable du gouvernement.

Méthode de consolidation

Les comptes du fonds consolidé du revenu, qui regroupe le fonds général et les fonds spéciaux, et ceux des autres entités comprises dans le périmètre comptable du gouvernement, exception faite des entreprises du gouvernement, sont consolidés ligne par ligne dans les états financiers. Ainsi, les comptes sont harmonisés selon les conventions comptables du gouvernement et combinés ligne par ligne; les opérations et les soldes réciproques entre entités sont éliminés.

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation. Selon cette méthode, les participations sont comptabilisées au coût. Le coût est ajusté annuellement, d'une part, de la quote-part du gouvernement dans les résultats de ces entreprises, une contrepartie étant portée aux revenus, et, d'autre part, de sa quote-part dans les autres éléments de leur résultat étendu, une contrepartie étant alors portée aux déficits cumulés. La valeur de la participation est réduite des dividendes déclarés et ajustée de l'élimination des gains et pertes entre entités non réalisés relatifs à des opérations sur des actifs demeurés dans le périmètre comptable du gouvernement. Cette méthode ne requiert aucune harmonisation des conventions comptables des entreprises avec celles du gouvernement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une entreprise du gouvernement possède toutes les caractéristiques suivantes :

- elle constitue une entité juridique distincte ayant le pouvoir de passer des contrats en son propre nom et d'ester en justice;
- elle est investie des pouvoirs financiers et administratifs nécessaires pour mener des activités commerciales;
- elle a pour principale activité la vente de biens ou la prestation de services à des particuliers ou à des organismes non compris dans le périmètre comptable du gouvernement;
- elle peut, dans le cours normal de ses affaires, poursuivre ses activités et faire face à ses dettes au moyen de revenus tirés de sources non comprises dans le périmètre comptable du gouvernement.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Revenus fiscaux (impôt sur le revenu et les biens, taxes à la consommation)

Les revenus fiscaux résultent d'opérations sans contrepartie en biens ou en services pour lesquelles des contribuables ont l'obligation, en vertu de la législation fiscale, de verser des sommes au gouvernement afin de financer les services publics. Ces revenus sont constatés dès le moment où les mesures fiscales leur donnant lieu ont été autorisées par le Parlement et qu'un fait imposable s'est produit.

Les revenus provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des cotisations pour les services de santé sont constatés lorsque le contribuable a gagné le revenu qui est assujéti à l'impôt. Les revenus non perçus à la fin de l'année financière et les remboursements qui ne sont pas encore émis sont comptabilisés sur la base d'estimations établies à partir des transactions qui seront réalisées dans les trois mois qui suivent la fin de l'année financière.

Les revenus provenant de l'impôt foncier scolaire sont constatés sur la période de référence de cet impôt.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant de l'impôt des sociétés sont comptabilisés au moment de la réception des fonds, car les sommes à recevoir ou à rembourser ne peuvent être estimées avec précision. En effet, les revenus imposables des sociétés sont très variables d'une année à l'autre et le délai de production des déclarations des sociétés ne permet pas d'obtenir l'information complète et à temps pour établir les ajustements à l'égard des revenus à la date des états financiers consolidés du gouvernement. Un ajustement est fait pour tenir compte des avis de cotisation émis avant la fin de l'année financière.

Les revenus provenant des taxes à la consommation sont constatés au moment de la vente des produits ou de la prestation des services, déduction faite des crédits de taxes.

Les revenus fiscaux ne tiennent pas compte d'estimations concernant des taxes ou des impôts dus sur des revenus non déclarés dans les délais prescrits. Ces montants sont comptabilisés lors de l'émission de cotisations, à la suite de travaux de récupération fiscale ou de la production de déclarations par les contribuables.

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Droits et permis

Les revenus de droits et de permis résultent d'opérations avec contrepartie pour lesquelles le gouvernement accorde à un tiers, en échange de liquidités, un droit d'utilisation ou un permis d'exploitation ou lui délivre un certificat.

Les revenus de droits et permis sont constatés lorsqu'ils sont exigibles. Lorsque le revenu de droit ou de permis est remboursable sur demande et est lié à des biens et services clairement identifiables que le gouvernement doit rendre au titulaire du droit ou du permis, le revenu est constaté sur la période de référence de ce droit ou permis.

Revenus divers

Les revenus provenant de la vente de biens et de services ainsi que des contributions des usagers sont constatés au moment de la vente des biens ou de la prestation des services.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les revenus provenant des frais de scolarité sont constatés sur la durée de la formation concernée.

Les revenus d'intérêts sur les débiteurs et les prêts ainsi que les revenus sur les placements de portefeuille sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Leur comptabilisation cesse lorsque leur recouvrement ou celui du capital n'est pas certain.

Les revenus de donations, autres que les revenus de transfert provenant de gouvernements, qui ne font pas l'objet d'une affectation particulière par le donateur, sont constatés aux revenus dans l'année de la donation. Dans le cas où ces revenus font l'objet d'une affectation particulière, ceux-ci sont alors constatés aux revenus en fonction des conditions de cette affectation. Lorsqu'il s'agit de donations en immobilisations ou en espèces pour en faire l'acquisition, les revenus sont constatés au même rythme que l'amortissement des immobilisations. Dans le cas d'une donation liée à un terrain, les revenus sont constatés dans l'année d'acquisition.

Revenus de transfert du gouvernement fédéral

Les revenus de transfert du gouvernement fédéral sont constatés dans les revenus de l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par ce gouvernement et durant laquelle les critères d'admissibilité sont respectés, sauf lorsque les stipulations exigées par ce gouvernement quant à l'utilisation des sommes reçues ou quant aux actions à poser pour les conserver créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Lorsque les stipulations sont générales, les actions du gouvernement et/ou ses communications, réalisées à la date des états financiers pour les préciser, peuvent également créer un passif. Lorsqu'un passif est constaté, le revenu de transfert est comptabilisé dans les revenus au fur et à mesure que les obligations liées à ces stipulations sont respectées.

Lorsque le gouvernement reçoit des revenus de transfert d'autres gouvernements, ceux-ci sont comptabilisés de la même façon que les revenus de transfert du gouvernement fédéral.

Dépenses

Les dépenses sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'année financière au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Dépenses de rémunération et de fonctionnement

Les dépenses de rémunération et de fonctionnement sont comptabilisées dans l'année financière au cours de laquelle les biens sont consommés ou les services sont rendus. Les dépenses de fonctionnement comprennent notamment l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Dépenses de transfert

Les transferts sont des avantages économiques octroyés par un gouvernement à un bénéficiaire, sans contrepartie en biens ou en services. Les transferts sont pluriannuels lorsqu'ils s'échelonnent sur plus d'une année financière.

Les dépenses de transfert sont constatées dans l'année financière au cours de laquelle elles sont dûment autorisées, conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui les accorde, et durant laquelle les bénéficiaires ont satisfait aux critères d'admissibilité.

Conformément aux lois en vigueur, un transfert est autorisé lorsque le Parlement et le gouvernement ont chacun exercé leur pouvoir d'autorisation.

- L'autorisation du Parlement est accordée, dans le cas d'un ministère ou d'un organisme budgétaire, lors du vote d'une loi sur les crédits ou de l'application de toute autre loi autorisant l'octroi des crédits. Cette autorisation est accordée, dans le cas d'un fonds spécial, lors de l'approbation des prévisions de dépenses et d'investissements par le Parlement pour une année financière. Quant aux autres entités, par l'adoption de leur loi constitutive, le Parlement a accordé à leur conseil d'administration ce pouvoir d'autorisation.
- L'exercice du pouvoir d'autorisation du gouvernement se concrétise par l'adoption de décrets ou de décisions du Conseil du trésor ou par la conclusion d'une entente avec le bénéficiaire du transfert.

Ainsi, le gouvernement conserve un pouvoir discrétionnaire en n'étant pas tenu d'effectuer un transfert aussi longtemps que le Parlement et le gouvernement n'ont pas chacun exercé leur pouvoir d'autorisation. Donc, la seule partie d'un transfert pluriannuel qui peut être portée aux comptes d'une année financière est celle qui, pour cette année, est à la fois exigible et autorisée par le Parlement.

Service de la dette

Le service de la dette comprend les intérêts sur les dettes, réduits des revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts, et la charge relative aux intérêts des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs. Il inclut également l'amortissement des primes, des escomptes et des frais liés à l'émission d'emprunt et à la gestion des dettes ainsi que l'amortissement des gains et des pertes de change. La dépense d'intérêts résultant d'opérations réalisées en devises étrangères est convertie en dollars canadiens selon le cours en vigueur au moment des opérations.

1. Principales conventions comptables (suite)

Actifs financiers

Les actifs financiers constituent des éléments d'actif qui peuvent être utilisés pour rembourser les dettes existantes ou pour financer des opérations futures; ils ne sont pas destinés à être utilisés pour la prestation de services publics.

Placements temporaires

Les placements temporaires sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur.

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux dépenses.

Stocks et autres actifs destinés à la vente

Les stocks et les autres actifs destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Participations dans les entreprises du gouvernement

Les participations dans les entreprises du gouvernement sont comptabilisées selon la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation.

Prêts et placements de portefeuille

Les prêts et les placements de portefeuille sont comptabilisés au coût.

Si les prêts et les placements de portefeuille sont assortis de conditions avantageuses importantes, c'est-à-dire lorsqu'ils présentent un écart de plus de 25 % entre leur valeur nominale et leur valeur actualisée au taux moyen des emprunts du gouvernement, ils sont alors comptabilisés à leur valeur actualisée au moment où ils prennent effet; l'écart avec leur valeur nominale représente l'élément « subvention », lequel est constaté à titre de dépense de transfert. Des revenus d'intérêts sont alors constatés sur la durée des prêts et des placements de portefeuille selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

1. Principales conventions comptables (suite)

Une provision est comptabilisée en réduction des prêts lorsque des faits ou des circonstances laissent présager une perte. Pour les placements de portefeuille, une provision est comptabilisée lorsqu'une baisse de valeur durable est constatée. La variation annuelle de ces provisions est imputée aux dépenses. Toute radiation d'un prêt ou d'un placement de portefeuille en réduit le coût ainsi que la provision afférente à ce dernier; le solde résiduel est comptabilisé dans les dépenses. Le recouvrement subséquent est comptabilisé en réduction des dépenses.

Fonds des générations

Les dépôts à vue et à participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec sont comptabilisés au coût.

Au moment de la disposition des dépôts à participation, l'écart entre le montant encaissé et la valeur comptable de ces unités établie selon la méthode du coût moyen est imputé aux résultats. Lorsque les dépôts à participation subissent une baisse de valeur durable, leur valeur comptable est réduite pour tenir compte de cette moins-value et la réduction de valeur qui en résulte est imputée aux résultats.

Les revenus et les dépenses du Fonds des générations sont comptabilisés selon les conventions comptables du gouvernement.

Passifs

Les passifs constituent des obligations du gouvernement envers des tiers en date des états financiers en raison d'opérations ou d'événements passés et dont leur acquittement donnera lieu à une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques dans le futur.

Provision pour pertes sur les interventions financières garanties

Les obligations découlant des interventions financières garanties par le gouvernement, principalement des garanties d'emprunts, sont comptabilisées sur la base des pertes probables. La provision est établie à partir du solde des interventions financières garanties, lequel est diminué de la valeur de réalisation estimative des sûretés et des cautions obtenues. La variation annuelle de la provision est portée aux dépenses.

1. Principales conventions comptables (suite)

L'évaluation des pertes probables est établie par le regroupement des interventions financières en différentes classes de risque et par l'application à chaque classe d'un taux moyen de perte basé sur l'expérience passée et sur la nature des interventions. Dans le cas des entreprises pour lesquelles les interventions financières garanties par le gouvernement affichent un solde cumulatif exceptionnellement élevé ou présentent des caractéristiques particulières, l'évaluation des pertes probables relatives à ces interventions est effectuée selon une analyse cas par cas, peu importe leur classe de risque. Les pertes probables sont révisées annuellement.

Passif environnemental

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité du gouvernement, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif environnemental lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante ou lorsque le gouvernement en est informé, qu'il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Le passif environnemental comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Obligations relatives aux régimes de retraite et aux autres avantages sociaux futurs

Les obligations relatives aux régimes de retraite à prestations déterminées et aux programmes d'avantages sociaux futurs sont évaluées selon la méthode actuarielle de répartition des prestations au prorata des années de service et selon les hypothèses les plus probables déterminées par le gouvernement.

La méthode utilisée tient compte de la façon dont les prestations à la charge du gouvernement sont acquises par les participants.

Dans le cas du Régime de rentes de survivants, les obligations sont évaluées selon une méthode actuarielle qui établit la valeur actualisée des rentes acquises par les bénéficiaires à la suite du décès de la personne admissible.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite et fonds particuliers

Les placements du Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs sont évalués à une valeur de marché redressée. Selon cette méthode d'évaluation, l'écart entre le rendement réel selon une valeur de marché et celui prévu est amorti sur cinq ans.

1. Principales conventions comptables (suite)

Lorsque la valeur de marché redressée du fonds d'un régime de retraite est supérieure à celle de ses obligations, l'excédent qui en résulte est plafonné, par une provision pour moins-value, afin que le passif au titre des régimes de retraite ne reflète que l'avantage futur que le gouvernement s'attend à tirer de cet excédent.

Charge relative aux prestations acquises

La charge relative aux prestations acquises se compose de la quote-part à la charge du gouvernement du coût des prestations acquises au cours de l'année, de sa quote-part du coût des modifications aux régimes relatif aux années de service antérieures et de l'amortissement des gains et pertes actuariels afférents aux obligations du gouvernement relatives aux prestations acquises.

Les gains et les pertes actuariels, déterminés lors de la réévaluation des obligations, découlent d'écarts d'expérience par rapport aux résultats prévus et de modifications d'hypothèses. Ils sont constatés dans les dépenses selon la méthode de l'amortissement linéaire, à compter de l'année financière subséquente à celle de la prise en compte de ces gains et pertes actuariels dans la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. La période d'amortissement correspond à la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) des participants du régime ou du programme concerné. Dans le cas du Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), du Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), du Régime de retraite des enseignants (RRE) et du Régime de retraite de certains enseignants (RRCE), une DUMERCA commune est établie pour l'ensemble de ces régimes. Quant au Régime de rentes de survivants, la période d'amortissement correspond à l'espérance de vie moyenne restante des bénéficiaires.

Charge relative aux intérêts

La charge relative aux intérêts est l'écart net entre les intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises et les revenus de placement prévus du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite et des programmes d'avantages sociaux futurs, ajusté de l'amortissement des gains et des pertes actuariels relatifs à ces fonds et de la variation des provisions pour moins-value.

Les intérêts annuels sont établis par l'application, à la valeur moyenne de l'obligation relative aux prestations acquises de chaque régime ou programme, du taux d'actualisation afférent à cette obligation. Quant au rendement annuel d'un fonds, il est obtenu par l'application, au solde moyen du fonds, du taux de rendement prévu aux évaluations actuarielles des obligations des régimes de retraite afférents ou de celles du programme d'avantages sociaux futurs concerné.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains et les pertes actuariels attribuables à l'utilisation du taux de rendement prévu sont amortis linéairement. Dans le cas du FARR, la période d'amortissement est la DUMERCA des participants des régimes de retraite. Pour les autres fonds, cette période correspond à celle établie pour l'amortissement des gains et des pertes actuariels liés aux obligations du régime de retraite ou du programme afférent.

Dettes

Dettes

Les emprunts sont comptabilisés selon le montant encaissé au moment de l'émission, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque emprunt.

Les frais d'émission liés aux emprunts sont reportés et amortis sur la durée de chaque emprunt selon la méthode linéaire. Le solde non amorti est inclus dans le solde des frais reportés liés aux dettes.

Les emprunts en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante.

Les gains ou les pertes de change résultant de la conversion des emprunts sont reportés et amortis sur la durée de vie restante de chaque emprunt selon la méthode linéaire.

Instruments financiers dérivés

Le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés dans la gestion des risques de change et de taux d'intérêt relatifs aux dettes. Ces instruments financiers sont inscrits au coût.

Les instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change associé au remboursement des intérêts et du principal des emprunts et à la gestion de la trésorerie qui en découle, comme les contrats d'échange de devises et les contrats de change à terme, sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur au 31 mars de l'année courante. Les composantes de ces instruments, soit les actifs et les passifs financiers, font l'objet d'une compensation entre elles et sont présentées dans le poste « Dettes ».

Les échanges d'intérêts qui découlent des contrats d'échange de taux d'intérêt utilisés pour modifier à long terme l'exposition au risque de taux d'intérêt sont rapprochés de la dépense d'intérêts des emprunts auxquels ils se rattachent.

1. Principales conventions comptables (suite)

Les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés sont reportés et amortis sur la durée de chaque contrat. Toutefois, les gains ou pertes relatifs aux instruments financiers dérivés utilisés pour modifier le risque de taux d'intérêt sont amortis sur la durée du titre sous-jacent.

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts

Les titres détenus par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts sont comptabilisés selon le montant payé au moment de l'achat, lequel est ajusté de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à recevoir à l'échéance. Cet amortissement est calculé selon le taux effectif de chaque titre.

Au moment de la disposition, l'écart entre la valeur comptable et le montant encaissé est imputé aux résultats.

Actifs non financiers

Les actifs non financiers constituent des éléments d'actif utilisés dans le cours normal des activités du gouvernement pour la prestation de services publics.

Les terres du domaine public et les ressources naturelles, comme les forêts, l'eau et les ressources minières, dont le gouvernement est titulaire du fait qu'elles ont été dévolues à l'État et non pas achetées, ne sont pas comptabilisées dans les états financiers consolidés du gouvernement. Les éléments incorporels ne constituent pas des actifs non financiers pour le gouvernement.

Immobilisations

Les immobilisations sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties, à l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, selon une méthode logique et systématique, sur une période correspondant à leur durée de vie utile. Leur coût inclut les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, d'amélioration ou de développement.

Le coût des immobilisations détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles. Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement.

1. Principales conventions comptables (suite)

Certaines immobilisations sont acquises en vertu d'ententes de partenariat public-privé. Ces ententes se veulent des contrats à long terme par lesquels le gouvernement associe un ou des partenaires privés, avec ou sans financement de la part de ces derniers, à la conception, à la construction, à l'entretien et à l'exploitation d'un bien public. L'immobilisation et la dette correspondante s'y rattachant sont comptabilisées dans « l'état consolidé de la situation financière » lorsque les risques et les avantages associés à la propriété du bien public sont dévolus, selon les dispositions de l'entente, en grande partie au gouvernement.

Le coût d'une immobilisation acquise en vertu d'une telle entente correspond au moindre de la valeur actualisée des flux de trésorerie liés à cet actif et de sa juste valeur. Si les flux de trésorerie liés à l'actif ne peuvent être isolés de ceux liés à l'exploitation, le coût de l'actif est établi sur la base de sa juste valeur. La juste valeur de l'immobilisation est estimée sur la base des spécifications de l'entente.

Les œuvres d'art et les trésors historiques, tels que les peintures, les sculptures, les dessins, les estampes, les photographies, les films et les vidéos, ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations; leur coût est imputé aux dépenses de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations acquises par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Stocks

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont le gouvernement bénéficiera au cours des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux dépenses au moment où le gouvernement bénéficiera des services acquis.

2. Incertitude relative à la mesure

La préparation des états financiers consolidés exige du gouvernement de réaliser des estimations et d'établir des hypothèses pour évaluer et inscrire certains éléments d'actif, de passif, de revenu et de dépense. Ces estimations reposent sur les données disponibles les plus fiables et les hypothèses les plus probables du moment et font appel au jugement du gouvernement. Elles sont réévaluées annuellement selon les nouvelles données disponibles.

Par leur nature, ces estimations peuvent être incertaines quant à leur mesure. Ainsi, les résultats réels peuvent différer des prévisions faites par le gouvernement.

Certains éléments significatifs des états financiers consolidés font l'objet d'estimations :

- les sommes à recevoir ou à rembourser relatives aux transferts du gouvernement fédéral peuvent varier en raison notamment des écarts éventuels entre les hypothèses retenues à l'égard des données fiscales et démographiques et les données réelles;
- les obligations des régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs peuvent varier en raison des écarts entre les hypothèses économiques et démographiques retenues aux fins des évaluations actuarielles et les résultats réels;
- le passif environnemental lié aux sites contaminés peut varier en raison des écarts entre les coûts de réhabilitation et de gestion estimés et les coûts réels;
- la valeur de certaines provisions, comme la provision pour créances douteuses, la provision pour moins-value sur les prêts et les placements de portefeuille et la provision pour pertes sur les interventions financières garanties, peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour évaluer la probabilité de recouvrement ou de paiement et le montant recouvré ou versé;
- la valeur des investissements en billets à terme adossés à des actifs (BTAA) peut varier en raison des écarts entre les hypothèses retenues pour établir leur valeur courante et leur valeur définitive.

3. Modifications comptables

Aucune modification comptable n'a été effectuée par le gouvernement au cours de l'année 2015-2016. Toutefois, Hydro-Québec a apporté des modifications comptables; celles-ci sont présentées à l'annexe 8 – Participations dans les entreprises du gouvernement, dans la rubrique « Modification comptable effectuée par une entreprise du gouvernement ».

4. Transferts financés par le régime fiscal

En lien avec la législation fiscale, les crédits d'impôt remboursables réduisent les revenus fiscaux afférents. Pour les états financiers consolidés du gouvernement, lorsque ces crédits constituent des transferts effectués par le truchement du régime fiscal, ils sont reclassés et présentés dans les dépenses, augmentant ainsi les revenus provenant de l'impôt sur le revenu et les biens. Un crédit d'impôt remboursable constitue un transfert lorsqu'il procure à un contribuable un avantage financier dans un but autre que la réduction de l'impôt ou des taxes qu'il aurait dû autrement verser au gouvernement.

Transferts financés par le régime fiscal

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars						
2016						2015
DÉPENSES PAR MISSIONS GOUVERNEMENTALES						
Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Total	Total
REVENUS – IMPÔT SUR LE REVENU ET LES BIENS						
Impôt sur le revenu des particuliers						
Crédits d'impôt remboursables						
Soutien aux enfants			2 198		2 198	2 203
Frais de garde d'enfants			668		668	635
Maintien à domicile des aînés	453				453	415
Aidant naturel	58				58	56
Épargne-études		70			70	67
Prime au travail			304		304	358
Frais médicaux	58				58	56
LogiRénov			165		165	112
ÉcoRénov			9		9	147
Autres	8	23	10	3	44	38
	577	93	184	3 170	4 027	4 087
Impôt des sociétés						
Crédits d'impôt remboursables						
Recherche scientifique et développement expérimental			588		588	596
Production cinématographique		264			264	190
Ressources			41		41	95
Déclaration des pourboires				80	80	73
Investissement			206		206	164
Titres multimédias			184		184	122
Affaires électroniques			360		360	385
Autres		52	167	34	253	255
	—	316	1 546	34	1 976	1 880
	577	409	1 730	83	6 003	5 967

Le crédit d'impôt pour la solidarité, d'une valeur de 1 783 millions de dollars au 31 mars 2016 (1 828 millions de dollars au 31 mars 2015), ne constitue pas un transfert effectué par le truchement du régime fiscal; il s'agit d'un dégrèvement, car il vise à rembourser certaines taxes aux ménages à faible revenu. Ce crédit d'impôt remboursable est présenté par conséquent en réduction des revenus des taxes à la consommation.

5. Encaisse

Encaisse

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Espèces en banque	2 449	2 699
Plus		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	388	329
	2 837	3 028
Moins		
Chèques en circulation	(993)	(781)
	1 844	2 247

6. Placements temporaires

Placements temporaires par catégories de titres détenus

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Bons du Trésor	62	176 ⁽¹⁾
Billets	2 123	1 661
Certificats de dépôt	238	187
Dépôts à terme	181	264
Acceptations bancaires	1 979	4 919
Obligations	4 436 ⁽¹⁾	3 185
Autres	30	42
	9 049 ^{(2),(3)}	10 434 ^{(2),(3)}

(1) Dans le cadre de ses opérations liées à la gestion des risques, le gouvernement a placé en garantie des titres financiers dont la valeur comptable était de 116 M\$ (10 M\$ au 31 mars 2015) à la suite de la négociation d'instruments financiers dérivés boursiers.

(2) Le taux moyen pondéré des placements temporaires était de 0,69 % (0,86 % au 31 mars 2015). Ce taux correspond au taux effectif des placements temporaires détenus au 31 mars. Les placements temporaires sont des placements facilement réalisables que le gouvernement n'a pas l'intention de conserver plus d'un an. Ces placements viennent à échéance au cours de la prochaine année financière, à l'exclusion de certains titres d'une valeur de 43 M\$ (61 M\$ au 31 mars 2015), dont la majorité comporte des échéances qui varient entre avril 2017 et décembre 2019 (entre avril 2016 et décembre 2019 pour les titres détenus au 31 mars 2015).

(3) Aux 31 mars 2016 et 2015, le cours des titres négociables sur un marché officiel se rapprochait de leur valeur comptable.

7. Débiteurs

Débiteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Agents et mandataires		
Impôt sur le revenu et les biens	1 467	956
Taxes à la consommation	2 917	2 822
	4 384	3 778
Créances		
Impôt sur le revenu et les biens	3 350	3 369
Taxes à la consommation	879	943
Droits et permis	369	386
Revenus divers	3 113	3 003
Recouvrements de dépenses et autres	691	445
	8 402	8 146
Provision pour créances douteuses	(2 119)	(1 908)
	6 283	6 238
Comptes débiteurs estimés – comptabilité d'exercice	3 340	3 108
Revenus provenant des entreprises du gouvernement – dividendes	264	234
Transferts du gouvernement fédéral	1 036	1 512
Revenus sur les prêts et les placements de portefeuille	80	91
	15 387	14 961

8. Prêts et placements de portefeuille

Prêts et placements de portefeuille

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Prêts	8 047	8 059
Placements de portefeuille	2 984	2 554
	11 031	10 613

Prêts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2016			2015		
	Prêts ⁽¹⁾	Provisions pour moins-value	Total	Prêts ⁽¹⁾	Provisions pour moins-value	Total
Administrations locales						
Municipalités	931		931	1 003		1 003
Organismes municipaux	2 087 ⁽²⁾		2 087	2 008 ⁽²⁾		2 008
	3 018	—	3 018	3 011	—	3 011
Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	2 816		2 816	2 789		2 789
Entreprises	1 947 ^{(2),(3)}	(916)	1 031 ⁽⁴⁾	2 049 ^{(2),(3)}	(1 035)	1 014 ⁽⁴⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif	769	(53)	716	839	(61)	778
Étudiants	643	(260)	383	659	(280)	379
Autres	93 ⁽²⁾	(10)	83	97 ⁽²⁾	(9)	88
	6 268	(1 239)	5 029	6 433	(1 385)	5 048
	9 286	(1 239)	8 047	9 444	(1 385)	8 059

(1) Les prêts accordés aux municipalités et aux organismes municipaux portent intérêt au taux moyen pondéré de 3,54 % (3,69 % au 31 mars 2015). Ceux accordés aux établissements universitaires exclus du périmètre comptable portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,71 % (2,90 % au 31 mars 2015). Ceux accordés aux entreprises portent intérêt au taux moyen pondéré de 2,55 % (2,77 % au 31 mars 2015). Ceux accordés aux organismes fiduciaires et sans but lucratif portent intérêt au taux moyen pondéré de 1,41 % (1,70 % au 31 mars 2015). La majorité des prêts aux étudiants porte intérêt au taux de 3,20 % (3,35 % au 31 mars 2015).

(2) Les garanties reçues à l'égard des prêts étaient de 354 M\$ (349 M\$ au 31 mars 2015).

(3) Certains prêts présentaient des clauses particulières de remboursement basées sur des redevances, pour 369 M\$ (614 M\$ au 31 mars 2015).

(4) La portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces prêts de 121 M\$ (131 M\$ au 31 mars 2015).

8. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Échéancier des encaissements à recevoir sur les prêts par catégories d'emprunteurs (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Municipalités et organismes municipaux	Établissements universitaires exclus du périmètre comptable	Entreprises	Organismes fiduciaires et sans but lucratif	Étudiants	Autres	Total
2017	303	529	292	402	48	40	1 614
2018	255	546	151	18	48		1 018
2019	245	309	133	27	48	1	763
2020	250	644	61	19	48		1 022
2021	278	95	59	44	48		524
	1 331	2 123	696	510	240	41	4 941
2022-2026	943	359	196	104	143	1	1 746
2027-2031	401	164	68	45			678
2032-2036	129	170	43	36			378
2037-2041			149	16			165
	2 804	2 816	1 152	711	383	42	7 908
Échéance indéterminée	214			5		41	260
	3 018	2 816	1 152	716	383	83	8 168
Portion « subvention liée à des prêts assortis de conditions avantageuses importantes »			(121)				(121)
	3 018	2 816	1 031	716	383	83	8 047

8. Prêts et placements de portefeuille (suite)

Placements de portefeuille par catégories d'entités et par nature de titres détenus (en millions de dollars)

	Au 31 mars				
	2016				2015
	Actions et mises de fonds ⁽¹⁾	Dépôts à participation ⁽²⁾	Obligations et billets	Total	Total
Gouvernements et administrations locales					
Gouvernements fédéral et provinciaux			37	37	41
Municipalités et organismes municipaux			160	160	199
	—	—	197	197	240
Entreprises	814 ⁽³⁾		109	923	723 ⁽³⁾
Organismes fiduciaires et sans but lucratif		1 083		1 083	886 ⁽²⁾
Autres	30		894 ⁽⁴⁾	924	833 ⁽⁴⁾
	844	1 083	1 003	2 930	2 442
Provisions pour moins-value	(114)		(42)	(156)	(160)
	730	1 083	961	2 774	2 282
Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable ⁽⁵⁾			13	13	32
	730	1 083	1 171	2 984	2 554

(1) Le cours des titres négociables sur un marché officiel était de 255 M\$ et leur valeur comptable était de 209 M\$ (au 31 mars 2015, le cours des titres négociables se rapprochait de leur valeur comptable).

(2) Le gouvernement détenait des unités de dépôts à participation dans des fonds particuliers confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec de 1 083 M\$ (886 M\$ au 31 mars 2015).

(3) La portion « subvention liée à des placements de portefeuille assortis de conditions avantageuses importantes » a réduit la valeur de ces placements de 171 M\$ (178 M\$ au 31 mars 2015).

(4) Ce poste incluait des billets à terme adossés à des actifs (BTAA) au coût de 211 M\$ (216 M\$ au 31 mars 2015). L'information sur les BTAA détenus par le gouvernement est présentée à la note 22 – Billets à terme adossés à des actifs (BTAA).

(5) En vertu de la Loi sur les investissements universitaires (RLRQ, chapitre I-17), le gouvernement a créé un fonds d'amortissement dont les sommes déposées par le ministre responsable sont affectées exclusivement au remboursement d'emprunts (capital et intérêts) pour le financement d'immobilisations des établissements universitaires exclus du périmètre comptable.

9. Fonds des générations

Le Fonds des générations, créé en vertu de la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations (RLRQ, chapitre R-2.2.0.1), a pour objet de réduire la dette du gouvernement. En vertu de cette loi, le fonds est affecté exclusivement au remboursement de la dette brute du gouvernement.

État de la situation financière

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Sommes gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec		
Dépôts à vue	339	146
Revenus de placement à recevoir	30	31
Dépôts à participation ⁽¹⁾	7 997	6 673
	8 366	6 850
Débiteurs	156	88
Solde du fonds	8 522	6 938

- (1) Le Fonds des générations détient des unités de participation dans un fonds particulier à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). Ces unités sont remboursables sur préavis, selon les modalités prévues aux règlements de la CDPQ, à la valeur marchande de l'avoir net du fonds à la fin de chaque mois. Le Fonds des générations possédait 8 090 593 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 9 193 M\$ (6 928 248 unités de participation dont la juste valeur totale des unités était de 8 004 M\$ au 31 mars 2015).

9. Fonds des générations (suite)

État de l'évolution du solde du Fonds des générations

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2016		2015
	Budget	Résultats réels	Résultats réels
Solde au début	6 912	6 938	5 659
Revenus autonomes			
Taxes à la consommation			
Taxe spécifique sur les boissons alcooliques	100	100	100
Droits et permis			
Redevances hydrauliques	756	741	761
Revenus miniers	116	161	
Revenus divers			
Biens non réclamés	25	55	32
Revenus de placement	484	298	315
Revenus provenant des entreprises du gouvernement, pris à même les dividendes			
Hydro-Québec			
Indexation du coût moyen de fourniture de l'électricité patrimoniale	105	98	71
Total des revenus autonomes	1 586	1 453	1 279
	8 498	8 391	6 938
Versement provenant du surplus cumulé de la Commission des normes du travail	89	131	
Solde à la fin	8 587	8 522	6 938

10. Crédoiteurs et frais à payer

Créditoires et frais à payer

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Rémunération	7 102	6 882
Impôt et taxes à rembourser		
Impôt sur le revenu et les biens	3 676	3 798
Taxes à la consommation	1 887	1 894
Fournisseurs	4 137	4 181
Avances des fonds en fidéicommiss	532	138
Comptes d'accords de perception fiscale	390	420
Intérêts courus sur emprunts	2 624	2 615
Transferts	3 392	3 264
	23 740	23 192

11. Revenus reportés

Revenus reportés

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Impôt foncier scolaire	530	495
Droits d'immatriculation et permis de conduire	736	707
Transferts du gouvernement fédéral ^{(1),(2)}	2 887	2 897
Donations de tiers ^{(1),(3)}	1 555	1 447
Frais de garantie des emprunts d'Hydro-Québec	164	154
Autres	340	314
	6 212	6 014

(1) Ces revenus reportés découlent de stipulations exigées par le gouvernement fédéral ou d'affectations d'origine externe qui prévoient l'utilisation des actifs reçus à des fins prescrites.

(2) Ce poste incluait des revenus de transfert du gouvernement fédéral de 41 M\$ (42 M\$ au 31 mars 2015) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée, soit 11 M\$ (21 M\$ au 31 mars 2015) affectés à l'acquisition d'immobilisations et 30 M\$ (21 M\$ au 31 mars 2015) affectés à d'autres fins.

(3) Ces donations proviennent principalement d'organismes sans but lucratif soit, entre autres, de fondations qui assurent un soutien financier à des établissements publics du réseau de la santé et des services sociaux.

Ce poste incluait des revenus de donations de tiers de 65 M\$ (52 M\$ au 31 mars 2015) comptabilisés dans des comptes à fin déterminée affectés à des fins autres que pour l'acquisition d'immobilisations.

11. Revenus reportés (suite)

Revenus reportés – Transferts du gouvernement fédéral et donations de tiers (en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2016				Solde au 31 mars 2015
	Solde au début	Nouveaux transferts et donations	Constatation aux revenus	Solde à la fin	
Transferts du gouvernement fédéral					
Affectés à l'acquisition d'immobilisations	2 118	171	174	2 115	2 118
Affectés à d'autres fins					
Infrastructures municipales et locales	617	461	497	581	617
Société d'habitation du Québec, programmes AccèsLogis et Logement abordable Québec	3	22	22	3	3
Entretien de barrages transférés par le gouvernement fédéral	9		1	8	9
Autres	150	787	757	180	150
	779	1 270	1 277	772	779
	2 897	1 441	1 451	2 887	2 897
Donations de tiers					
Affectées à l'acquisition d'immobilisations	923	202	109	1 016	923
Affectées à d'autres fins	524	714 ⁽¹⁾	699 ⁽¹⁾	539	524
	1 447	916	808	1 555	1 447

(1) Ces sommes incluaient des contributions provenant des entreprises du gouvernement de 32 M\$.

12. Autres passifs

Autres passifs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 19)	669	726
Passif environnemental (note 20)	3 218	3 163
Obligations relatives au Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable ⁽¹⁾	13	32
Obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires ⁽²⁾	876	1 003
	4 776	4 924

(1) Un fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable de 13 M\$ (32 M\$ au 31 mars 2015) est affecté au paiement de ces obligations. L'information est présentée à la note 8 – Prêts et placements de portefeuille.

(2) Les obligations découlant d'ententes de transfert pour le remboursement du capital d'emprunts contractés ou à être contractés par des bénéficiaires proviennent des programmes de transfert administrés par les organismes autres que budgétaires, principalement la Société de financement des infrastructures locales du Québec et la Société d'habitation du Québec. Puisque leur loi constitutive leur permet d'autoriser une dépense de transfert sans requérir l'approbation du Parlement par une loi sur les crédits, la dépense et le passif correspondant sont constatés dès que l'entente de transfert a été dûment autorisée par l'organisme et que le bénéficiaire a respecté les critères d'admissibilité.

Dans le cadre de ces programmes de transfert, le gouvernement accorde des subventions additionnelles aux bénéficiaires pour couvrir généralement les intérêts assumés par ceux-ci, estimés à 133 M\$ (173 M\$ au 31 mars 2015).

13. Transferts du gouvernement fédéral à rembourser

Solde à rembourser au gouvernement fédéral

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Péréquation et Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux	–	238

Note : Ce poste représentait des sommes relatives aux mesures adoptées par le gouvernement fédéral pour atténuer la baisse des transferts des années 2003-2004 et 2004-2005, dont la valeur initiale était de 2 377 M\$. Ces sommes ne portaient pas intérêt et étaient remboursables sur dix ans, jusqu'en 2015-2016.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs

Passif des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2016	2015
Régimes de retraite				
Obligations relatives aux prestations acquises	97 757	(6 509)	91 248	87 716
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(58 344)	(1 394)	(59 738)	(55 263)
Fonds particuliers des régimes de retraite	(4 874)	62	(4 812)	(4 412)
	34 539	(7 841)	26 698	28 041
Autres avantages sociaux futurs				
Obligations relatives aux prestations acquises	1 584	(109)	1 475	1 488
Fonds des autres avantages sociaux futurs	(1 496)	68	(1 428)	(1 357)
	88	(41)	47	131
	34 627	(7 882)	26 745	28 172

Régimes de retraite à prestations déterminées du gouvernement

Plusieurs régimes de retraite à prestations déterminées ont été mis en place par le gouvernement pour ses employés, pour les membres de l'Assemblée nationale et pour les juges de la Cour du Québec. Pour tous ces régimes, le gouvernement et les participants contribuent à leur financement. Le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) est le régime de la plupart des employés du gouvernement. Les autres régimes s'adressent à des catégories particulières d'employés, tels le personnel d'encadrement et les employés de l'Université du Québec et de ses constituantes.

Le gouvernement permet à ses entreprises et à des organismes externes à son périmètre comptable¹ d'adhérer aux régimes de retraite qu'il a mis en place. Ces derniers versent alors des cotisations à titre d'employeur aux régimes concernés.

¹ Ces organismes sont principalement des organismes qui exercent des opérations fiduciaires pour le gouvernement ou qui fournissent des services à des entités du périmètre comptable.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Répartition de la clientèle selon les régimes de retraite

	Nombre de participants actifs au 31 décembre 2015	Nombre de prestataires au 31 décembre 2015
Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP)	545 932	262 897
Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE)	26 910	28 789
Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS) ⁽¹⁾	837	1 363
Régime de retraite des enseignants (RRE) ⁽²⁾	18	37 582
Régime de retraite de certains enseignants (RRCE) ⁽²⁾	20	5 103
Régime de retraite des fonctionnaires (RRF) ⁽²⁾	8	18 473
Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec (RRMSQ)	5 625	5 274
Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)	8 841	4 338
Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels (RRAPSC)	4 048	1 910
Régime de retraite des juges de la Cour du Québec et de certaines cours municipales (RRJCQM)	294	368
Régime de retraite des employés fédéraux intégrés dans une fonction auprès du gouvernement du Québec (RREFGQ) ⁽³⁾	142	195
Régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale (RRMAN)	122	427
	592 797	366 719

Note : En plus de ces régimes, des entreprises du gouvernement (Hydro-Québec, Investissement Québec et Loto-Québec) ont également mis en place des régimes de retraite à prestations déterminées. L'information sur les passifs et les actifs afférents à ces régimes est présentée dans les états financiers de ces entreprises.

- (1) Le RRAS est une disposition particulière, prévue à l'article 23 de la Loi sur le RRPE (RLRQ, chapitre R-12.1), offerte seulement aux membres de l'administration supérieure.
- (2) Depuis le 1^{er} juillet 1973, ces régimes n'acceptent plus de nouveaux participants.
- (3) Ce régime n'accueille pas de nouveaux participants depuis sa mise en place le 1^{er} janvier 1992.

Les régimes de retraite du gouvernement accordent une prestation déterminée aux participants au moment de leur retraite, laquelle est établie en fonction d'une moyenne des meilleures années de rémunération du participant, généralement cinq années, et du nombre de ses années de service. Les prestations sont partiellement indexées au coût de la vie pour la partie acquise après le 1^{er} juillet 1982, ou après le 1^{er} janvier 2005 dans le cas du RRUQ, et sont généralement indexées pour la partie acquise avant cette date.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Catégories de régimes de retraite

Les régimes à prestations déterminées du gouvernement se divisent en deux catégories, soit les régimes dits « à coûts partagés » et les régimes dits « à solde du coût ». Ces deux catégories de régimes se distinguent par la responsabilité du gouvernement quant au financement du coût des prestations acquises et quant aux obligations relatives au versement des prestations.

Régimes dits « à coûts partagés »

Les régimes de retraite dits « à coûts partagés » sont des régimes conjoints pour lesquels la responsabilité du gouvernement à l'égard du versement des prestations accordées par le régime se limite à sa quote-part du coût des prestations acquises par les employés. Ainsi, pour ces régimes, la portion des obligations relatives aux prestations acquises dont le gouvernement est responsable est prise en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Quant aux obligations relatives aux prestations acquises à la charge des participants et à l'actif net disponible pour le paiement de ces prestations, l'information est présentée dans les états financiers des régimes publiés par la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA)¹.

Régimes dits « à solde du coût »

Les régimes de retraite dits « à solde du coût » sont des régimes pour lesquels le gouvernement assume la totalité du coût des prestations acquises, net des cotisations versées par les employés et par certains employeurs. Ainsi, pour ces régimes, l'ensemble de leurs obligations relatives aux prestations acquises est pris en compte dans le passif des régimes de retraite présenté dans les états financiers consolidés du gouvernement.

Fonds d'amortissement des régimes de retraite

Le gouvernement a mis en place le Fonds d'amortissement des régimes de retraite (FARR) afin de constituer un actif destiné à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations des régimes de retraite. Le FARR vise les régimes pour lesquels le versement des prestations est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu.

¹ Depuis le 1^{er} janvier 2016, Retraite Québec regroupe les activités de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA).

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La Loi sur l'administration financière (RLRQ, chapitre A-6.001) permet au ministre des Finances de placer à long terme à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence du solde du compte non budgétaire des régimes de retraite¹, des sommes prises sur le fonds général du fonds consolidé du revenu pour former ce fonds d'amortissement.

En décembre 1999, dans le cadre d'une entente intervenue lors du renouvellement des conventions collectives des employés de l'État, le gouvernement s'est donné comme objectif que la valeur comptable des sommes cumulées dans le FARR corresponde, en 2020, à 70 % de la valeur de ses obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite des employés des secteurs public et parapublic. Cet objectif ne considère pas les obligations de certains régimes² qui ont leur propre fonds de régime.

Fonds particuliers des régimes de retraite

Présence d'un fonds de régime

Conformément à leurs dispositions, certains régimes de retraite ont leur propre fonds de régime pour assurer le paiement des prestations acquises. Ce fonds est composé des cotisations des employeurs ainsi que de celles des participants, si ces derniers contribuent à un régime dit « à solde du coût ». Le gouvernement peut également être tenu d'y verser des cotisations.

Si les sommes d'un fonds de régime sont insuffisantes pour le versement des prestations à la charge du gouvernement, leur paiement est assuré par le fonds général du fonds consolidé du revenu. Cette situation ne s'applique pas au RRUQ.

Les sommes déposées dans les fonds de régime sont gérées par la Caisse de dépôt et placement du Québec, à l'exception de celles afférentes au RRUQ, lesquelles sont administrées par un fiduciaire privé.

Absence d'un fonds de régime

Pour les régimes de retraite qui ne sont pas dotés d'un fonds de régime, le paiement des prestations à la charge du gouvernement est effectué sur le fonds général du fonds consolidé du revenu. Les cotisations des participants et des employeurs relatives à ces régimes sont alors versées au fonds général du fonds consolidé du revenu.

¹ Le solde du compte non budgétaire des régimes de retraite correspond, dans le présent cas, au passif des régimes de retraite avant la prise en compte du Fonds d'amortissement des régimes de retraite.

² Les régimes qui ont leur propre fonds de régime sont le RRUQ, le RREFGQ et le RRMSQ (à l'égard des années de service cumulées après le 31 décembre 2006) ainsi que le RREGOP, relativement aux crédits de rentes acquis à la suite de transferts de régimes.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Caractéristiques des régimes à prestations déterminées du gouvernement

	Catégories de régime		Présence d'un fonds particulier	Durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DUMERCA) (en années) ⁽²⁾
	À coûts partagés ⁽¹⁾	À solde du coût		
Régimes				
RREGOP				
– service régulier ⁽³⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾			15
– service transféré du RRE et du RRF		✓		15
– crédits de rente acquis à la suite de transferts de régimes		✓	✓	15
RRPE				
– service régulier ⁽³⁾	✓ 50,0 % ⁽⁴⁾			10
– service transféré du RRE et du RRF		✓		10
– RRAS		✓		10
RRE		✓		15
RRCE		✓		15
RRF		✓		15
RRMSQ				
– service régulier depuis le 1 ^{er} janvier 2007	✓ 66,7 %		✓ ⁽⁵⁾	16
– service régulier avant le 1 ^{er} janvier 2007		✓		16
RRUQ		✓	✓	12
RRAPSC ⁽⁶⁾	✓ 54,0 % ⁽⁷⁾			14
RRJCQM		✓		10
RREFGQ		✓	✓	7
RRMAN		✓		5

(1) Le pourcentage indiqué représente la quote-part des obligations relatives aux prestations acquises à la charge du gouvernement.

(2) La période d'amortissement des gains et pertes actuariels du régime correspond à la DUMERCA des participants de ce régime.

(3) Les cotisations versées par les employeurs tenus de le faire sont déposées dans un fonds transitoire. Ce fonds est liquidé régulièrement, car les sommes qui y sont déposées servent au versement des prestations.

(4) La quote-part du gouvernement est de 58,3 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} juillet 1982.

(5) Au plus tard tous les trois ans, le gouvernement a l'obligation de verser dans le fonds ses cotisations, déterminées sur la base d'évaluations actuarielles réalisées à cette fin.

(6) Le gouvernement se reconnaît une obligation, portant intérêt, envers le régime pour les cotisations des participants versées dans le fonds général du fonds consolidé du revenu avant le 1^{er} janvier 2013. Cette obligation sera remboursée sur quatre ans, à compter du 1^{er} juillet 2013, par des versements annuels dans le fonds des cotisations des participants du régime.

(7) La quote-part du gouvernement est de 46,0 % pour les prestations acquises avant le 1^{er} janvier 2013.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis	2016	2015
Obligations relatives aux prestations acquises				
RREGOP				
– service régulier	55 433	(3 183)	52 250	49 268
– service transféré	2 809	(156)	2 653	2 698
RRPE				
– service régulier	11 292	(804)	10 488	9 872
– service transféré	1 129	(85)	1 044	1 056
– RRAS	1 598	(168)	1 430	1 336
RRE	10 833	(1 156)	9 677	9 913
RRCE	1 276	(191)	1 085	1 121
RRF	3 602	(190)	3 412	3 550
RRMSQ	4 303	(287)	4 016	3 898
RRUQ	3 848	(191)	3 657	3 420
RRAPSC	581	(26)	555	654
RRJCQM	667	(47)	620	586
RREFGQ	167	(11)	156	148
RRMAN	219	(14)	205	196
	97 757	(6 509)	91 248	87 716
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	(58 344)	(1 394)	(59 738)	(55 263)
Fonds particuliers des régimes de retraite				
Fonds du RRUQ	(3 519)	21	(3 498)	(3 306)
Fonds du RRMSQ	(562)	31	(531)	(333)
Autres fonds de régime	(853)	10	(843)	(833)
Provision pour moins-value – Autres fonds	60		60	60
	(4 874)	62	(4 812)	(4 412)
	34 539	(7 841)	26 698	28 041

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Obligations au début	94 659	91 859
Coût des prestations acquises	2 297	2 280
Intérêts sur les obligations	5 947	5 784
Compensations ⁽¹⁾	155	137
Prestations versées	(5 774)	(5 517)
Transferts de régimes	24	33
(Gains) pertes actuariels	435	70
Variation des obligations à l'égard de certains crédits de rente ⁽²⁾	14	13
Obligations à la fin	97 757	94 659

Note : La valeur des obligations sera réduite de 372 M\$ en 2016-2017, en raison de l'adoption, en juin 2016, de la Loi modifiant certaines lois instituant des régimes de retraite applicables aux employés du secteur public (2016, chapitre 14). Les modifications apportées aux dispositions de certains régimes de retraite, principalement au RREGOP, portent particulièrement sur le nombre maximal reconnu d'années de service pour le calcul de la rente, le critère d'âge pour l'admissibilité à une rente sans réduction actuarielle et le taux de réduction actuarielle applicable en cas d'anticipation de la rente.

- (1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE, qui devait se terminer le 31 décembre 2016, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.
- (2) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des régimes de retraite fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations.

Les actuaires de Retraite Québec réalisent les évaluations actuarielles de l'ensemble des régimes, sauf pour le RRUQ, dont l'évaluation est effectuée par une firme d'actuaires du secteur privé. La valeur au 31 mars 2016 des obligations relatives aux prestations acquises a été établie à partir d'évaluations actuarielles en date du 31 décembre des années présentées au tableau suivant :

Date des dernières évaluations actuarielles

31 décembre 2015 (dépôt en 2015-2016)	31 décembre 2014 (dépôt en 2015-2016)	31 décembre 2013 (dépôt en 2014-2015)	31 décembre 2012 (dépôt en 2013-2014)
RRUQ	RREGOP et RRPE – service régulier – service transféré du RRF et du RRE RRE RRF	RRAS RRAPSC RRJCQM RREFGQ RRMAN	RREGOP – crédits de rente liés à des transferts de régimes – rachats d'années de service RRCE RRMSQ

Note : L'année de dépôt correspond à l'année financière du gouvernement pour laquelle une évaluation actuarielle du régime est requise selon le calendrier de production de cette évaluation.

Principales hypothèses économiques utilisées

(en pourcentage)

	Régimes administrés par Retraite Québec		RRUQ	
	2016-2024	2025 et suivantes	2016-2024	2025 et suivantes
Rendement, net d'inflation	4,35	4,35	4,00	4,00
Taux d'inflation	2,00	2,25	2,00	2,25
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,35	6,60	6,00	6,25
Progression des salaires, nette d'inflation	0,32	0,50	0,50	0,50

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

La variation des hypothèses utilisées dans les évaluations actuarielles peut se traduire par une augmentation ou une diminution de la valeur des obligations relatives aux prestations acquises. Le tableau présenté ci-dessous illustre la conséquence d'une variation de 0,05 % du taux de rendement, de 0,25 % du taux d'inflation et de 0,25 % du taux de progression des salaires sur la valeur des obligations des quatre principaux régimes de retraite, soit le RREGOP – service régulier, le RRPE – service régulier, le RRE et le RRF. De plus, la conséquence d'une variation d'une demi-année de l'espérance de vie est également illustrée. Selon les hypothèses actuelles pour le RREGOP, l'espérance de vie d'un prestataire âgé de 60 ans est de 25,5 années pour un homme et de 28,7 années pour une femme.

Conséquence d'une variation des principales hypothèses sur la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des quatre principaux régimes de retraite

Hypothèses	Variation	Conséquence au 31 mars 2016	
		(en millions de dollars)	(en pourcentage)
Économiques			
– Rendement, net d'inflation	– Hausse de 0,05 %	(510)	- 0,6
	– Baisse de 0,05 %	520	+ 0,6
– Taux d'inflation	– Hausse de 0,25 %	(1 210)	- 1,5
	– Baisse de 0,25 %	1 270	+ 1,6
– Progression des salaires, nette d'inflation	– Hausse de 0,25 %	280	+ 0,3
	– Baisse de 0,25 %	(270)	- 0,3
Démographique			
– Espérance de vie	– Hausse de 0,5 an	660	+ 0,8
	– Baisse de 0,5 an	(680)	- 0,8

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évolution de la valeur de marché redressée du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars					2015
	2016				Total	
	FARR	Fonds du RRMSQ	Fonds du RRUQ	Autres fonds de régime		
Valeur de marché redressée au début	52 480	358	3 258	832	56 928	50 202
Revenus de placement prévus	3 407 ⁽¹⁾	26	204	25	3 662	3 224
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu	1 500	178			1 678	1 500
Cotisations versées ⁽²⁾			139	256	395	371
Prestations versées		(7)	(132)	(286)	(425)	(402)
Gains (pertes) actuariels	957	7	50	12	1 026	2 020
Variation de la valeur des actifs à l'égard de certains crédits de rente ⁽³⁾				14	14	13
Valeur de marché redressée à la fin⁽⁴⁾	58 344	562	3 519	853	63 278	56 928

(1) Le taux de rendement attendu du FARR était de 6,45 % (6,45 % en 2014-2015); le rendement réalisé selon la valeur de marché des placements a été de 2,00 % (13,99 % en 2014-2015).

(2) Ce poste incluait 184 M\$ (170 M\$ en 2014-2015) de cotisations de participants, d'entreprises du gouvernement et d'organismes externes au périmètre comptable.

(3) Les obligations du gouvernement à l'égard de certains crédits de rente acquis à la suite du transfert de régimes complémentaires de retraite au RREGOP correspondent au plus élevé entre la valeur actuarielle de ces crédits de rente acquis et celle du fonds constitué pour pourvoir à leur paiement.

(4) La valeur de marché du FARR et des fonds particuliers des régimes de retraite totalisait 65 148 M\$ (62 330 M\$ au 31 mars 2015). Plus précisément, les valeurs de marché respectives du FARR, du fonds du RRMSQ et des autres fonds particuliers des régimes déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec étaient de 60 084 M\$, de 573 M\$ et de 893 M\$ (respectivement de 57 432 M\$, de 396 M\$ et de 927 M\$ au 31 mars 2015). La valeur de marché du fonds du RRUQ était de 3 598 M\$ (3 575 M\$ au 31 mars 2015).

Politique de placement du FARR au 31 mars de l'année courante

Les sommes déposées dans le FARR sont confiées à la Caisse de dépôt et placement du Québec. Cette dernière les gère selon la politique de placement déterminée par le ministre des Finances. Cette politique prévoit des investissements dans un portefeuille diversifié, qui comprend des titres à revenu fixe (ex. : obligations), des investissements sensibles à l'inflation (ex. : actifs immobiliers, infrastructures) et des actions.

Portefeuille du FARR

(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Titres à revenu fixe	34,75	35,75
Placements sensibles à l'inflation	17,00	16,00
Actions	48,25	48,25
	100,00	100,00

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Charge relative aux prestations de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Coût des prestations acquises	2 297	2 280
Compensations ⁽¹⁾	155	137
Cotisations des participants et des employeurs	(184)	(170)
	2 268	2 247
Amortissement des (gains) pertes actuariels	869	879
	3 137	3 126

- (1) Dans le cadre du renouvellement des conventions collectives et des conditions de travail de ses employés, le gouvernement a conclu en 2010 et en 2011 des ententes avec ces derniers quant au financement du RREGOP et du RRPE. Ces ententes prévoient le versement de compensations par le gouvernement dans les fonds des cotisations des participants de ces régimes afin de limiter la hausse des cotisations versées par des participants. L'entente prévoyant une compensation pour le financement du RRPE, qui devait se terminer le 31 décembre 2016, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2017.

Charge relative au service de la dette lié aux régimes de retraite

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	5 947	5 784
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(3 213)	(2 623)
	2 734	3 161

- (1) Ces revenus sont réduits de 449 M\$ (601 M\$ en 2014-2015) en raison d'un amortissement de 449 M\$ (592 M\$ en 2014-2015) de pertes actuarielles liées au FARR et aux fonds particuliers des régimes. En 2015-2016, il n'y a eu aucune variation de la provision pour moins-value liée à un fonds particulier des régimes (hausse de 9 M\$ en 2014-2015).

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Autres avantages sociaux futurs

Le gouvernement a aussi mis en place d'autres programmes d'avantages sociaux futurs à l'égard de ses employés, qui prévoient l'accumulation de congés de maladie et le versement de rentes de survivants. De plus, l'Université du Québec et ses constituantes proposent à leurs employés certaines compensations forfaitaires octroyées dans le cas d'une retraite anticipée et un régime collectif d'assurance pour leurs retraités. Ces différents programmes donnent lieu à des obligations à long terme pour le gouvernement qui en assume, règle générale, la totalité des coûts.

Congés de maladie accumulés¹

Certains employés de la fonction publique ainsi que les enseignants du réseau des commissions scolaires peuvent accumuler dans une réserve des journées de congé de maladie non utilisées auxquelles ils ont droit annuellement. Les journées ainsi accumulées dans cette réserve peuvent être utilisées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans le cadre de certaines situations prévues dans les conventions collectives ou, pour les employés de la fonction publique, dans le cadre d'un départ en préretraite. En cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, les employés de la fonction publique reçoivent en argent 50 % de la valeur de ces journées accumulées, et ce, jusqu'à concurrence d'une somme équivalant à 66 jours de salaire. Quant aux enseignants, ceux-ci reçoivent en argent la valeur totale des journées accumulées.

La Loi sur l'administration financière autorise le ministre des Finances à déposer des sommes à la Caisse de dépôt et placement du Québec, jusqu'à concurrence de la valeur de son obligation relative aux congés de maladie accumulés, afin d'alimenter le Fonds des congés de maladie accumulés. Ce fonds vise à pourvoir au paiement d'une partie ou de l'ensemble des prestations dues aux employés en raison des congés de maladie qu'ils ont accumulés.

Régime de rentes de survivants

Le Régime de rentes de survivants prévoit le paiement d'une rente au conjoint et aux enfants à charge à la suite du décès d'une personne admissible. Ce régime vise principalement le personnel d'encadrement et le personnel assimilé des secteurs public et parapublic. Le gouvernement verse des sommes dans un fonds à la Caisse de dépôt et placement du Québec, réservé exclusivement au paiement des prestations acquises par les bénéficiaires du régime.

¹ De nouvelles conventions collectives signées avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, qui représente une partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique (RLRQ, chapitre F-3.1.1), prévoient des modifications à ce programme. À compter du 1^{er} avril 2017, le nombre de journées de congés de maladie non utilisées pouvant être cumulées dans une réserve sera limité à 20 jours. Cette réserve sera monnayable en totalité en cas de cessation du lien d'emploi. Quant aux journées de congés de maladie accumulées en date du 31 mars 2017, déduction faite des journées initialement transférées dans la réserve, elles pourront continuer à être utilisées, dans le cadre d'un départ en préretraite, comme journées pleinement rémunérées jusqu'au 31 mars 2022; le solde à cette date de ces journées non utilisées sera monnayé à 70 % en 2022-2023.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Passif des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	Valeur avant gains et pertes actuariels non amortis	Gains (pertes) actuariels non amortis ⁽¹⁾	2016	2015
Obligations relatives aux prestations acquises				
Congés de maladie accumulés	888	(48)	840	877
Régime de rentes de survivants	434	(13)	421	412
Programmes de l'Université du Québec	262	(48)	214	199
	1 584	(109)	1 475	1 488
Fonds des autres avantages sociaux futurs				
Fonds des congés de maladie accumulés	(1 091)	102	(989)	(918)
Fonds du Régime de rentes de survivants	(405)	(34)	(439)	(439)
	(1 496)	68	(1 428)	(1 357)
	88	(41)	47	131

(1) La période d'amortissement des gains et des pertes actuariels varie de 13 à 15 ans pour les congés de maladie accumulés, alors qu'elle est de 19 ans pour le Régime de rentes de survivants et de 11 à 12 ans pour les programmes de l'Université du Québec.

Évolution des obligations relatives aux prestations acquises

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				
	2016			2015	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec	Total	Total
Obligations au début	975	427	255	1 657	1 602
Coût des prestations acquises	69	18	24	111	118
Intérêts sur les obligations	53	26	10	89	90
Prestations versées	(171)	(35)	(24)	(230)	(160)
Modifications de régime ⁽¹⁾	(5)			(5)	—
(Gains) pertes actuariels	(33)	(2)	(3)	(38)	7
Obligations à la fin	888	434	262	1 584	1 657

(1) La valeur des obligations a été réduite de 5 M\$ au 31 mars 2016 en raison des ententes de principe qui avaient été conclues à cette date avec le Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec, qui représente une partie des employés assujettis à la Loi sur la fonction publique.

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

Évaluations actuarielles

Tous les trois ans, la valeur des obligations relatives aux prestations acquises des autres avantages sociaux futurs fait l'objet d'évaluations actuarielles. Entre deux évaluations actuarielles, cette valeur fait l'objet d'extrapolations. La valeur au 31 mars 2016 des obligations a été établie à partir des évaluations actuarielles en date du 31 mars 2016 pour les congés de maladie accumulés, du 31 décembre 2015 pour le Régime de rentes de survivants et du 31 mars 2015 pour les programmes de l'Université du Québec.

Principales hypothèses économiques à long terme utilisées

(en pourcentage)

	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec
Rendement, net d'inflation	4,35	4,35	-
Taux d'inflation	2,25	2,25	2,25
Taux d'actualisation des obligations relatives aux prestations acquises	6,60	6,60	3,75
Progression des salaires, nette d'inflation	0,50	-	0,50

Évolution de la valeur de marché redressée des fonds des autres avantages sociaux futurs

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars			
	2016		2015	
	Fonds des congés de maladie accumulés	Fonds du Régime de rentes de survivants	Total	Total
Valeur de marché redressée au début	1 010	392	1 402	1 278
Revenus de placement prévus ⁽¹⁾	65	24	89	82
Dépôts du fonds général du fonds consolidé du revenu		14	14	22
Prestations versées		(35)	(35)	(34)
Gains (pertes) actuariels	16	10	26	54
Valeur de marché redressée à la fin⁽²⁾	1 091	405	1 496	1 402

(1) Le taux de rendement attendu des actifs du Fonds des congés de maladie accumulés et de ceux du Fonds du Régime de rentes de survivants était de 6,45 % (6,45 % en 2014-2015); les rendements réalisés, sur la base de la valeur de marché des placements, ont été respectivement de 1,97 % et de 2,00 % (respectivement de 13,95 % et de 14,08 % en 2014-2015).

(2) Les valeurs de marché du Fonds des congés de maladie accumulés et du Fonds du Régime de rentes de survivants, déposés à la Caisse de dépôt et placement du Québec, étaient respectivement de 1 125 M\$ et de 423 M\$ (respectivement de 1 104 M\$ et de 435 M\$ au 31 mars 2015).

14. Régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)**Charge relative aux prestations acquises liées aux autres avantages sociaux futurs**
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				2015
	2016			Total	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec		
Coût des prestations acquises	69	18	24	111	118
Modifications de régime	(5)			(5)	—
Amortissement des (gains) pertes actuariels	16		6	22	18
	80	18	30	128	136

Charge relative au service de la dette lié aux autres avantages sociaux futurs
(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars				2015
	2016			Total	
	Congés de maladie accumulés	Régime de rentes de survivants	Programmes de l'Université du Québec		
Intérêts sur les obligations relatives aux prestations acquises	53	26	10	89	90
Revenus de placement des fonds ⁽¹⁾	(72)	(20)		(92)	(82)
	(19)	6	10	(3)	8

(1) Ces revenus sont augmentés d'un amortissement de 7 M\$ (5 M\$ en 2014-2015) de gains actuariels relatifs au Fonds des congés de maladie accumulés et sont réduits d'un amortissement de 4 M\$ (5 M\$ en 2014-2015) de pertes actuarielles relatives au Fonds du Régime de rentes de survivants.

15. Gestion du risque et instruments financiers dérivés

Dans le but de satisfaire les besoins financiers découlant de ses opérations de fonctionnement et d'investissement ainsi que des remboursements d'emprunts venant à échéance, le gouvernement s'est doté d'un programme annuel de financement et de gestion de la dette axé sur les marchés financiers canadiens et internationaux.

La participation à ces marchés implique différents types de risque. Le gouvernement élabore donc des stratégies de gestion du risque au moyen des divers instruments financiers à sa disposition.

Risque de change

Le risque de change est le risque que les flux monétaires nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital des emprunts en devises étrangères varient selon les fluctuations des marchés des changes. Afin de gérer ce risque, le gouvernement utilise des instruments financiers dérivés tels les contrats d'échange de devises ainsi que les contrats de change à terme. Ces contrats ont pour objectif d'échanger des flux monétaires d'une devise contre une autre. Ces contrats viendront à échéance à différentes dates d'ici 2037.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de change, était de 100,0 % en dollars canadiens (100,0 % en dollars canadiens au 31 mars 2015). Ce pourcentage est calculé sur la dette brute¹ du gouvernement. Une variation de 1,0 % du dollar canadien par rapport aux devises étrangères n'aurait pas d'incidence significative sur la dette brute¹ de même que sur le service de la dette.

Le service de la dette tient compte de pertes de change de 31 millions de dollars (de gains de change de 19 millions de dollars en 2014-2015).

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que le service de la dette varie selon les fluctuations des taux d'intérêt. Afin de réduire son exposition au risque de taux d'intérêt, le gouvernement a recours à des contrats d'échange de taux d'intérêt ou à d'autres types d'instruments financiers dérivés. Les contrats d'échange de taux d'intérêt permettent d'échanger des paiements d'intérêts à taux fixe contre des paiements calculés à taux variable, ou vice versa, sur une valeur nominale de référence.

La structure de la dette, après la prise en compte des instruments financiers dérivés utilisés pour gérer le risque de taux d'intérêt, était de 89,3 % à taux d'intérêt fixe et de 10,7 % à taux d'intérêt variable (88,2 % à taux d'intérêt fixe et 11,8 % à taux d'intérêt variable au 31 mars 2015). Ces pourcentages sont calculés sur la dette brute¹ du gouvernement. La dette à taux fixe est celle qui, au cours de la prochaine année financière, ne viendra pas à échéance et ne subira pas de modification de taux d'intérêt.

¹ Dette brute incluant les emprunts réalisés par anticipation.

15. Gestion du risque et instruments financiers dérivés (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Dans le but de se prémunir contre un tel risque dans le cadre de transactions d'instruments financiers dérivés, le gouvernement s'est doté d'une politique de gestion du risque de crédit qui limite les pertes potentielles par contrepartiste. En vertu de cette politique, le gouvernement transige ses instruments financiers dérivés hors-bourse uniquement avec des contrepartistes avec lesquels il a conclu des conventions-cadres.

Une limite de crédit est fixée pour chaque contrepartiste en fonction principalement de sa cote de crédit. Lors d'un dépassement de cette limite, un processus est mis en place afin que la limite fixée avec le contrepartiste soit respectée. En vertu de certaines conventions-cadres, les dépassements de limite font l'objet d'un soutien au crédit qui peut être comblé avec des titres financiers à court terme ou de l'argent.

Le gouvernement transige avec de grandes institutions financières qui font l'objet d'une notation financière par au moins deux agences de notation, dont l'une d'elles doit être Standard & Poor's ou Moody's. Au moment de l'entrée en vigueur de l'accord encadrant les transactions, l'établissement doit avoir une cote de crédit de catégorie A ou supérieure avec au moins une de ces agences. Au 31 mars 2016, 100,0 % des transactions en vigueur respectaient ce critère (100,0 % au 31 mars 2015).

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que le gouvernement ne puisse faire face, à court terme, à ses engagements financiers. Afin de contrer ce risque, le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose de marges de crédit totalisant 1 165 millions de dollars canadiens obtenues auprès de différentes institutions bancaires canadiennes. Au 31 mars 2016, l'encours à l'égard de ces marges s'élevait à 5 millions de dollars (16 millions de dollars au 31 mars 2015).

Le fonds général du fonds consolidé du revenu dispose également d'une convention de crédit totalisant 3 500 millions de dollars américains, obtenue auprès d'un syndicat bancaire canadien et international. Aucune opération n'a jamais été effectuée quant à cette convention de crédit.

De plus, le fonds général du fonds consolidé du revenu maintient, dans le Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement, des liquidités prudentielles investies principalement dans des titres très liquides du gouvernement fédéral. En cas de fortes perturbations des marchés financiers, il sera possible de vendre ces titres et de récupérer rapidement les liquidités qui permettront au gouvernement de respecter ses engagements financiers. Au 31 mars 2016, ces liquidités prudentielles totalisaient 11 110 millions de dollars canadiens (8 112 millions de dollars canadiens au 31 mars 2015).

16. Dettes

Dettes par sources et par devises

(en millions de dollars)

	Au 31 mars			
	2016		2015	
	Équivalent en dollars canadiens			
Dettes avant incidence des instruments financiers dérivés	Instruments financiers dérivés – nets	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	Dettes après incidence des instruments financiers dérivés	
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens ⁽¹⁾	167 708	37 318	205 026	202 049
En dollars américains ⁽¹⁾	21 582	(18 464)	3 118	1 557
En yens	1 659	(1 659)	—	(1)
En euros	13 949	(12 522)	1 427	1 322
En francs suisses	2 670	(2 673)	(3)	(4)
Autres devises ⁽²⁾	1 184	(1 182)	2	3
	208 752	818	209 570	204 926
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts⁽³⁾				
En dollars canadiens	15 396	(147)	15 249	13 059
En dollars américains	2 961	147	3 108	1 543
En euros	1 495	—	1 495	1 378
	19 852	—	19 852	15 980
Sous-total			189 718	188 946
Dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé⁽⁴⁾ et de contrats de location-acquisition				
En dollars canadiens			4 227	3 804
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés			193 945	192 750
Gains (pertes) de change reportés			374	468
			194 319	193 218

(1) Le gouvernement détenait 11 521 M\$ de ses titres (10 012 M\$ au 31 mars 2015), soit 6 886 M\$ (5 986 M\$ au 31 mars 2015) dans ses fonds d'amortissement afférents à des emprunts, 3 246 M\$ (2 741 M\$ au 31 mars 2015) dans ses placements temporaires, 634 M\$ (551 M\$ au 31 mars 2015) dans ses prêts et placements de portefeuille et 755 M\$ (734 M\$ au 31 mars 2015) dans ses participations dans les entreprises du gouvernement.

(2) Les autres devises regroupaient, en 2016, la livre sterling et le dollar australien. En 2015, les autres devises regroupaient la livre sterling, le peso mexicain et les dollars australien et néo-zélandais.

(3) Les versements aux fonds d'amortissement afférents à des emprunts découlent des engagements pris par le gouvernement dans les contrats établis lors de l'émission des emprunts. Ces fonds d'amortissement sont rattachés à 46 828 M\$ de dettes (33 380 M\$ au 31 mars 2015). Ils serviront à rembourser 15 249 M\$ (13 059 M\$ au 31 mars 2015) de dettes en dollars canadiens, 3 108 M\$ (1 543 M\$ au 31 mars 2015) de dettes en dollars américains et 1 495 M\$ de dettes en euros (1 378 M\$ au 31 mars 2015).

(4) Les ententes de partenariat public-privé sont des contrats qui prévoient la conception, la construction, le financement et l'entretien d'immobilisations par un partenaire privé ainsi que, dans certains cas, leur exploitation par ce dernier. Les dettes liées à ces ententes, d'une durée initiale variant de 29 à 39 ans, concernent la construction de portions d'autoroutes pour 1 208 M\$ (1 229 M\$ au 31 mars 2015), de centres hospitaliers pour 2 501 M\$ (2 150 M\$ au 31 mars 2015), d'une salle de spectacle pour 70 M\$ (72 M\$ au 31 mars 2015), d'un établissement de détention pour 117 M\$ (72 M\$ au 31 mars 2015) et d'un centre d'entretien de trains de banlieue pour 45 M\$ (aucun au 31 mars 2015).

16. Dettes (suite)**Dettes par catégories**

(en millions)

	Au 31 mars			
	2016		2015	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
En dollars canadiens				
Emprunts temporaires ⁽¹⁾	3 801	3 801	4 747	4 747
Bons du Trésor	3 895	3 895	3 894	3 894
Produits d'épargne	9 456	9 456	9 222	9 222
Obligations et billets	150 029	150 029	143 624	143 624
Emprunts hypothécaires	52	52	58	58
Autres produits financiers	25	25	51	51
Sommes à payer aux (à recevoir de) contrepartistes ⁽²⁾	450	450		
Contrats d'échange de devises	37 318	37 318	40 453	40 453
	205 026	205 026	202 049	202 049
En dollars américains				
Papiers commerciaux	1 722	2 234	2 554	3 239
Obligations et billets	14 917	19 348	15 961	20 243
Contrats d'échange de devises	(14 235)	(18 464)	(17 287)	(21 925)
	2 404	3 118	1 228	1 557
En yens				
Obligations et billets	143 772	1 659	144 748	1 530
Contrats d'échange de devises	(143 800)	(1 659)	(144 800)	(1 531)
	(28)	—	(52)	(1)
En euros				
Obligations et billets	9 440	13 949	8 346	11 369
Contrats d'échange de devises	(8 475)	(12 522)	(7 375)	(10 047)
	965	1 427	971	1 322
En francs suisses				
Obligations et billets	1 973	2 670	2 822	3 684
Contrats d'échange de devises	(1 975)	(2 673)	(2 825)	(3 688)
	(2)	(3)	(3)	(4)
Total à reporter		209 568		204 923

(1) Les emprunts temporaires incluaient des acceptations et emprunts bancaires ainsi que des marges de crédit pour 3 127 M\$ (3 454 M\$ au 31 mars 2015), des billets à escompte pour 651 M\$ (1 278 M\$ au 31 mars 2015) et d'autres produits financiers pour 23 M\$ (15 M\$ au 31 mars 2015).

(2) Il s'agit de sommes reçues (versées) à titre de garantie pour le soutien au crédit dans le cadre d'ententes relatives à la gestion du risque de crédit. Des informations additionnelles sont présentées à la note 15 – Gestion du risque et instruments financiers dérivés.

16. Dettes (suite)**Dettes par catégories** (suite)
(en millions)

	Au 31 mars			
	2016		2015	
	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens	En unités monétaires	Équivalent en dollars canadiens
Dettes contractées sur les marchés financiers				
Total reporté		209 568		204 923
En livres sterling				
Obligations et billets	50	93	50	94
Contrats d'échange de devises	(50)	(93)	(50)	(94)
	—	—	—	—
En pesos mexicains				
Obligations et billets			1 500	125
Contrats d'échange de devises			(1 500)	(125)
	—	—	—	—
En dollars australiens				
Obligations et billets	1 096	1 091	1 333	1 289
Contrats d'échange de devises	(1 093)	(1 089)	(1 330)	(1 286)
	3	2	3	3
En dollars néo-zélandais				
Obligations et billets			300	285
Contrats d'échange de devises			(300)	(285)
	—	—	—	—
Sous-total		209 570		204 926
Moins				
Fonds d'amortissement afférents à des emprunts				
En dollars canadiens	15 249	15 249	13 059	13 059
En dollars américains	2 397	3 108	1 216	1 543
En euros	1 011	1 495	1 012	1 378
		19 852		15 980
Sous-total		189 718		188 946
Dettes découlant d'ententes et de contrats				
En dollars canadiens				
Ententes de partenariat public-privé	3 941	3 941	3 523	3 523
Contrats de location-acquisition	286	286	281	281
Sous-total	4 227	4 227	3 804	3 804
Total des dettes avant gains (pertes) de change reportés		193 945		192 750
Gains (pertes) de change reportés		374		468
		194 319		193 218

16. Dettes (suite)**Fonds d'amortissement afférents à des emprunts****État de l'évolution du solde des fonds**

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
	Équivalent en dollars canadiens	
Solde au début	15 852	14 567
Plus		
Versements du fonds général du fonds consolidé du revenu et d'autres entités du périmètre comptable	3 391	876
Revenus nets de placement	530	551
	19 773	15 994
Moins		
Sommes utilisées pour le remboursement des dettes	37	142
Solde à la fin	19 736	15 852

Fonds d'amortissement afférents à des emprunts**État de la situation financière**

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
	Équivalent en dollars canadiens	
Placements		
Acceptations bancaires		173
Bons du Trésor	7 276	6 733
Certificats de dépôt	35	51
Obligations et billets	12 445	8 941
	19 756	15 898
Autres éléments d'actifs		
Encaisse	2	
Débiteurs et intérêts courus	94	82
	96	82
Solde des fonds avant (gains) pertes de change reportés	19 852	15 980
(Gains) pertes de change reportés	(116)	(128)
Solde des fonds	19 736	15 852

16. Dettes (suite)

Échéancier de remboursement des dettes par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens							Dettes découlant d'ententes et de contrats	Total
	Dettes contractées sur les marchés financiers								
	En dollars canadiens ⁽¹⁾	En dollars américains	En yens	En euros	En francs suisses	Autres devises	Sous-total		
2017	29 692	(176)		(1)			29 515	167	29 682
2018	11 690	26			(1)		11 715	169	11 884
2019	16 476	24					16 500	186	16 686
2020	13 996	32		(3)			14 025	164	14 189
2021	10 839	29					10 868	90	10 958
	82 693	(65)	—	(4)	(1)	—	82 623	776	83 399
2022-2026	50 109	(20)		(64)	(2)	2	50 025	509	50 534
2027-2031	5 062	49					5 111	644	5 755
2032-2036	8 656	46					8 702	787	9 489
2037-2041	11 607						11 607	968	12 575
2042 et plus	31 650						31 650	543	32 193
	189 777	10	—	(68)	(3)	2	189 718	4 227	193 945

(1) L'échéancier des dettes en dollars canadiens, contractées sur les marchés financiers, tient compte, pour l'année 2017, de remboursements de bons du Trésor de 3 895 M\$ et d'emprunts temporaires de 3 801 M\$. Relativement aux produits d'épargne remboursables à demande, cet échéancier prévoit des remboursements de 1 713 M\$ en 2017, de 1 153 M\$ en 2018, de 809 M\$ en 2019, de 905 M\$ en 2020, de 894 M\$ en 2021, de 3 968 M\$ pour les années 2022-2026 et de 14 M\$ pour les années 2027-2031.

Échéancier de remboursement des dettes par les fonds d'amortissement afférents à des emprunts par devises

(en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Équivalent en dollars canadiens			Total
	En dollars canadiens	En dollars américains	En euros	
2017	1 466			1 466
2018	801			801
2019	529	1 557		2 086
2020	307			307
2021	1 001			1 001
	4 104	1 557	—	5 661
2022-2026	5 743	980	1 495	8 218
2027-2031	5 171	571		5 742
2032-2036				—
2037-2041				—
2042 et plus	231			231
	15 249	3 108	1 495	19 852

16. Dettes (suite)**Taux d'intérêt moyen pondéré par devises**
(en pourcentage)

	Au 31 mars	
	2016	2015
En dollars canadiens	3,69	3,81
En dollars américains	4,34	4,41
En yens	3,54	3,55
En euros	2,93	3,16
En francs suisses	2,26	2,37
<hr style="border-top: 1px dashed black;"/>		
Global	3,63	3,73

Note : Le taux d'intérêt par devises correspond au taux effectif moyen pondéré sur les dettes en vigueur au 31 mars, en excluant les contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises. Le taux d'intérêt en dollars canadiens est établi en prenant en considération les dettes découlant d'ententes de partenariat public-privé et de contrats de location-acquisition, dont les durées sont en moyenne de 36 ans. Le taux d'intérêt moyen pondéré propre à ces ententes et ces contrats était de 4,73 % (4,79 % en 2015). Quant au taux global, il est établi en tenant également compte des contrats d'échange de taux d'intérêt et de devises.

17. Immobilisations

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie utile.

Catégories	Durée
Bâtiments ⁽¹⁾ <i>(Bâtiments institutionnels et d'exploitation, améliorations locatives)</i>	10 à 50 ans
Aménagements ⁽¹⁾ <i>(Organisation et mise en valeur d'espaces : terrains, parcs, forêts, cours d'eau, etc.)</i>	5 à 20 ans
Réseaux complexes <i>(Infrastructures pour le transport routier, maritime et aérien, réseaux d'exploitation des ressources naturelles, barrages et autres ouvrages majeurs, etc.)</i>	10 à 60 ans
Matériel et équipement ⁽¹⁾ <i>(Véhicules de transport, machinerie, mobilier, équipements informatiques et bureautiques, équipements spécialisés à des fins médicales et éducationnelles, etc.)</i>	3 à 30 ans
Développement informatique ⁽²⁾ <i>(Conception, réalisation, implantation de systèmes informatiques, y compris le coût du matériel et des logiciels acquis à cette fin)</i>	5 à 10 ans

(1) Ces catégories incluent les immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition.

(2) Certains modules du système informatique Solution d'affaires en gestion intégrée des ressources (SAGIR) sont amortis linéairement sur une durée de vie variant entre 4 et 22 ans.

17. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2016						Total
	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	
Coût							
Solde au début	2 618	48 833	1 434	38 605	15 003	4 956	111 449
Acquisitions	92	751	38	84	828	59	1 852
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(13)	(515)	(2)	(250)	(861)	(348)	(1 989)
Travaux en cours		2 352	91	1 868	283	208	4 802
Reclassements et autres ajustements	(42)	(67)	(3)	48	16	12	(36)
Solde à la fin	2 655	51 354	1 558	40 355	15 269	4 887	116 078
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	19 561	565	14 897	9 647	3 104	47 774
Dépenses d'amortissement		1 200	64	1 168	984	316	3 732
Incidence des dispositions		(427)	(1)	(245)	(834)	(282)	(1 789)
Reclassements et autres ajustements		(10)			27	(26)	(9)
Solde à la fin	—	20 324	628	15 820	9 824	3 112	49 708
Valeur comptable nette	2 655	31 030	930	24 535	5 445	1 775	66 370 ^{(1),(2)}

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour une valeur comptable nette de 259 M\$, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 341 M\$ et de 82 M\$. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2015-2016 était de 14 M\$. Les principales catégories d'immobilisations louées en vertu de ce type de contrats sont les bâtiments, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 283 M\$ et de 44 M\$, et le matériel et équipement, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 42 M\$ et de 27 M\$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour une valeur comptable nette de 6 942 M\$, dont 4 552 M\$ liés aux bâtiments, 2 098 M\$ liés aux réseaux complexes, 159 M\$ liés aux aménagements et 133 M\$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2015-2016 était de 107 M\$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours) pour 6 590 M\$, dont 4 663 M\$ pour des bâtiments, 947 M\$ pour des réseaux complexes, 496 M\$ pour du développement informatique, 343 M\$ pour du matériel et équipement et 141 M\$ pour des aménagements. Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 69 M\$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 29 M\$.

17. Immobilisations (suite)

Évolution des immobilisations par catégories

(en millions de dollars)

Année financière terminée le 31 mars 2015							
	Terrains	Bâtiments	Aménagements	Réseaux complexes	Matériel et équipement	Développement informatique	Total
Coût							
Solde au début	2 392	45 369	1 118	37 125	15 227	4 702	105 933
Acquisitions	101	852	19	15	888	53	1 928
Incidence des dispositions et réductions de valeur	(30)	(25)	(5)	(940)	(690)	(110)	(1 800)
Travaux en cours	1	2 638	82	1 891	492	284	5 388
Reclassements et autres ajustements	154	(1)	220	514	(914)	27	—
Solde à la fin	2 618	48 833	1 434	38 605	15 003	4 956	111 449
Amortissement cumulé							
Solde au début	—	18 465	389	14 091	9 492	2 801	45 238
Dépenses d'amortissement		1 098	53	1 115	959	322	3 547
Incidence des dispositions		(16)	(3)	(312)	(659)	(64)	(1 054)
Reclassements et autres ajustements		14	126	3	(145)	45	43
Solde à la fin	—	19 561	565	14 897	9 647	3 104	47 774
Valeur comptable nette	2 618	29 272	869	23 708	5 356	1 852	63 675 ^{(1),(2)}

(1) Le total des immobilisations incluait :

- des immobilisations louées en vertu de contrats de location-acquisition pour une valeur comptable nette de 259 M\$, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 336 M\$ et de 77 M\$. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2014-2015 était de 17 M\$. Les principales catégories d'immobilisations louées en vertu de ce type de contrats sont les bâtiments, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 274 M\$ et de 38 M\$, et le matériel et équipement, dont le coût et l'amortissement cumulé étaient respectivement de 50 M\$ et de 33 M\$;
- des immobilisations acquises dans le cadre d'ententes de partenariat public-privé pour une valeur comptable nette de 6 363 M\$, dont 3 985 M\$ liés aux bâtiments, 2 138 M\$ liés aux réseaux complexes, 152 M\$ liés aux aménagements et 88 M\$ liés à du matériel et de l'équipement. La dépense d'amortissement de ces immobilisations pour 2014-2015 était de 74 M\$;
- des immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur (travaux en cours) pour 8 373 M\$, dont 6 143 M\$ pour des bâtiments, 786 M\$ pour du matériel et équipement, 621 M\$ pour du développement informatique, 575 M\$ pour des réseaux complexes et 241 M\$ pour des aménagements. Aucune dépense d'amortissement n'a été comptabilisée pour ces immobilisations.

(2) Au cours de l'année financière, des frais financiers de 32 M\$ ont été capitalisés dans le coût des immobilisations. De plus, les immobilisations acquises au cours de l'année financière par transfert d'un gouvernement ou par donation, incluant celles acquises pour une valeur symbolique, ont été comptabilisées à leur juste valeur, soit 12 M\$.

18. Obligations contractuelles

Obligations contractuelles liées aux dépenses

Obligations contractuelles par catégories de dépenses

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Transferts – capital^{(1),(2),(3)}		
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts contractés par des bénéficiaires	8 724	8 566
Subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires	4 892	5 031
Subventions pour le remboursement du coût des immobilisations des bénéficiaires	1 138	786
Transferts – ententes autres que capital^{(1),(2),(3)}	9 779	9 578
	24 533	23 961
Rémunération⁽⁴⁾	5 097	5 281
Fonctionnement		
Contrats de location-exploitation	3 701	3 585
Approvisionnements en biens et services ^{(2),(5)}	14 471	15 984
Autres	98	82
	47 900	48 893

(1) La partie des ententes de transfert qui ne satisfait pas aux critères de constatation d'une dépense de transfert à la date des états financiers consolidés est présentée dans les obligations contractuelles. Une dépense de transfert est constatée lorsqu'elle a été dûment autorisée conformément aux règles de gouvernance de l'entité qui l'octroie et que le bénéficiaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité.

(2) Les obligations contractuelles ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 816 M\$ (825 M\$ au 31 mars 2015). Ces contributions sont accordées dans le but de rembourser le coût des immobilisations assumé par les bénéficiaires ou pour soutenir les mesures et les services d'emploi et de formation au Québec.

(3) En plus de ces sommes, le gouvernement subventionne, dans le cadre de ces ententes de transfert, les intérêts qui seront assumés par les bénéficiaires au cours des années subséquentes, estimés à 4 468 M\$ (4 667 M\$ au 31 mars 2015).

(4) En novembre 2014, des protocoles d'accord ont été signés avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec et la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec visant à établir les conditions et les modalités d'étalement de certains montants déjà consentis dans le cadre des ententes 2010-2015. Les protocoles d'accord prévoient que ces montants seront étalés jusqu'en 2021-2022.

(5) Les obligations contractuelles liées aux approvisionnements en biens et services incluaient une somme de 7 750 M\$ (7 728 M\$ au 31 mars 2015) découlant d'ententes de partenariat public-privé.

18. Obligations contractuelles (suite)

Échéancier des obligations contractuelles par catégories de dépenses (en millions de dollars)

Échéance au 31 mars	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du capital d'emprunts contractés ⁽¹⁾	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du capital d'emprunts à être contractés ⁽²⁾	Transferts – subventions pour le rembourse- ment du coût des immo- bilisations	Transferts – ententes autres que capital	Rémuné- ration	Contrats de location- exploitation	Approvi- sionnements en biens et services et autres	Total
2017	934	225	648	2 166	298	549	3 143	7 963
2018	890	254	293	992	526	460	1 719	5 134
2019	854	329	141	762	830	388	1 011	4 315
2020	801	277	40	731	1 038	322	590	3 799
2021	739	284	51	367	1 315	280	664	3 700
	4 218	1 369	1 173	5 018	4 007	1 999	7 127	24 911
2022-2026	2 231	1 405	21	1 651	1 090	800	1 487	8 685
2027-2031	1 353	1 061		1 101		453	1 326	5 294
2032-2036	774	966		765		276	1 504	4 285
2037-2041	145	350		512		118	1 546	2 671
2042 et plus		8	2	1 042		55	1 687	2 794
	8 721	5 159	1 196	10 089	5 097	3 701	14 677	48 640
Échéance indéterminée	3		3	56			14	76
	8 724	5 159	1 199	10 145	5 097	3 701	14 691	48 716
Contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers		(267)	(61)	(366)			(122)	(816)
	8 724	4 892	1 138	9 779	5 097	3 701	14 569	47 900

(1) Les emprunts contractés par les bénéficiaires représentaient les opérations suivantes :

	Au 31 mars	
	2016	2015
Emprunts contractés auprès de :		
Financement-Québec	4 170	4 128
Institutions financières	4 567	4 470
Contribution du Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires exclus du périmètre comptable	(13)	(32)
	8 724	8 566

(2) Dans le cas des subventions pour le remboursement du capital d'emprunts à être contractés par des bénéficiaires dont l'échéance n'est pas encore connue, celle-ci est établie sur la base des périodes probables de versement des subventions selon le type de bénéficiaires, soit : 25 ans pour les établissements universitaires, 20 ans pour les municipalités et les organismes municipaux, 20 ans ou 10 ans pour les sociétés de transport en commun et 5 ans pour les autres bénéficiaires.

18. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres que capital

Ententes entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec

Une entente a été signée, en février 2002, entre le gouvernement et les Cris du Québec dans le but de favoriser leur autonomie et la prise en charge de leur développement. Elle vise également un engagement accru des Cris dans les activités de développement économique du territoire conventionné de la Baie-James.

Cette entente prévoit notamment le versement de paiements de transfert annuels sur une durée de 50 ans, soit de 2002-2003 à 2051-2052, au bénéfice des Cris de la Baie-James. En contrepartie, ces derniers doivent assumer les obligations du gouvernement du Québec, d'Hydro-Québec et de la Société d'énergie de la Baie-James relativement à certaines dispositions de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois sur le développement économique et communautaire des Cris. Les versements à effectuer au cours des prochaines années, jusqu'en 2052, sont le plus élevé de 70 millions de dollars ou de cette somme indexée pour tenir compte de l'évolution de la valeur de la production hydroélectrique, de l'exploitation minière et de la récolte forestière sur le territoire conventionné. Le versement en 2015-2016 a été de 90 millions de dollars (87 millions de dollars en 2014-2015). Compte tenu de l'indexation pour 2016, les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 94 millions de dollars. Le solde minimum à verser au 31 mars 2016 était de 3 375 millions de dollars (3 310 millions de dollars au 31 mars 2015).

En mai 2007, une autre entente a été signée entre le gouvernement du Québec, le Grand conseil des Cris et l'Administration régionale crie dans le but d'améliorer l'administration de la justice et des services correctionnels chez les Cris. Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 18 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2016, le solde minimum à verser était de 198 millions de dollars (210 millions de dollars au 31 mars 2015).

Entente concernant le financement global de l'Administration régionale Kativik

En mars 2004, une entente a été signée entre le gouvernement du Québec et l'Administration régionale Kativik dans le but de simplifier les modalités des transferts qu'octroient différents ministères du gouvernement du Québec à cette dernière. De plus, cette entente accorde une plus grande autonomie à l'Administration régionale Kativik quant à l'affectation des fonds en fonction des priorités de la région.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 64 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2028. Au 31 mars 2016, le solde minimum à verser était de 770 millions de dollars (818 millions de dollars au 31 mars 2015).

18. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux dépenses de transfert – Ententes autres que capital (suite)

Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik

Dans le but de répondre aux besoins spécifiques de la population du Nunavik, une entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik a été signée en avril 2002 entre le gouvernement du Québec, la Société Makivik et l'Administration régionale Kativik. À cet effet, le gouvernement financera des projets communautaires et économiques, fournissant ainsi aux communautés locales de meilleures perspectives de développement économique et communautaire.

Les versements annuels minimums prévus au cours des prochaines années sont de 35 millions de dollars et sujets à indexation jusqu'en 2027. Au 31 mars 2016, le solde minimum à verser était de 394 millions de dollars (422 millions de dollars au 31 mars 2015).

Autres ententes de transfert¹

Les obligations contractuelles liées aux autres ententes de transfert sont celles découlant des ententes portant sur l'accès à des places d'hébergement et de soins de longue durée, pour 1 449 millions de dollars (1 558 millions de dollars au 31 mars 2015), sur l'accord de partenariat avec les municipalités, pour 1 292 millions de dollars (auparavant, la politique nationale sur la ruralité et le pacte fiscal transitoire avec les municipalités, pour 676 millions de dollars au 31 mars 2015), sur les services rendus par les entreprises ambulancières, pour 322 millions de dollars (315 millions de dollars au 31 mars 2015). Elles incluaient également celles découlant des ententes portant sur le programme Logement à but non lucratif, pour 139 millions de dollars (130 millions de dollars au 31 mars 2015), sur le financement global des villages nordiques de la région Kativik, pour 190 millions de dollars (202 millions de dollars au 31 mars 2015), sur la promotion et le développement de la métropole, pour 119 millions de dollars (176 millions de dollars au 31 mars 2015), sur le soutien aux proches aidants, pour 102 millions de dollars (102 millions de dollars au 31 mars 2015), ainsi que sur d'autres transferts, pour 1 429 millions de dollars (1 659 millions de dollars au 31 mars 2015).

¹ Le gouvernement assume également, par le versement de transferts, les intérêts liés aux emprunts afférents à certaines ententes.

18. Obligations contractuelles (suite)

Obligations contractuelles liées aux investissements

Obligations contractuelles par catégories d'investissements

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Acquisitions d'immobilisations	4 390	5 664
Promesses de prêts et d'investissements	3 588	2 545
	7 978	8 209

Acquisitions d'immobilisations

Le gouvernement a conclu diverses ententes pour des acquisitions d'immobilisations. Ces ententes prévoient des versements au cours des prochaines années pour un montant total de 4 390 millions de dollars (5 664 millions de dollars au 31 mars 2015), dont 730 millions de dollars d'acquisitions d'immobilisations découlant d'ententes de partenariat public-privé (1 211 millions de dollars au 31 mars 2015). Les obligations contractuelles liées à ces ententes d'acquisitions d'immobilisations ont été réduites pour tenir compte des contributions du gouvernement fédéral et d'autres tiers pour un montant de 78 millions de dollars (73 millions de dollars au 31 mars 2015).

Promesses de prêts et d'investissements

Le gouvernement a conclu diverses ententes en vertu desquelles il s'est engagé à accorder des prêts à des entreprises ou, dans d'autres cas, à investir dans celles-ci, pour un montant total de 3 588 millions de dollars (2 545 millions de dollars au 31 mars 2015).

19. Garanties d'emprunts

Dans le cadre de ses différents programmes d'aide financière, le gouvernement a garanti des emprunts contractés par des tiers pour un total de passif éventuel de 12 515 millions de dollars (12 257 millions de dollars au 31 mars 2015), pour lequel une provision pour pertes sur les interventions financières garanties de 669 millions de dollars (726 millions de dollars au 31 mars 2015) a été comptabilisée. Ces garanties assurent le paiement en tout ou en partie du capital, des intérêts ou les deux, d'une dette en cas de manquement de la part de l'emprunteur.

Garanties d'emprunts par catégories d'emprunteurs

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Entreprises	1 901	2 042
Organismes sans but lucratif et coopératives	1 907	1 776
Producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches	4 840	4 679
Étudiants	3 867	3 760
	12 515	12 257
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties (note 12)	(669)	(726)
	11 846	11 531

Garanties – Emprunts contractés par des entreprises

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Garanties accordées par le Fonds du développement économique ⁽¹⁾	1 845	2 026
Autres garanties	56	16
	1 901 ^{(2),(3)}	2 042 ^{(2),(3)}
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(251)	(301)
	1 650	1 741

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur Investissement Québec (RLRQ, chapitre I-16.0.1). En plus de garanties d'emprunts, elles incluent des garanties de pertes et des garanties de paiements mises en place afin de faciliter le financement d'acheteurs d'aéronefs.

(2) Ce total excluait 568 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (312 M\$ au 31 mars 2015).

(3) La valeur totale des sûretés et des cautions reçues en contrepartie des garanties était de 1 137 M\$ (1 142 M\$ au 31 mars 2015).

19. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des organismes sans but lucratif et des coopératives

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Garanties accordées par la Société d'habitation du Québec ⁽¹⁾		
Garanties d'emprunts ⁽²⁾	1 716	1 565
Autres garanties ⁽³⁾	191	211
	1 907	1 776
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(51)	(47)
	1 856	1 729

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8).

(2) Le gouvernement garantit, auprès des institutions financières, des emprunts contractés par des organismes à but non lucratif et par des coopératives d'une durée de 25 ans ou de 35 ans à la suite d'une acceptation de prolongation de la part du gouvernement. Le capital et les intérêts sont assumés par l'organisme à but non lucratif ou par la coopérative. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

(3) Le gouvernement a conclu, par l'intermédiaire de la Société d'habitation du Québec, des accords avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) en vertu desquels il s'est engagé à verser des sommes à la SCHL, afin de la compenser pour les pertes encourues à la suite d'un défaut de paiement d'un emprunteur, lorsqu'un projet est en difficulté. Les garanties accordées couvrent des périodes de 25 ans, sauf celles relatives à des emprunts accordés pour des projets réalisés dans les régions urbaines, dans le cadre du Programme de logement à but non lucratif privé, qui ont une durée de 35 ans. Le paiement du capital et des intérêts sur ces emprunts sont à la charge des organismes. Ces emprunts financent le coût d'acquisition d'immeubles.

Garanties – Emprunts contractés par des producteurs des secteurs de la foresterie, de l'agriculture et des pêches

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Garanties accordées par La Financière agricole du Québec ⁽¹⁾	4 730	4 573
Autres garanties	110	106
	4 840 ⁽²⁾	4 679 ⁽²⁾
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(79)	(81)
	4 761	4 598

(1) Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur La Financière agricole du Québec (RLRQ, chapitre L-0.1). Cette somme correspond aux soldes des montants, en capital et en intérêts, des emprunts à l'égard desquels La Financière agricole du Québec assure le remboursement des pertes résiduelles des prêteurs ainsi que les frais afférents. Des actifs des producteurs sont détenus à titre de sûreté par les prêteurs; ils se composent notamment d'unités d'exploitation agricole ou forestière, de quotas laitiers et de cautions.

(2) Cette somme excluait 429 M\$ de garanties d'emprunts autorisées non encore en vigueur (441 M\$ au 31 mars 2015).

19. Garanties d'emprunts (suite)

Garanties – Emprunts contractés par des étudiants

(en millions de dollars)

	Au 31 mars	
	2016	2015
Emprunts pour lesquels les intérêts sont subventionnés par le gouvernement tant que l'emprunteur est étudiant ⁽¹⁾	1 670	1 651
Emprunts pour lesquels le remboursement du capital et des intérêts est à la charge de l'emprunteur	2 196	2 108
Emprunts liés à l'achat d'un micro-ordinateur pour lesquels le remboursement des intérêts est à la charge de l'emprunteur	1	1
	3 867	3 760
Provision pour pertes sur les interventions financières garanties	(288)	(297)
	3 579	3 463

Note : Les garanties sont accordées par le gouvernement en vertu de la Loi sur l'aide financière aux études (RLRQ, chapitre A-13.3). Il garantit à toute institution de crédit le remboursement des pertes de capital et d'intérêts.

(1) Ces emprunts portent intérêt au taux des acceptations bancaires majoré de 150 points de base. Les intérêts qui seront subventionnés par le gouvernement au cours des années subséquentes sont estimés à 95 M\$ (92 M\$ au 31 mars 2015).

20. Éventualités

Poursuites et litiges

Le gouvernement est visé par certaines réclamations; il est également partie dans des causes devant les tribunaux. Ces différents litiges découlent notamment d'inexécution de contrats et de dommages occasionnés à des personnes ou à des biens. Dans certains cas, les sommes réclamées sont mentionnées, dans d'autres cas, aucune mention n'en est faite. Les réclamations pour lesquelles un montant a été établi totalisent 3 179 millions de dollars, après déduction des provisions prises par le gouvernement à cet égard. Le dénouement de ces litiges étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée. Le gouvernement inscrit une provision à l'égard d'une réclamation, dans la rubrique « Créditeurs et frais à payer », seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Différentes communautés autochtones du Québec ont intenté des poursuites en dommages-intérêts contre le gouvernement, totalisant 10 071 millions de dollars. Ces recours portent sur des revendications territoriales, la reconnaissance de certains droits ancestraux et d'autres éléments connexes. Ces dossiers sont à différents degrés d'avancement (certains recours étant actuellement suspendus ou inactifs) et devraient éventuellement se conclure par des négociations, des jugements ou des désistements des demandeurs. Le dénouement de ces dossiers étant incertain, la perte éventuelle que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Le gouvernement fait l'objet de plaintes dans le cadre de l'exercice du maintien de l'équité salariale réalisé en 2015 dont le dénouement est incertain. De plus, le 12 octobre 2016, la Cour d'appel du Québec a rendu un jugement ayant pour effet de rendre invalides, pour motif de discrimination, les articles 76.3, 76.5 et 103.1, 2^e alinéa de la Loi sur l'équité salariale, qui prévoient notamment que les ajustements salariaux liés au maintien de l'équité salariale que l'employeur doit payer s'appliquent à compter de la date de l'affichage prévue à la Loi. Ces dispositions sont déclarées invalides car, selon la Cour, les ajustements salariaux doivent s'appliquer à compter du moment où les changements donnant lieu à ces ajustements sont survenus. Par conséquent, la perte que le gouvernement pourrait devoir assumer ne peut être déterminée.

Passif environnemental

Le gouvernement comptabilise un passif environnemental relatif aux coûts liés à la réhabilitation de sites contaminés dont il a la responsabilité et de ceux dont il est probable qu'il en aura la responsabilité, dans la mesure où ces coûts peuvent être estimés. Au 31 mars 2016, un montant de 3 218 millions de dollars est présenté dans la rubrique « Autres passifs », pour les 1 955 sites répertoriés. Différentes méthodes sont utilisées pour en estimer les coûts de réhabilitation et de gestion. Pour chaque dossier, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. Ainsi, le passif environnemental comptabilisé au 31 mars 2016 tient compte d'une majoration des coûts de 979 millions de dollars (954 millions de dollars au 31 mars 2015). Dans certains cas, la probabilité que le gouvernement soit appelé à assumer les coûts de réhabilitation n'a pu être établie et, dans d'autres cas, la valeur des coûts qu'il devra engager n'a pu être estimée.

21. Informations sur les flux de trésorerie

Variation des actifs financiers et des passifs liés au fonctionnement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Actifs financiers		
Espèces et effets en main et dépôts en circulation	(59)	(30)
Débiteurs	(1 353)	(1 041)
Stocks et autres actifs destinés à la vente	(26)	2
Frais reportés liés aux dettes	(180)	(317)
	(1 618)	(1 386)
Passifs		
Chèques en circulation	212	(295)
Créditeurs et frais à payer	718	512
Revenus reportés	416	515
Autres passifs	(94)	(136)
Transferts du gouvernement fédéral à rembourser	(238)	(237)
	1 014	359
	(604)	(1 027)

Besoins financiers nets et opérations de financement

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Liquidités provenant des activités de fonctionnement	11 208	7 106
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en placements	(808)	(2 146)
Liquidités utilisées pour les activités d'investissement en immobilisations	(5 967)	(5 912)
Besoins financiers nets	4 433	(952)
Liquidités provenant des (utilisées pour les) activités de financement	(6 068)	5 352
Variation des liquidités au cours de l'année financière	1 635	(4 400)
Opérations de financement	(4 433)	952

21. Informations sur les flux de trésorerie (suite)

Flux de trésorerie liés aux intérêts

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Intérêts payés	7 781	7 685

Opérations non monétaires exclues de l'état consolidé des flux de trésorerie

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars	
	2016	2015
Activités de fonctionnement		
Débiteurs	1	9
Frais reportés liés aux dettes		(2)
Créditeurs et frais à payer	(167)	267
	(166)	274
Activités d'investissement en placements		
Prêts et placements de portefeuille effectués		(420)
	—	(420)
Activités d'investissement en immobilisations		
Acquisitions	(519)	(1 088)
Dispositions		420
	(519)	(668)
Activités de financement		
Emprunts effectués	686	823
Emprunts remboursés	(1)	(9)
	685	814

Note : Ces opérations non monétaires découlent principalement d'ententes de partenariat public-privé.

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA)

Les billets à terme adossés à des actifs (BTAA) constituent des créances adossées à une variété d'instruments financiers, majoritairement structurés dans les véhicules d'actifs-cadres (VAC), dont l'échéance correspond davantage à celle des actifs sous-jacents. Les actifs sous-jacents sont essentiellement des trocs de défaillance de crédit, des actifs donnés en garantie et des actifs traditionnels tels que les créances hypothécaires résidentielles et commerciales.

Au 31 mars 2016, le gouvernement détenait directement des BTAA au coût de 260 millions de dollars (266 millions de dollars au 31 mars 2015), dont la valeur comptable était de 220 millions de dollars (224 millions de dollars au 31 mars 2015).

BTAA détenus directement par le gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars					
	2016			2015		
	Coût	Provisions pour moins-valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Organismes consolidés ligne par ligne	211	(32)	179	200	184	200
Entreprises du gouvernement	49	(8)	41	41	40	40
	260	(40)	220	241	224	240

Au 31 mars 2016, le gouvernement détenait indirectement des BTAA, par l'intermédiaire d'unités de dépôts à participation dans les fonds confiés à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), dont la quote-part de ces unités dans le coût du portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ était de 1 079 millions de dollars (1 155 millions de dollars au 31 mars 2015) et la quote-part de ces unités dans la juste valeur du portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ était de 1 052 millions de dollars (1 112 millions de dollars au 31 mars 2015).

Quote-part des BTAA détenus par l'intermédiaire de participations dans le portefeuille spécialisé de BTAA de la CDPQ

(en millions de dollars)

Quote-part des BTAA détenus		Au 31 mars			
		Quote-part du coût		Quote-part de la juste valeur	
		2016	2015	2016	2015
Fonds d'amortissement des régimes de retraite	21,3 %	1 009	1 080	984	1 041
Autres fonds liés aux régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs	0,7 %	31	34	31	32
Fonds des générations	0,5 %	22	23	21	22
Autres	0,3 %	17	18	16	17
		1 079	1 155	1 052	1 112

22. Billets à terme adossés à des actifs (BTAA) (suite)

Établissement de la juste valeur

En l'absence de marché actif au 31 mars 2016, la juste valeur pour les différents titres de BTAA est établie à l'aide d'un modèle financier d'actualisation des flux de trésorerie. Les évaluations utilisent, autant que possible, des données observables sur le marché au 31 mars 2016, comme les taux d'intérêt, la qualité et le prix du crédit. Les calculs reposent en partie sur des hypothèses non étayées par des prix ou des taux observables sur le marché. Les principales hypothèses utilisées dans le modèle ont trait aux taux de défaut sur les actifs sous-jacents, aux taux de pertes liés à chacun de ces défauts, aux rendements des actifs sous-jacents et aux taux d'actualisation des flux de trésorerie.

Garanties

En plus des montants investis dans les BTAA qu'elle présente dans ses états financiers, la CDPQ y mentionne également des éventualités découlant des garanties, venant à échéance en juillet 2017, qu'elle a émises à des tiers. Il s'agit de conventions d'indemnisation qui peuvent éventuellement obliger la CDPQ à faire des paiements aux tiers bénéficiaires de ces garanties. La quote-part de ces garanties attribuées aux unités de participation détenues par le gouvernement s'élevait à 1 400 millions de dollars (1 400 millions de dollars au 31 mars 2015).

Incertitude relative à la mesure

La valeur courante des investissements en BTAA peut varier par rapport à leur valeur définitive au cours des périodes ultérieures en raison notamment des modifications aux principales hypothèses retenues relatives aux taux d'actualisation, aux écarts de crédit, aux rendements anticipés, au risque de crédit des actifs sous-jacents et à la valeur des engagements et garanties.

23. Chiffres comparatifs

Certaines données de 2014-2015 ont été reclassées pour les rendre conformes à la présentation adoptée en 2015-2016. Notamment, les revenus du Fonds des générations ont été reclassés par sources de revenus.

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu**

Assemblée nationale

Personnes désignées par l'Assemblée nationale

Commissaire à l'éthique et à la déontologie
Commissaire au lobbying
Directeur général des élections – Commission de la représentation
Protecteur du citoyen
Vérificateur général

Ministères et organismes

Affaires municipales et Occupation du territoire

Commission municipale du Québec
Régie du logement

Agriculture, Pêcheries et Alimentation

Commission de protection du territoire agricole du Québec
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Conseil du trésor

Commission de la fonction publique

Conseil exécutif

Commission d'accès à l'information

Culture et Communications

Commission de toponymie
Conseil du patrimoine culturel du Québec
Conseil supérieur de la langue française
Office québécois de la langue française

Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Économie, Science et Innovation

Éducation et Enseignement supérieur

Comité consultatif sur l'accessibilité financière aux études
Commission consultative de l'enseignement privé
Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
Commission de l'éthique en science et en technologie
Conseil supérieur de l'éducation

Énergie et Ressources naturelles

**Assemblée nationale, personnes désignées, ministères et organismes
du gouvernement dont les opérations financières ont été effectuées
à même le fonds général du fonds consolidé du revenu (suite)**

Famille

Curateur public

Finances

Forêts, Faune et Parcs

Immigration, Diversité et Inclusion

Justice

Comité de la rémunération des juges

Comité de la rémunération des procureurs aux poursuites criminelles et pénales

Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse

Conseil de la justice administrative

Conseil de la magistrature

Conseil du statut de la femme

Directeur des poursuites criminelles et pénales

Office de la protection du consommateur

Tribunal des droits de la personne

Relations internationales et Francophonie

Revenu¹

Santé et Services sociaux

Commissaire à la santé et au bien-être

Office des personnes handicapées du Québec

Sécurité publique

Bureau des enquêtes indépendantes

Bureau du coroner

Comité de déontologie policière

Commissaire à la déontologie policière

Commissaire à la lutte contre la corruption

Commission québécoise des libérations conditionnelles

Régie des alcools, des courses et des jeux

Tourisme

Transports, Mobilité durable et Électrification des transports

Commission des transports du Québec

Travail, Emploi et Solidarité sociale

Commission des partenaires du marché du travail

(1) Les opérations du fonds général du fonds consolidé du revenu liées à l'application ou à l'exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont administrées par l'Agence du revenu du Québec.

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement

Organismes¹

Agence du revenu du Québec
Agence métropolitaine de transport (31 décembre)
Autorité des marchés financiers
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Centre de la francophonie des Amériques
Centre de recherche industrielle du Québec
Centre de services partagés du Québec
Commission de la capitale nationale du Québec
Commission des services juridiques
Conseil des arts et des lettres du Québec
Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec (30 juin)
Corporation d'urgences-santé
École nationale de police du Québec² (30 juin)
École nationale des pompiers du Québec² (30 juin)
Financement-Québec
Fondation de la faune du Québec
Fonds d'aide aux actions collectives
Fonds de l'assurance médicaments
Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies
Fonds de recherche du Québec – Santé
Fonds de recherche du Québec – Société et culture
Héma-Québec
Institut de la statistique du Québec
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec (30 juin)
Institut national d'excellence en santé et en services sociaux
Institut national de santé publique du Québec
Institut national des mines
La Financière agricole du Québec
Musée d'art contemporain de Montréal
Musée de la civilisation
Musée national des beaux-arts du Québec
Office de la sécurité du revenu des chasseurs et piégeurs cris (30 juin)
Office des professions du Québec
Office Québec-Amériques pour la jeunesse
Office Québec-Monde pour la jeunesse
Régie de l'assurance maladie du Québec
Régie de l'énergie
Régie des installations olympiques (31 octobre)
Régie du bâtiment du Québec
Régie du cinéma
Société d'habitation du Québec
Société de développement de la Baie-James (31 décembre)

Organismes, fonds spéciaux et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Organismes (suite)

Société de développement des entreprises culturelles
Société de financement des infrastructures locales du Québec
Société de l'assurance automobile du Québec (31 décembre)
Société de la Place des Arts de Montréal (31 août)
Société de télédiffusion du Québec (Télé-Québec) (31 août)
Société des établissements de plein air du Québec
Société des parcs de sciences naturelles du Québec
Société des traversiers du Québec
Société du Centre des congrès de Québec
Société du Grand Théâtre de Québec (31 août)
Société du Palais des congrès de Montréal
Société du parc industriel et portuaire de Bécancour
Société du Plan Nord
Société nationale de l'amiante
Société québécoise d'information juridique
Société québécoise de récupération et de recyclage
Société québécoise des infrastructures

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu

Bureau de décision et de révision (Fonds du)³
Capital Mines Hydrocarbures
Fonds Accès Justice
Fonds aérien
Fonds Avenir Mécénat Culture
Fonds d'aide à l'action communautaire autonome
Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels
Fonds d'information sur le territoire
Fonds de développement des territoires
Fonds de développement du marché du travail
Fonds de financement
Fonds de financement des établissements de santé et de services sociaux
Fonds de gestion de l'équipement roulant
Fonds de la sécurité routière
Fonds de partenariat touristique
Fonds de soutien aux proches aidants
Fonds des biens et des services
Fonds des générations
Fonds des registres du ministère de la Justice
Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux
Fonds des ressources naturelles

Organismes, fonds spéciaux, et fonds d'amortissement du gouvernement (suite)

Fonds spéciaux du fonds consolidé du revenu (suite)

Fonds des réseaux de transport terrestre
 Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance
 Fonds des services de police
 Fonds des services de santé
 Fonds des technologies de l'information du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
 Fonds du centre financier de Montréal
 Fonds du développement économique
 Fonds du patrimoine culturel québécois
 Fonds du Plan Nord
 Fonds pour l'excellence et la performance universitaires
 Fonds pour la promotion des saines habitudes de vie
 Fonds pour le développement des jeunes enfants
 Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique
 Fonds québécois d'initiatives sociales
 Fonds relatif à certains sinistres
 Fonds relatif à l'administration fiscale
 Fonds relatif aux contrats publics
 Fonds vert
 Tribunal administratif du Québec (Fonds du)³
 Tribunal administratif du travail (Fonds du)^{3,4}

Fonds d'amortissement du fonds consolidé du revenu

Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'établissements universitaires du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts d'organismes de santé et de services sociaux du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de collèges d'enseignement général et professionnel du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts de commissions scolaires du Québec
 Fonds d'amortissement afférent à des emprunts du gouvernement
 Fonds d'amortissement des régimes de retraite
 Fonds des congés de maladie accumulés
 Fonds du Régime de rentes de survivants

(1) Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(2) Aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

(3) Les données financières du fonds spécial, utilisées aux fins de consolidation, incluent également celles de l'organisme financé par ce fonds.

(4) L'Assemblée nationale a adopté, le 11 juin 2015, la Loi regroupant la Commission de l'équité salariale, la Commission des normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité du travail et instituant le Tribunal administratif du travail (L.Q., 2015, chapitre 15). Cette loi a institué le Tribunal administratif du travail, lequel assume désormais les compétences de la Commission des lésions professionnelles et de la Commission des relations du travail, auxquelles il succède.

Cette loi a également regroupé les activités de la Commission de l'équité salariale, de la Commission des normes du travail et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail. L'entité issue de ce regroupement est la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail. Cette entité ne fait pas partie du périmètre comptable du gouvernement.

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement

Réseau de la santé et des services sociaux¹

Centres intégrés de santé et de services sociaux

Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue
Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Gaspésie
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière
Centre intégré de santé et de services sociaux de Laval
Centre intégré de santé et de services sociaux des Îles
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides
Centre intégré de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Est-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie – Centre hospitalier universitaire
de Sherbrooke
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Autres établissements publics et instances régionales

Centre de santé Inuulitsivik
Centre de santé Tulattavik de l'Ungava
Centre hospitalier de l'Université de Montréal
Centre hospitalier universitaire Sainte-Justine
Centre régional de santé et de services sociaux de la Baie-James
Centre universitaire de santé McGill
CHU de Québec – Université Laval
CLSC Naskapi
Conseil cri de la santé et des services sociaux de la Baie-James
Institut de cardiologie de Montréal
Institut Philippe-Pinel de Montréal
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval
Régie régionale de la santé et des services sociaux du Nunavik

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation*Commissions scolaires*²

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées
Commission scolaire Central Québec
Commission scolaire crie
Commission scolaire de Charlevoix
Commission scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup
Commission scolaire de l'Estuaire
Commission scolaire de l'Énergie
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois
Commission scolaire de la Baie-James
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
Commission scolaire de la Capitale
Commission scolaire de la Côte-du-Sud
Commission scolaire De La Jonquière
Commission scolaire de la Moyenne-Côte-Nord
Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île
Commission scolaire de la Région-de-Sherbrooke
Commission scolaire de la Riveraine
Commission scolaire de la Rivière-du-Nord
Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles
Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands
Commission scolaire de Laval
Commission scolaire de Montréal
Commission scolaire de Portneuf
Commission scolaire de Rouyn-Noranda
Commission scolaire de Saint-Hyacinthe
Commission scolaire de Sorel-Tracy
Commission scolaire des Affluents
Commission scolaire des Appalaches
Commission scolaire des Bois-Francs
Commission scolaire des Chênes
Commission scolaire des Chic-Chocs
Commission scolaire des Découvreurs
Commission scolaire des Drapeurs
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
Commission scolaire des Hautes-Rivières
Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Hauts-Cantons
Commission scolaire des Îles
Commission scolaire des Laurentides

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement** (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)*Commissions scolaires* (suite)

Commission scolaire des Monts-et-Marées
Commission scolaire des Navigateurs
Commission scolaire des Patriotes
Commission scolaire des Phares
Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais
Commission scolaire des Premières-Seigneuries
Commission scolaire des Rives-du-Saguenay
Commission scolaire des Samares
Commission scolaire des Sommets
Commission scolaire des Trois-Lacs
Commission scolaire du Chemin-du-Roy
Commission scolaire du Fer
Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs
Commission scolaire du Lac-Abitibi
Commission scolaire du Lac-Saint-Jean
Commission scolaire du Lac-Témiscamingue
Commission scolaire du Littoral
Commission scolaire du Pays-des-Bleuets
Commission scolaire du Val-des-Cerfs
Commission scolaire Eastern Shores
Commission scolaire Eastern Townships
Commission scolaire English-Montréal
Commission scolaire Harricana
Commission scolaire Kativik
Commission scolaire Lester-B.-Pearson
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys
Commission scolaire Marie-Victorin
Commission scolaire New Frontiers
Commission scolaire Pierre-Neveu
Commission scolaire René-Lévesque
Commission scolaire Riverside
Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier
Commission scolaire Western Québec

Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal

**Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux
et de l'éducation du gouvernement (suite)**

Réseaux de l'éducation (suite)*Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps)²*

Cégep André-Laurendeau
Cégep Beauce-Appalaches
Cégep d'Ahuntsic
Cégep de Baie-Comeau
Cégep de Bois-de-Boulogne
Cégep de Chicoutimi
Cégep de Drummondville
Cégep de Granby-Haute-Yamaska
Cégep de Jonquière
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue
Cégep de l'Outaouais
Cégep de la Gaspésie et des Îles
Cégep de La Pocatière
Cégep de Lévis-Lauzon
Cégep de Maisonneuve
Cégep de Matane
Cégep de Rimouski
Cégep de Rivière-du-Loup
Cégep de Rosemont
Cégep de Saint-Félicien
Cégep de Saint-Hyacinthe
Cégep de Saint-Jérôme
Cégep de Saint-Laurent
Cégep de Sainte-Foy
Cégep de Sept-Îles
Cégep de Sherbrooke
Cégep de Sorel-Tracy
Cégep de Thetford
Cégep de Trois-Rivières
Cégep de Valleyfield
Cégep de Victoriaville
Cégep du Vieux Montréal
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep François-Xavier-Garneau
Cégep Gérald-Godin
Cégep John Abbott
Cégep Limoilou
Cégep Lionel-Groulx
Cégep Marie-Victorin

Organismes des réseaux de la santé et des services sociaux et de l'éducation du gouvernement (suite)

Réseaux de l'éducation (suite)

Collèges d'enseignement général et professionnel (Cégeps) (suite)

Cégep Montmorency
Cégep régional de Lanaudière
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu
Champlain Regional College of General and Vocational Education
Collège d'Alma
Collège Dawson
Collège Héritage
Collège Shawinigan
Vanier College of General and Vocational Education

Université du Québec et ses constituantes³

École de technologie supérieure
École nationale d'administration publique
Institut national de la recherche scientifique
Télé-université
Université du Québec
Université du Québec à Chicoutimi
Université du Québec à Montréal
Université du Québec à Rimouski
Université du Québec à Trois-Rivières
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
Université du Québec en Outaouais

-
- (1) L'Assemblée nationale a adopté, le 7 février 2015, la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2). Cette loi a modifié l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux par l'intégration régionale des services de santé et des services sociaux et la création d'établissements à mission élargie. En conséquence, le nombre d'organismes de l'ensemble du réseau a été réduit à 35 à compter du 1^{er} avril 2015.
 - (2) Les commissions scolaires et les collèges ont une année financière qui se termine le 30 juin. Des données intermédiaires sont utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars, à l'exception de la Commission scolaire cric. Pour cette dernière, aucune donnée n'est disponible pour la période comprise entre le 30 juin et le 31 mars.
 - (3) Les données financières de l'Université du Québec et de ses constituantes, utilisées aux fins de consolidation, couvrent la période du 1^{er} mai 2015 au 30 avril 2016, date de leur fin d'année financière. Les opérations et les événements relatifs à ces entités, survenus entre le 1^{er} et le 30 avril 2016, n'ont pas eu d'incidence financière significative sur la situation financière et les résultats consolidés du gouvernement.
-

Entreprises du gouvernement

Capital Financière agricole inc.

Hydro-Québec (31 décembre)

Investissement Québec

Loto-Québec

Société des alcools du Québec (année financière terminée le dernier samedi du mois de mars)

Société Innovatech du Grand Montréal

Société Innovatech du Sud du Québec

Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches

Société Innovatech Régions ressources

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'une entreprise du gouvernement est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses. Des données intermédiaires sont alors utilisées pour la période comprise entre la fin de leur année financière et le 31 mars.

Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement

Agence du revenu du Québec

Biens non réclamés (31 décembre)

Fonds des pensions alimentaires

Autorité des marchés financiers

Fonds d'indemnisation des services financiers

Caisse de dépôt et placement du Québec (31 décembre)

Comité Entraide – secteurs public et parapublic

Commission de la construction du Québec (31 décembre)

Commission des partenaires du marché du travail

Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre

Conseil de gestion de l'assurance parentale (31 décembre)

Fonds d'assurance parentale (31 décembre)

Curateur public

Comptes sous administration (31 décembre)

La Financière agricole du Québec

Fonds d'assurance-récolte

Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles

Ministère de la Famille

Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance

Ministère de la Sécurité publique

Fonds central de soutien à la réinsertion sociale (31 décembre)

Ministère des Finances

Fonds en fidéicommiss

Office de la protection du consommateur

Cautionnements individuels des agents de voyages

Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages

Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec

Fonds d'assurance-garantie

Régie du bâtiment du Québec

Fonds de garantie

**Ministères et organismes du gouvernement exerçant des opérations
fiduciaires exclues du périmètre comptable du gouvernement (suite)**

Retraite Québec (31 décembre)

Société de l'assurance automobile du Québec
Fonds d'assurance automobile du Québec (31 décembre)

Société québécoise de récupération et de recyclage
Régime de compensation pour les organismes municipaux

Note : Lorsque la date de fin d'année financière d'un organisme est différente du 31 mars, cette date est indiquée entre parenthèses.

Revenus

Revenus par sources

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2016		2015
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Revenus autonomes			
Impôt sur le revenu et les biens			
Impôt sur le revenu des particuliers		28 753	27 547
Cotisations pour les services de santé		6 614	6 397
Impôt des sociétés		7 016	5 837
Impôt foncier scolaire		2 090	1 954
	43 266	44 473	41 735
Taxes à la consommation			
Ventes		14 492	13 773
Carburants		2 306	2 215
Tabac		1 083	1 069
Boissons alcooliques		634	598
Pari mutuel		2	2
	18 701	18 517	17 657
Droits et permis			
Véhicules automobiles		1 192	1 165
Ressources naturelles		1 195	1 144
Émissions de gaz à effet de serre		858	402
Autres		583	571
	3 627	3 828	3 282
Revenus divers			
Ventes de biens et services		4 629	4 628
Contributions des usagers		1 588	1 559
Frais de scolarité		344	322
Intérêts sur les débiteurs et les prêts et revenus sur les placements de portefeuille		1 088	1 018
Amendes, confiscations et recouvrements		916	953
Donations de tiers		826	837
	10 160	9 391	9 317
Revenus provenant des entreprises du gouvernement			
Hydro-Québec		2 680	3 245
Loto-Québec		1 202	1 026
Société des alcools du Québec		1 067	1 034
Autres		64	102
	4 962	5 013	5 407
Total des revenus autonomes	80 716	81 222	77 398
Transferts du gouvernement fédéral			
Péréquation		9 521	9 286
Transferts pour la santé		5 487	5 282
Transferts pour l'enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux		1 542	1 588
Autres programmes		2 351	2 383
Total des transferts du gouvernement fédéral	19 444	18 901	18 539
Total des revenus	100 160	100 123	95 937

(1) Selon les données présentées dans le budget 2015-2016 du ministère des Finances, déposé le 26 mars 2015.

Dépenses

Dépenses par supercatégories et catégories

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars		
	2016	2015	
	Budget ⁽¹⁾	Résultats réels	Résultats réels
Dépenses excluant le service de la dette			
Transferts			
Rémunération		2 664	2 593
Fonctionnement		1 125	1 209
Capital		1 761	1 402
Intérêt		345	339
Support		20 326	20 287
		26 221	25 830
Rémunération		42 134	41 906
Fonctionnement ⁽²⁾		17 114	16 879
Créances douteuses et autres provisions		1 001	916
Total des dépenses excluant le service de la dette	88 091	86 470	85 531
Service de la dette			
Intérêts sur les dettes ⁽³⁾		7 911	7 736
Moins			
Revenus de placement des fonds d'amortissement afférents à des emprunts		530	551
Revenus sur les placements temporaires		103	84
		7 278	7 101
Intérêts sur les obligations des régimes de retraite et des autres avantages sociaux futurs		6 036	5 874
Moins			
Revenus de placement du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et des fonds particuliers des régimes		3 213	2 623
Revenus de placement des fonds des programmes d'avantages sociaux futurs		92	82
		2 731	3 169
Total du service de la dette	10 483	10 009	10 270
Total des dépenses	98 574	96 479	95 801

(1) Selon les données présentées dans le budget 2015-2016 du ministère des Finances, déposé le 26 mars 2015.

(2) La dépense de fonctionnement incluait une somme de 3 732 M\$ (3 547 M\$ en 2014-2015) liée à l'amortissement des immobilisations.

(3) La dépense d'intérêts sur les dettes incluait une somme de 32 M\$ liée à l'amortissement des pertes de change reportées (32 M\$ en 2014-2015 liée à l'amortissement des gains de change reportés).

Participations dans les entreprises du gouvernement

Renseignements financiers sur les entreprises du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars				Investissement Québec
	2016				
	Hydro-Québec				
	31 décembre 2015 ⁽¹⁾	Ajustements pour la période de trois mois ⁽²⁾	Ajustements – Normes IFRS ⁽¹⁾	31 mars (Normes IFRS)	
ÉTAT DES RÉSULTATS					
Revenus	13 754	(316)	23	13 461	937
Dépenses	10 607	(110)	273	10 770	868
Résultat net	3 147	(206)	(250)	2 691	69
Ajustements de consolidation ⁽³⁾				(11)	(1)
REVENUS PROVENANT DES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				2 680	68
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT ÉTENDU					
Autres éléments du résultat global ⁽⁴⁾	727	(247)	(753)	(273)	(39)
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE					
Actif					
Immobilisations	62 572	29	1 216	63 817	206
Autres actifs	12 627	(104)	804	13 327	8 261
Total de l'actif	75 199	(75)	2 020	77 144	8 467
Passif					
Dettes à long terme contractées auprès de tiers	45 983	(580)		45 403 ⁽⁵⁾	4 647 ⁽⁶⁾
Dettes à long terme et avances contractées auprès du gouvernement ⁽⁷⁾					534
Autres passifs	9 741	(1 070)	2 995	11 666 ⁽⁸⁾	442
Total du passif	55 724	(1 650)	2 995	57 069	5 623
Capitaux propres					
Cumul des autres éléments du résultat global	(1 445)	(9)	383	(1 071)	245
Autres éléments des capitaux propres	20 920	1 584	(1 358)	21 146	2 599
Total des capitaux propres	19 475	1 575	(975)	20 075	2 844
Ajustements de consolidation ⁽⁹⁾				(29)	21
Valeur de consolidation (méthode modifiée)				20 046	2 865
Prêts ⁽⁷⁾					534
PARTICIPATION DANS LES ENTREPRISES DU GOUVERNEMENT				20 046	3 399

ANNEXE 8

Au 31 mars								
							2016	2015 (retraité)
Loto-Québec	Société des alcools du Québec	Capital Financière agricole inc. ⁽¹⁰⁾	Société Innovatech du Grand Montréal	Société Innovatech du Sud du Québec	Société Innovatech Québec et Chaudière- Appalaches	Société Innovatech Régions ressources	Total	Total
3 555	3 137	2		(1)	(3)	(1)	21 087	20 871
2 328	2 070	1					16 037	15 364
<u>1 227</u>	<u>1 067</u>	<u>1</u>	—	<u>(1)</u>	<u>(3)</u>	<u>(1)</u>	<u>5 050</u>	<u>5 507</u>
(25)							(37)	(100)
<u>1 202</u>	<u>1 067</u>	<u>1</u>	—	<u>(1)</u>	<u>(3)</u>	<u>(1)</u>	<u>5 013</u>	<u>5 407</u>
<u>6</u>	—	—	—	—	—	—	<u>(306)</u>	<u>606</u>
952	241						65 216	63 112
321	453	16	5	13	30	25	22 451	21 498
<u>1 273</u>	<u>694</u>	<u>16</u>	<u>5</u>	<u>13</u>	<u>30</u>	<u>25</u>	<u>87 667</u>	<u>84 610</u>
							50 050	49 621
308		1					843	916
854	653						13 615	11 003
<u>1 162</u>	<u>653</u>	<u>1</u>	—	—	—	—	<u>64 508</u>	<u>61 540</u>
25	(4)						(805)	(497)
86	45	15	5	13	30	25	23 964	23 567
<u>111</u>	<u>41</u>	<u>15</u>	<u>5</u>	<u>13</u>	<u>30</u>	<u>25</u>	<u>23 159</u>	<u>23 070</u>
		(1)					(9)	2
111	41	14	5	13	30	25	23 150	23 072
308		1					843	915
<u>419</u>	<u>41</u>	<u>15</u>	<u>5</u>	<u>13</u>	<u>30</u>	<u>25</u>	<u>23 993</u>	<u>23 987</u>

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

- (1) Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, a préparé ses états financiers de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 conformément aux principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières de l'entreprise conformes aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS). Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements à ses données financières établies selon les PCGR des États-Unis, afin de les rendre conformes aux Normes IFRS. Ces ajustements comptables sont présentés dans la colonne « Ajustements – Normes IFRS » et sont détaillés dans la rubrique « Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS) » de la présente annexe.
- (2) Les données présentées dans la colonne « Ajustements pour la période de trois mois » représentent les ajustements nécessaires pour rendre compte des données financières d'Hydro-Québec, établies selon les PCGR des États-Unis, sur la base de l'année financière du gouvernement qui se termine le 31 mars. La fin de l'année financière de cette société est le 31 décembre.
- (3) L'ajustement du résultat net des entreprises du gouvernement découle principalement de contributions effectuées par Loto-Québec à des entités du périmètre comptable (diminution de 25 M\$) et imputées à ses capitaux propres et de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions effectuées par Hydro-Québec avec des entités du périmètre comptable (diminution de 11 M\$).
- (4) Les autres éléments du résultat global des entreprises du gouvernement découlent principalement de pertes actuarielles et de coûts pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs, des variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie et de celles d'actifs financiers disponibles à la vente ainsi que des gains et des pertes résultant de la conversion de filiales et d'entreprises mises en équivalence. Ces autres éléments du résultat global, à l'exception de ceux relatifs aux avantages sociaux futurs, seront reclassés dans le résultat net des entreprises du gouvernement lorsqu'ils seront réalisés.
Pour Hydro-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté de variations de la juste valeur d'instruments désignés comme couvertures de flux de trésorerie, pour une somme de 235 M\$, et de pertes actuarielles et de coûts pour les services passés au titre des avantages sociaux futurs de 508 M\$. Pour Investissement Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté principalement de la conversion d'une filiale et d'entreprises mises en équivalence pour une somme de 36 M\$, et de variations de la juste valeur d'actifs financiers disponibles à la vente, pour une somme de 5 M\$. Pour Loto-Québec, les autres éléments du résultat global ont résulté de gains nets actuariels au titre des avantages sociaux futurs, pour une somme de 6 M\$.
- (5) Le gouvernement garantit des emprunts contractés en différentes devises par Hydro-Québec. La valeur nette de ces emprunts s'élevait à 45 118 M\$ (41 120 M\$ au 31 mars 2015).
- (6) Le gouvernement garantit le paiement en capital de certaines dettes, lesquelles totalisaient 4 646 M\$ (4 584 M\$ au 31 mars 2015).
- (7) Les prêts accordés par le gouvernement à Investissement Québec de 534 M\$ ne portent pas intérêt et leurs modalités de remboursement sont les suivantes : des prêts de 500 M\$ sont exigibles sur demande et 34 M\$ de prêts viennent à échéance entre juin 2023 et janvier 2025. Les prêts accordés à Loto-Québec de 308 M\$ portent intérêt à des taux variant de 1,61 % à 4,10 % et viennent à échéance entre décembre 2016 et décembre 2043; ceux accordés à Capital Financière agricole inc. de 1 M\$ portaient intérêt à des taux variant de 0,00 % à 0,95 % et venaient à échéance en avril 2016.
La valeur des prêts qui viendront à échéance est de 51 M\$ en 2017, de 40 M\$ en 2018, de 100 M\$ en 2019, de 43 M\$ en 2021, de 59 M\$ au cours de la période 2022-2026 et de 50 M\$ au-delà de cette période.
- (8) Le gouvernement a accordé une garantie financière pour la centrale nucléaire de Gentilly-2 de 685 M\$ (685 M\$ au 31 mars 2015), pour laquelle Hydro-Québec a constitué une fiducie de 132 M\$ (120 M\$ au 31 mars 2015).
- (9) Les ajustements de la valeur de consolidation (méthode modifiée) découlent de l'élimination de gains et de pertes non matérialisés sur des transactions réalisées avec des entités du périmètre comptable.
- (10) Le pourcentage de la participation du gouvernement dans cette entreprise est de 90,10 %.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Échéancier de remboursement des dettes à long terme contractées auprès de tiers (en millions de dollars)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et suivantes	Total
Hydro-Québec	1 966	1 311	1 195	1 269	3 381	36 281	45 403
Investissement Québec	860	1 117	1 057	774	839		4 647
	2 826	2 428	2 252	2 043	4 220	36 281	50 050

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Modification comptable effectuée par une entreprise du gouvernement*Hydro-Québec*

Le 1^{er} janvier 2015, Hydro-Québec, une entreprise du gouvernement exerçant des activités à tarifs réglementés, a adopté pour la première fois les principes comptables généralement reconnus des États-Unis (PCGR des États-Unis). Ce changement de référentiel comptable, appliqué rétroactivement par Hydro-Québec avec retraitement de ses données des exercices financiers antérieurs, a réduit ses capitaux propres de 2 657 millions de dollars (2 140 millions de dollars au 1^{er} janvier 2014), dont une somme de 2 003 millions de dollars (1 541 millions de dollars au 1^{er} janvier 2014) attribuable à son cumul des autres éléments du résultat étendu. Le bénéfice net et les autres éléments du résultat étendu de son exercice financier terminé le 31 décembre 2014 ont été réduits de 55 millions de dollars et de 462 millions de dollars respectivement.

Dans les états financiers consolidés du gouvernement de l'année financière terminée le 31 mars 2015, une portion significative de ces ajustements liés au changement de référentiel avait été prise en compte dans la valeur de la participation et dans les revenus provenant de cette entreprise¹.

Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 2016, Hydro-Québec a informé le gouvernement que des ajustements additionnels étaient nécessaires. Afin de les refléter dans ses états financiers consolidés, le gouvernement a diminué, au 1^{er} avril 2015, la valeur de sa participation dans Hydro-Québec de 107 millions de dollars (163 millions de dollars au 1^{er} avril 2014) et a, par conséquent, augmenté ses déficits cumulés à cette date de la même somme. Pour l'année financière 2014-2015, les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement ont été augmentés de 56 millions de dollars.

¹ Ces ajustements sont inclus dans l'impact total présenté dans la rubrique « Modifications comptables effectuées par des entreprises du gouvernement » aux pages 184 et 185 du Volume 1 des Comptes publics 2014-2015.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)**Modification comptable effectuée par une entreprise du gouvernement** (suite)**Impact de la modification comptable effectuée par une entreprise du gouvernement**
(en millions de dollars)

	<u>Année financière terminée le 31 mars</u>	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
États des déficits cumulés et de la dette nette		
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	107	163
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	—	56
	<u>Au 31 mars</u>	
	<u>2016</u>	<u>2015</u>
État de la situation financière		
Participations dans les entreprises du gouvernement	(107)	(107)
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	107	107

Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière
(Normes IFRS)*Hydro-Québec*

Les Normes comptables canadiennes pour le secteur public exigent que la valeur de la participation du gouvernement dans les entreprises exerçant des activités à tarifs réglementés soit établie sur la base des données financières conformes aux Normes IFRS. Par conséquent, à la demande du gouvernement, Hydro-Québec a apporté des ajustements à ses données financières établies selon les PCGR des États-Unis afin de les rendre conformes aux Normes IFRS. Ces ajustements ont porté essentiellement sur les données financières des avantages de retraite, des instruments financiers, des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, des passifs réglementaires liés aux immobilisations corporelles, des frais de développement de nature capitalisable ainsi que des provisions sur les contrats déficitaires.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Ajustements pour se conformer aux Normes internationales d'information financière (Normes IFRS) (suite)

Pour l'année financière 2015-2016, les revenus provenant des entreprises du gouvernement et les autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement ont été réduits respectivement de 250 millions de dollars et de 753 millions de dollars. Ainsi, au 31 mars 2016, la valeur de la participation du gouvernement dans Hydro-Québec a été réduite de 1 003 millions de dollars et les déficits cumulés du gouvernement ont été augmentés de la même somme.

Ajustements – Normes IFRS

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2016
État des résultats	
Revenus	
Revenus provenant des entreprises du gouvernement	(250)
Surplus annuel	(250)
États des déficits cumulés et de la dette nette	
Déficits cumulés et dette nette au début de l'exercice	—
Autres éléments du résultat étendu des entreprises du gouvernement	(753)
	<u>Au 31 mars 2016</u>
État de la situation financière	
Participations dans les entreprises du gouvernement	(1 003)
Déficits cumulés et dette nette à la fin de l'exercice	1 003

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement

Hydro-Québec

Hydro-Québec s'est engagée envers la Churchill Falls (Labrador) Corporation Limited à acheter la quasi-totalité de l'énergie produite par la centrale de Churchill Falls, d'une puissance nominale de 5 428 mégawatts. En 2016, ce contrat sera renouvelé automatiquement pour les 25 années suivantes, selon des conditions déjà convenues. Un contrat de garantie de disponibilité de 682 mégawatts additionnels de puissance d'hiver, pour la période du 1^{er} novembre au 31 mars, jusqu'en 2041, a également été conclu avec cette entreprise.

Au 31 décembre 2015, Hydro-Québec avait également des engagements auprès d'autres producteurs en vertu de contrats d'achat d'électricité. Compte tenu des clauses de renouvellement, les échéances de ces contrats s'étalent jusqu'en 2052.

Compte tenu de l'ensemble de ces engagements, Hydro-Québec prévoit effectuer les paiements minimaux suivants, en millions de dollars, au cours de ses prochaines années financières :

Obligations contractuelles d'Hydro-Québec

(en millions de dollars)

	<u>Au 31 décembre</u>
2016	1 646
2017	1 802
2018	1 913
2019	2 064
2020	2 074
2021 et suivantes	32 542
Total	42 041

Hydro-Québec prévoit des investissements en immobilisations corporelles et en actifs incorporels de l'ordre de 3,9 milliards de dollars pour l'année civile 2016.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales obligations contractuelles des entreprises du gouvernement (suite)*Investissement Québec*

Investissement Québec a contracté, dans le cours normal de ses activités, différents engagements de financement et d'investissement. Les ententes de financement, autorisées par l'entreprise, en attente d'une acceptation par les clients, représentaient une somme de 42 millions de dollars au 31 mars 2016. Les ententes acceptées par les clients, qui regroupent les sommes non déboursées sur les prêts, les sommes dont le déboursement n'a pas été autorisé pour les contributions financières et les sommes qui n'ont pas encore été utilisées pour les garanties, représentaient pour leur part une somme de 370 millions de dollars à la même date. De plus, en vertu d'ententes avec des partenaires, Investissement Québec s'était engagée au 31 mars 2016 à investir 98 millions de dollars, sous forme de parts de sociétés en commandite, dans des fonds d'intervention économique régionaux (FIER) et dans d'autres organismes de capital-risque.

Ces engagements ne représentent pas nécessairement les besoins futurs de trésorerie d'Investissement Québec, car plusieurs de ceux-ci expireront ou pourront être résiliés sans avoir donné lieu à des sorties de fonds.

Dans le cours normal de ses activités, Investissement Québec a contracté divers autres engagements totalisant 58 millions de dollars au 31 mars 2016.

Loto-Québec

Au 31 mars 2016, Loto-Québec s'était engagée, par l'intermédiaire de contrats de location, à effectuer des paiements minimaux exigibles non actualisés totalisant 146 millions de dollars.

Société des alcools du Québec

Au 31 mars 2016, en vertu de contrats de location, la Société des alcools du Québec s'était engagée à payer un montant total de 425 millions de dollars pour la location de succursales.

Participations dans les entreprises du gouvernement (suite)

Principales éventualités des entreprises du gouvernement*Hydro-Québec*

En vertu des modalités précisées dans le cadre de l'émission de certains titres d'emprunt à l'extérieur du Canada, Hydro-Québec s'est engagée à majorer la somme des intérêts payés à des non-résidents si des changements étaient apportés aux lois fiscales canadiennes à l'égard de l'impôt sur le revenu de personnes non résidentes. L'entreprise n'est pas en mesure d'estimer la somme maximale qu'elle pourrait être tenue de verser. Si une telle somme devenait exigible, Hydro-Québec aurait l'option de rembourser la plupart des titres en question. Au 31 décembre 2015, le coût après amortissement des dettes visées était de 5 903 millions de dollars.

Investissement Québec

Dans le cadre de la vente de la totalité ou d'une partie d'une société, en plus de toute indemnisation éventuelle pouvant découler de l'inexécution de clauses restrictives ou de non-respect d'une déclaration de garantie, Investissement Québec peut convenir de donner une garantie contre toute réclamation pouvant résulter de ses activités passées. De façon générale, les modalités et la valeur d'une telle indemnisation sont limitées par la convention. Investissement Québec n'a pas constaté de somme à son état consolidé de la situation financière à l'égard de ces ventes puisqu'il n'est pas probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre cette obligation et que cette somme ne peut être estimée de manière fiable.

Afin de contribuer au développement économique du Québec, Investissement Québec garantit des emprunts et d'autres engagements financiers contractés par des sociétés. Au 31 mars 2016, les garanties accordées par l'entreprise totalisaient 474 millions de dollars, pour lesquelles un passif au titre de la garantie de 62 millions de dollars a été comptabilisé.

Informations sectorielles

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales

Le gouvernement fournit des informations financières sectorielles pour chacune de ses missions. Ces informations visent à présenter les ressources allouées pour soutenir ses missions et communiquer aux utilisateurs des informations pertinentes aux fins de la reddition de comptes et de la prise de décisions.

Les tableaux qui suivent présentent les sources de revenus et les coûts de chacune des missions du gouvernement, soit :

- **Santé et services sociaux**, englobe les activités du ministère de la Santé et des Services sociaux ainsi que des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Éducation et culture**, englobe les activités :
 - du ministère de la Culture et des Communications,
 - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (à l'exception du secteur de la recherche),
 - du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion,
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Économie et environnement**, englobe principalement les activités :
 - du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (à l'exception du secteur des mesures financières du partenariat fiscal, du secteur des compensations tenant lieu de taxes et du secteur de l'administration générale),
 - du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
 - du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,
 - du ministère de l'Économie, des Sciences et de l'Innovation,
 - du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (secteur de la recherche),
 - du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles,
 - du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs,
 - du ministère des Relations internationales et de la Francophonie,
 - du ministère du Tourisme,
 - du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports,
 - du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d'aide à l'emploi et secteur de la promotion et du développement de la Capitale-Nationale),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Soutien aux personnes et aux familles**, englobe principalement les activités :
 - du ministère de la Famille,
 - du ministère de la Justice (secteur de l’accessibilité à la justice, secteur de l’indemnisation des victimes d’actes criminels et secteur de la condition féminine),
 - du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (secteur des mesures d’aide financière aux personnes et aux familles et secteur de l’administration générale),
 - des organismes et des fonds spéciaux contribuant à cette mission;
- **Gouverne et justice**, englobe principalement les activités :
 - du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire (secteur des mesures financières du partenariat fiscal, secteur des compensations tenant lieu de taxes et secteur de l’administration générale),
 - de l’Assemblée nationale et des personnes désignées par celle-ci,
 - du Conseil du trésor,
 - du Conseil exécutif,
 - du ministère des Finances (à l’exception de la gestion de la dette),
 - du ministère de la Justice (à l’exception du secteur de l’accessibilité à la justice, du secteur de l’indemnisation des victimes d’actes criminels et du secteur de la condition féminine),
 - du ministère de la Sécurité publique,
 - du ministère du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale (secteur du travail),
 - du Fonds des générations,
 - des organismes et des autres fonds spéciaux contribuant à cette mission,

De plus, les revenus et les dépenses liés à l’application ou à l’exécution de toute loi dont la responsabilité est confiée au ministre du Revenu sont présentés dans cette mission, à l’exception des crédits d’impôt remboursables qui répondent à la définition de transfert financé par le régime fiscal. Chacun de ces crédits d’impôt est présenté dans les dépenses de la mission gouvernementale à laquelle il est associé. De même, les revenus de transfert du gouvernement fédéral dont la responsabilité est confiée au ministère des Finances, c’est-à-dire les revenus de la péréquation, les transferts pour la santé et les transferts pour l’enseignement postsecondaire et les autres programmes sociaux, sont présentés dans cette mission;

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus et état consolidé des dépenses par missions gouvernementales (suite)

- **Service de la dette**, englobe principalement les activités du ministère des Finances (secteur de la gestion de la dette).

Les revenus et les dépenses de chacune des grandes missions du gouvernement sont présentés après élimination des opérations et des soldes réciproques entre les entités. De plus, lorsque les activités d'une entité sont en lien avec plusieurs missions, ses revenus et ses dépenses sont répartis entre les missions concernées.

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des revenus par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2016					Total
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	1 212	2 090	77		41 094	44 473
Taxes à la consommation	20	81	2 396	30	15 990	18 517
Droits et permis	2	51	2 547	15	1 213	3 828
Revenus divers	3 645	1 775	1 456	180	2 335	9 391
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 013	5 013
Total des revenus autonomes	4 879	3 997	6 476	225	65 645	81 222
Transferts du gouvernement fédéral	543	688	1 921	33	15 716	18 901
Total des revenus	5 422	4 685	8 397	258	81 361	100 123

	Année financière terminée le 31 mars 2015					Total
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	
REVENUS						
Impôt sur le revenu et les biens	1 105	1 954	63		38 613	41 735
Taxes à la consommation	20	71	2 296	30	15 240	17 657
Droits et permis	2	52	2 155	13	1 060	3 282
Revenus divers	3 631	1 743	1 375	197	2 371	9 317
Revenus provenant des entreprises du gouvernement					5 407	5 407
Total des revenus autonomes	4 758	3 820	5 889	240	62 691	77 398
Transferts du gouvernement fédéral	618	697	1 610	35	15 579	18 539
Total des revenus	5 376	4 517	7 499	275	78 270	95 937

Informations sectorielles (suite)

État consolidé des dépenses par missions gouvernementales

(en millions de dollars)

	Année financière terminée le 31 mars 2016						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 845	4 607	6 880	8 808	1 081		26 221
Rémunération	24 042	12 675	1 375	479	3 563		42 134
Fonctionnement	8 570	3 695	3 405	290	1 154		17 114
Créances douteuses et autres provisions	44	20	37	12	888		1 001
Total des dépenses excluant le service de la dette	37 501	20 997	11 697	9 589	6 686	—	86 470
Service de la dette						10 009	10 009
Total des dépenses	37 501	20 997	11 697	9 589	6 686	10 009	96 479

	Année financière terminée le 31 mars 2015						
	Santé et services sociaux	Éducation et culture	Économie et environnement	Soutien aux personnes et aux familles	Gouverne et justice	Service de la dette	Total
DÉPENSES PAR SUPERCATÉGORIES							
Transfert	4 721	4 468	6 617	8 882	1 142		25 830
Rémunération	23 557	12 687	1 390	491	3 781		41 906
Fonctionnement	8 481	3 681	3 337	293	1 087		16 879
Créances douteuses et autres provisions	33	34	167	5	677		916
Total des dépenses excluant le service de la dette	36 792	20 870	11 511	9 671	6 687	—	85 531
Service de la dette						10 270	10 270
Total des dépenses	36 792	20 870	11 511	9 671	6 687	10 270	95 801

Opérations fiduciaires du gouvernement

Sommaire des opérations fiduciaires exercées par des ministères et des organismes du gouvernement

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2016		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Agence du revenu du Québec			
Biens non réclamés ⁽¹⁾	138	65	73
Fonds des pensions alimentaires	242	242	—
Autorité des marchés financiers			
Fonds d'indemnisation des services financiers	50 ⁽²⁾	15	35
Caisse de dépôt et placement du Québec⁽¹⁾	290 817	42 792	248 025 ^{(2),(3)}
Comité Entraide – secteurs public et parapublic	5		5
Commission de la construction du Québec			
Fonds général d'administration ⁽¹⁾	254	339	(85)
Régime supplémentaire de rentes ⁽¹⁾ :			
compte général	4 307 ⁽²⁾	3 567	740
compte complémentaire	8 128 ⁽²⁾	8 128	—
compte des retraités	7 178 ⁽²⁾	7 078	100
Autres fonds ⁽¹⁾	2 028	1 096	932
Commission des partenaires du marché du travail			
Fonds de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre	50	4	46
Conseil de gestion de l'assurance parentale⁽¹⁾	12	12	—
Fonds d'assurance parentale ⁽¹⁾	187 ⁽²⁾	457	(270)
Curateur public			
Comptes sous administration ⁽¹⁾	506	74	432
La Financière agricole du Québec			
Fonds d'assurance-récolte	323 ⁽²⁾	3	320
Fonds d'assurance-stabilisation des revenus agricoles	30	193	(163)
Ministère de la Famille			
Compte sous administration du Fonds des services de garde éducatifs à l'enfance	138	138	—
Ministère de la Sécurité publique			
Fonds central de soutien à la réinsertion sociale ⁽¹⁾	1		1
Ministère des Finances			
Fonds en fidéicommiss	575	575	—

Opérations fiduciaires du gouvernement (suite)

Sommaire des opérations fiduciaires exercées
par des ministères et des organismes du gouvernement (suite)

(en millions de dollars)

	Au 31 mars 2016		
	Actif	Passif	Actif (passif) net
Office de la protection du consommateur			
Cautionnements individuels des agents de voyages	5 ⁽²⁾	4	1
Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages	132 ⁽²⁾		132
Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec			
Fonds d'assurance-garantie	9 ⁽²⁾		9
Régie du bâtiment du Québec			
Fonds de garantie	6		6
Retraite Québec⁽¹⁾	89 ⁽²⁾	89	—
Régimes de retraite du gouvernement – quote-part assumée par les participants ⁽¹⁾ :			
RREGOP	59 726 ⁽²⁾	52 769	6 957
RRPE	10 633 ⁽²⁾	11 314	(681)
RRAPSC	575 ^{(2),(4)}	529	46
RRMSQ	350 ⁽²⁾	303	47
Autres régimes de retraite administrés par Retraite Québec ⁽¹⁾	314 ⁽²⁾	290	24
Fonds du régime de rentes du Québec ⁽¹⁾	58 194 ⁽²⁾	752	57 442
Fonds de surveillance des régimes complémentaires de retraite ⁽¹⁾	17	1	16
Société de l'assurance automobile du Québec			
Fonds d'assurance automobile du Québec ⁽¹⁾	11 048 ⁽²⁾	9 069	1 979
Société québécoise de récupération et de recyclage			
Régime de compensation pour les organismes municipaux	143	143	—

(1) Les données sont établies en date du 31 décembre 2015, soit la date de fin d'année financière du fonds fiduciaire. Dans le cas de Retraite Québec, l'Assemblée nationale a adopté, le 6 octobre 2015, la Loi regroupant la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances et la Régie des rentes du Québec (L.Q., 2015, chapitre 20). Cette loi a procédé au regroupement, depuis le 1^{er} janvier 2016, des activités de la Régie des rentes du Québec (RRQ) et de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurances (CARRA) et a modifié le nom de cette dernière en celui de Retraite Québec. Les données présentées pour Retraite Québec représentent les données respectives de la CARRA et de la RRQ au 31 décembre 2015.

(2) Les fonds de certaines fiducies sont confiés, en tout ou en partie, à la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ). L'actif net de la CDPQ, présenté à la juste valeur, incluait une somme de 159 124 M\$ de fonds confiés par ces fiducies.

(3) L'actif net de la CDPQ inclut des actifs pris en compte dans les états financiers consolidés du gouvernement, notamment ceux du Fonds d'amortissement des régimes de retraite et du Fonds des générations. La juste valeur de ces actifs au 31 mars 2016 était de 74 372 M\$.

(4) L'actif du régime incluait une somme à recevoir du gouvernement de 117 M\$ au 31 décembre 2015, relative aux cotisations des participants confiées au fonds général du fonds consolidé du revenu, laquelle somme porte intérêt. Le gouvernement présente cette créance dans ses obligations relatives aux prestations acquises envers ce régime.

LES *COMPTES PUBLICS 2015-2016* PRÉSENTENT
LES RÉSULTATS ET LA SITUATION FINANCIÈRE DU
GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

.....
VOLUME 1

Le volume 1 présente les états financiers consolidés du gouvernement du Québec ainsi qu'une analyse financière qui facilite la compréhension des opérations réalisées au cours de l'année financière 2015-2016.